RED BY SFR

TARIFS OFFRES MOBILE ET INTERNET

Tarifs valables au 07/07/2020

À BIENTÔT SUR RED-BY-SFR.FR

SOMMAIRE

OFFRES RED BY SFR

OFFRES MOBILES

Fiches d'information Standardisées 3 à 5

Principes généraux de tarification des appels 6

Détails des offres mobiles 7

Options mobiles 8 à 14

Communications internationales 15 à 21

OFFRES FIXES

Fiches d'information Standardisées 22 à 25

Options Box Internet 26 à 31

Tarifs téléphoniques des offres Box Internet 32 à 34

PAIEMENT ET FACTURATION 35

FRAIS ANNEXES OFFRES BOX INTERNET 36

TÉLÉPHONIE MOBILE ET SANTÉ 37

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES SERVICES MOBILES ET FIXES RED BY SFR 38 à 47

MON MOBILE & MA SANTÉ 48 à 52

POUR EN SAVOIR + 55

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ? 56

FORFAIT MOBILE RED 1GO

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine, exclusivement sur redbysfr.fr.
Offre disponible depuis l'Espace Client REDbySFR et réservée exclusivement aux déjà clients RED.
Offre sans engagement, disponible en gardant votre mobile (ou avec un mobile neuf ou d'occasion). L'utilisation du forfait depuis l'Union Européenne et les DOM doit être raisonnable.

	FORFAIT MOBILE RED
PRIX DE L'OFFRE / MOIS	**10€** Détail de l'offre : Forfait mobile RED 1Go d'Internet Prix mensuel TTC
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT	Sans engagement

NATURE DE L'OFFRE	FORFAIT MOBILE RED	
DESCRIPTION DE L'OFFRE / COMMUNICATIONS INCLUSES DANS L'OFFRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, DEPUIS L'UNION EUROPÉENNE ET LES DOM	**EN FRANCE MÉTROPOLITAINE**	
	Appels	**Appels illimités en France métropolitaine** (vers la France métropolitaine et vers les DOM hors Mayotte), **3 heures maximum par appel métropolitain,** puis coupé. Hors numéros spéciaux, services dont services de radiomessagerie et appels depuis boîtiers radio. **Limité à 200 destinataires différents par mois.**
	SMS/MMS illimités	**SMS/MMS illimités** vers tous les opérateurs métropolitains. Hors SMS/MMS surtaxés et chat SMS/MMS. **Limités à 200 destinataires différents par mois.**
	1Go d'Internet	**En France Métropolitaine et en Union Européenne :** 1Go/mois (mode modem autorisé). Les surtaxés des téléchargements et services restent payants. L'accès internet sera bloqué au-delà du seuil d'échanges de données de 1Go/mois, jusqu'à la prochaîne date de facturation. Crédit non reportable. Rechargement possible avec les recharges internet, valables jusqu'à sa prochaîne date de facturation. **Rechargement complémentaire :** 1 rechargement de 1Go facturé 2€. 4 rechargements maximum par mois, valables en France métropolitaine et en Union Européenne. Rechargement exclusivement par l'utilisateur.
	DEPUIS L'UNION EUROPÉENNE (Hors France métropolitaine) VERS L'UNION EUROPÉENNE ET DOM[1] (y compris France métropolitaine)	
	Appels	**Appels illimités.** Hors numéros spéciaux, services dont services de radiomessagerie et appels depuis boîtiers radio. **3 heures maximum par appel,** puis coupé. **Limités à 200 destinataires différents par mois.**
	SMS/MMS illimités	**SMS/MMS illimités** depuis l'Union Européenne et les DOM vers la France Métropolitaine, l'Union Européenne et les DOM (hors SMS/MMS depuis et vers l'étranger, surtaxés et Chat SMS/MMS et Wap). **Limités à 200 destinataires différents par mois.**
	Internet	Internet mobile depuis l'Union Européenne et les DOM décompté des 1Go par mois du forfait. Au-delà des 1Go/mois, rechargement complémentaire 1Go facturé 2€. 4 rechargements maximum par mois, valables en France métropolitaine et en Union Européenne. Rechargement exclusivement par l'utilisateur.
OPTIONS INCLUSES	• Présentation du numéro, • Alerting Monde Internet avec Blocage. • SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger. Option résiliable dans votre espace client. • SFR Cloud, 1Go de stockage en ligne.	
CONDITIONS DE RÉSILIATION	L'abonné peut résilier son contrat sur red-by-sfr.fr, rubrique Espace client sa demande sera prise en compte 10 jours plus tard.	
PRIX DE LA CARTE SIM	10€ (paiement unique à la commande)	
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/4G (4G/4G+ disponible sous réserve de disposer d'un mobile compatible)[2].	
ASSISTANCE	red-by-sfr.fr, rubrique « Aide et conseils »	

(1) Union Européenne : Açores, Alands (Iles), Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Ile de), Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican. DOM : Guadeloupe, Guyane Française, La Désirade, Marie Galante, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint Barthelemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saintes (Iles).
(2) 4G/4G+ : réseau 4G en cours de déploiement. Détails de couverture sur red-by-sfr.fr/couverture-réseau/mobile. Valable sous réserve de couverture avec offre et terminal compatibles. Selon la capacité du terminal compatible et selon la fréquence utilisée par SFR, débit descendant maximum théorique de 75 Mb/s (fréquence 800 MHz), 112,5 Mb/s (fréquence 2600MHz ou 2100MHz) et 150 Mb/s (fréquence 1800 MHz) et jusqu'à 593Mb/s en 4G+ (avec l'agrégation des fréquences 800, 1800, 2100 et 2600 MHz) sous réserve d'équipement compatible. Débit montant maximum théorique en 4G/4G+ avec équipements compatibles de 75Mb/s. Dans la limite des zones couvertes par les réseaux 4G et des opérateurs étrangers ayant conclu un accord d'itinérance.

FORFAIT MOBILE RED 60GO

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine, exclusivement sur redbysfr.fr.
Offre non disponible pour les clients SFR encore engagés qui souhaiteraient changer d'offre pour une offre RED.
Offre sans engagement, disponible en gardant votre mobile (ou avec un mobile neuf ou d'occasion). L'utilisation du forfait depuis l'Union Européenne et les DOM doit être raisonnable.

	FORFAIT MOBILE RED
PRIX DE L'OFFRE / MOIS	**15€** Détail de l'offre : Forfait mobile RED 60Go d'Internet Prix mensuel TTC
DURÉE MINIMALE D'ENGAGEMENT	Sans engagement

NATURE DE L'OFFRE	FORFAIT MOBILE RED	
DESCRIPTION DE L'OFFRE / COMMUNICATIONS INCLUSES DANS L'OFFRE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, DEPUIS L'UNION EUROPÉENNE ET LES DOM	**EN FRANCE MÉTROPOLITAINE**	
	Appels	**Appels illimités en France métropolitaine** (vers la France métropolitaine et vers les DOM hors Mayotte). Hors numéros spéciaux, services dont services de radiomessagerie et appels depuis boîtiers radio. **3 heures maximum par appel métropolitain, puis coupé. Limité à 200 destinataires différents par mois.**
	SMS/MMS illimités	**SMS/MMS illimités en France métropolitaine** vers tous les opérateurs métropolitains Hors SMS/MMS surtaxés et chat SMS/MMS. **Limités à 200 destinataires différents par mois.**
	60Go d'Internet	**En France Métropolitaine :** 60Go/mois (mode modem autorisé). Les surtaxés des téléchargements et services restent payants. L'accès internet sera bloqué au-delà du seuil d'échanges de données de 60Go/mois, jusqu'à la prochaine date de facturation. Crédit non reportable. Rechargement possible avec les recharges internet, valables jusqu'à sa prochaîne date de facturation. Crédit non reportable. **Rechargement complémentaire :** 1 rechargement de 1Go facturée 2€. 4 rechargements maximum par mois, valables uniquement en France métropolitaine. Rechargement exclusivement par l'utilisateur.
	DEPUIS L'UNION EUROPÉENNE (Hors France métropolitaine) VERS L'UNION EUROPÉENNE ET DOM[1] (y compris France métropolitaine)	
	Appels	**Appels illimités.** Hors numéros spéciaux, services dont services de radiomessagerie et appels depuis boîtiers radio. **3 heures maximum par appel depuis l'Union européenne et DOM, puis coupé. Limité à 200 destinataires différents par mois.**
	SMS/MMS illimités	**SMS/MMS illimités depuis l'Union Européenne et les DOM** vers les mobiles de France métropolitaine, de l'Union Européenne et des DOM (hors SMS/MMS surtaxés et Chat SMS/MMS et Wap). **Limité à 200 destinataires différents par mois.**
	Internet 8Go	**8Go/mois depuis l'Union Européenne et les DOM :** Usages Internet décomptés des 8Go mensuels inclus utilisables exclusivement depuis l'Union Européenne et les DOM. Au-delà des 8Go/mois, facturation du client à 0,004€/Mo depuis l'Union Européenne et les DOM (facturation par ko). Crédit non reportable.
OPTIONS INCLUSES	· Présentation du numéro, · Alerting Monde Internet avec blocage. · SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger. Option résiliable dans votre espace client. · SFR Cloud, 1Go de stockage en ligne.	
CONDITIONS DE RÉSILIATION	L'abonné peut résilier son contrat sur red-by-sfr.fr, rubrique Espace client sa demande sera prise en compte 10 jours plus tard.	
PRIX DE LA CARTE SIM	10€ (paiement unique à la commande)	
RÉSEAUX / TECHNOLOGIES	GSM/GPRS/3G/4G (4G/4G+ disponible sous réserve de disposer d'un mobile compatible)[2].	
ASSISTANCE	red-by-sfr.fr, rubrique « Aide et conseils »	

(1) Union Européenne : Açores, Alands (Iles), Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Ile de), Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican. DOM : Guadeloupe, Guyane Française, La Désirade, Marie Galante, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint Barthelemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saintes (Iles).
(2) 4G/4G+ : réseau 4G en cours de déploiement. Détails de couverture sur red-by-sfr.fr/couverture-réseau/mobile. Valable sous réserve de couverture avec offre et terminal compatibles. Selon la capacité du terminal compatible et selon la fréquence utilisée par SFR, débit descendant maximum théorique de 75 Mb/s (fréquence 800 MHz), 112,5 Mb/s (fréquence 2600MHz ou 2100MHz) et 150 Mb/s (fréquence 1800 MHz) et jusqu'à 593Mb/s en 4G+ (avec l'agrégation des fréquences 800, 1800, 2100 et 2600 MHz) sous réserve d'équipement compatible. Débit montant maximum théorique en 4G/4G+ avec équipements compatibles de 75Mb/s. Dans la limite des zones couvertes par les réseaux 4G et des opérateurs étrangers ayant conclu un accord d'itinérance.

Les services sont souscriptibles en complément des forfaits Mobiles.
L'enveloppe internet de 100Go remplace les Gigas inclus dans le forfait initial.

INTERNET			
	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	**POUR RED 1GO**	**POUR RED 60GO**
100Go	**100Go/mois** (mode modem autorisé). Les surtaxés des téléchargements et services restent payants. L'accès internet sera bloqué au-delà du seuil d'échanges de données de 100Go/mois, jusqu'à la prochaîne date de facturation. Crédit non reportable. **Rechargement complémentaire :** 1 rechargement de 50Go facturée à 10€, non renouvelable pendant le mois de facturation et valable uniquement en France métropolitaine. Rechargement sur demande.	10€/mois	8€/mois
	DEPUIS L'UNION EUROPÉENNE ET DOM[1]		
	10Go/mois. Au-delà des 10Go/mois, facturation du client à 0,004€/Mo (facturation par ko).		

INTERNATIONAL			
DEPUIS L'EUROPE[3], LES USA[4] ET LE CANADA	**Appels**	3 heures maximum par appel en France métropolitaine, Union européenne et DOM, puis coupé. 2 heures maximum par appel depuis la Suisse, l'Andorre, les USA et le Canada, puis facturation au tarif « SFR Voyage-Communiquer depuis l'étranger ».	5€/mois
	SMS/MMS illimités	**Appels, SMS / MMS illimités depuis et vers l'Union Européenne, les DOM, la Suisse, l'Andorre, les USA et Canada.** Hors numéros spéciaux, services dont services de radiomessagerie et appels depuis boîtiers radio. Limités à 200 destinataires différents par mois.	
	15Go d'Internet/mois	**15Go/mois :** au-delà des 15Go/mois, facturation du client à 0.004€/Mo depuis l'Union Européenne et les DOM (facturation par ko) et au tarif « SFR Voyage-Communiquer depuis l'étranger » depuis la Suisse, l'Andorre, les USA et le Canada.	

(3) Union Européenne : Açores, Alands (Iles), Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Ile de), Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican. **DOM :** Guadeloupe, Guyane Française, La Désirade, Marie Galante, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint Barthelemy, Saint Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saintes (Iles). **+ Suisse et Andorre. (4) USA :** États-Unis (y compris Alaska, Hawaï) Porto Rico, Vierges Américaines (Iles). Et **Canada.**

1. Principes généraux de tarification pour le Forfait mobile RED 1Go et le Forfait mobile RED 60Go

Sont inclus les appels passés en France métropolitaine et depuis l'UE/DOM

- vers un poste téléphonique fixe en France métropolitaine (numéros commençant par 01, 02, 04, 03 et 05 sauf numéros commençant par 0262, 0590, 0592, 0594 et 0596) et à Monaco.
- vers tous les téléphones mobiles des opérateurs français métropolitains (numéros commençant par 06 et 07 sauf numéros commençant par 0696, 0690, 0692 et 0694).
- vers le 3949 (Pôle Emploi).
- vers les services RED (à l'exception du coût d'accès). Les appels Fax, Data sauf numéros commençant par 0860 et 0868. Les renvois d'appels nationaux.
- vers le 950 (inclus et facturés au-delà du forfait)
- vers un numéro fixe ou mobile situé dans l'Union Européenne et dans les DOM.

  + rappel de la liste des destinations

Les appels depuis l'Union Européenne et les DOM vers la France métropolitaine, l'Union Européenne et les DOM sont illimités pour le Forfait mobile RED 1Go et le Forfait mobile RED 60Go (dans la limite de 3 heures maximum par appel, de 200 destinataires par mois et d'une utilisation raisonnable de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM, voir p.33).

Communications non incluses

- Les appels vers les Numéros spéciaux (voir tableau p.13).
- Les appels Data commençant par 0860 et 0868.
- Les SMS surtaxés (SMS+) et les MMS surtaxés (MMS+).
- Les usages vers et depuis l'étranger sont détaillés dans les fiches d'information standardisées.
- Les SMS vers les n° fixes.

Au-delà de vos offres

Une fois votre temps de communication ou votre crédit de communication écoulé, vos communications « au-delà du forfait » sont tout simplement facturées selon le tarif en vigueur indiqué dans le détail des offres.

Conditions générales de tarification pour les offres

- Appels en France métropolitaine : facturation à la seconde dès la première seconde.
- Appels depuis la France métropolitaine vers l'étranger : facturation à la minute (sauf appels vers les DOM, facturation à la seconde dès la première seconde).
- Appels depuis l'Union Européenne et les DOM : facturation à la seconde dès la première seconde.
- Appels émis et reçus vers et depuis les autres zones : facturation à la minute.
- Toute communication est facturée dans son intégralité sur la base du tarif en vigueur au début de l'appel.

Appels gratuits depuis votre mobile en France métropolitaine :

- **963** : SFR Mon Compte (pour gérer votre forfait et vos options).
- **112** : Urgence*.
- **13** : Drogue, Tabac, Alcool, Info Services.
- **115** : SAMU social.
- **116 000** : Aide à la recherche des enfants disparus.
- **119** : Enfance maltraitée.
- **15, 17 et 18** : SAMU, Police et Pompiers.
- **123** : pour consulter à tout moment votre Répondeur.
- **933** : la consultation de votre Relevé d'Identité Opérateur (RIO).
- **952** : Le service de rechargement pour compléter votre forfait.

Tarifs des appels émis depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR

Les tarifs des appels émis depuis un téléphone fixe vers un mobile SFR sont établis par les opérateurs de téléphonie fixe.

Renseignements téléphoniques et numéros spéciaux (y compris les services de radiomessagerie)

Ces appels ont une tarification particulière (voir le tableau p.17).

* Gratuit également depuis l'étranger.

DÉTAILS DES OFFRES MOBILES

RÈGLES DE MIGRATION DE RED VERS UNE OFFRE 4G DE SFR ET DE RED VERS RED
Tout changement d'offre RED est à demander sur red-by-sfr.fr et sera effectif à la prochaîne date de facturation du Client. Par ailleurs, un client RED pourra également changer d'offre sur red-by-sfr.fr pour passer sur un forfait 4G SFR après 4 mois d'ancienneté sur les forfaits RED. Enfin, le client est informé qu'un changement d'offre RED vers une offre SFR la Carte n'est pas possible.

COMMUNICATION HORS-FORFAIT	
FACTURATION À LA SECONDE AU-DELÀ DE LA 1ÈRE MINUTE INDIVISIBLE NUMÉROS SPÉCIAUX (sauf numéros commençant par 0800, 0805, 0809, 087, 09, 30, 31) et services de radiomessagerie	voir tableau page 14
APPELS, SMS ET MMS DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER	voir pages 15 à 21
INTERNET EN MODE GPRS/3G/4G DEPUIS L'ÉTRANGER	voir page 22

OPTIONS INCLUSES

- ALERTING MONDE INTERNET AVEC BLOCAGE (voir page 20)

OPTIONS MOBILES

APPELS	FORFAIT MOBILE RED 1GO D'INTERNET	FORFAIT MOBILE RED 60GO D'INTERNET
PRÉSENTATION DU NUMÉRO (si votre correspondant l'autorise)	Inclus	
DOUBLE APPEL	2€/mois - Prix d'un appel normal	
RENVOI D'APPEL (vers un fixe ou mobile français)	**Inclus** (prix de la communication renvoyée) · Depuis la France vers un numéro de téléphone fixe ou mobile français (hors numéros fixes surtaxés) : inclus. Au-delà du forfait, prix d'un appel normal. · Depuis l'étranger vers un mobile ou fixe français : prix d'une communication vers la France selon la zone d'émission du renvoi de l'appel.	

CONFORT ET MAÎTRISE	
ALERTE CONSO Avec le forfait RED, alerte par SMS 15 min avant la fin du forfait (appels pris en compte avec un délai de 48h environ).	Gratuit
LISTE IVOIRE non affichage du numéro lors de l'émission d'un appel, hors envoi d'un SMS ou d'un MMS	Gratuit sur demande
LISTE ROUGE non publication des coordonnées du client dans les annuaires (éditions imprimées et versions électroniques) et services de Renseignements téléphoniques	Gratuit sur demande

RÉPONDEUR		
	FORFAIT MOBILE RED 1GO D'INTERNET	**FORFAIT MOBILE RED 60GO D'INTERNET**
RÉPONDEUR SFR 123	· En France métropolitaine : consultation gratuite et illimitée depuis votre mobile. · Depuis l'étranger : consultation au prix d'un appel vers la France selon la zone d'émission de l'appel/ consultation.	
RÉPONDEUR+ [1] (comprenant la messagerie vocale visuelle pour Androïd uniquement)	**2€/mois**	
SFR RÉPONDEUR LIVE[2]	**2€/mois** · Écoute directe des messages en cours de dépôt · Reprise d'appel pendant le dépôt d'un message · Archivage des messages pendant 1 an	

(1) Service disponible sous reserve de faisabilite technique, inclus dans les Forfaits SFR. Avec un mobile compatible Android (liste sur sfr.fr). Service disponible depuis le mobile et le web apres telechargement de l'application sur le mobile. Le client peut continuer a appeler le 123 pour consulter sa messagerie vocale. À l'etranger, l'utilisation du service entraine la facturation d'une session data, selon l'offre SFR souscrite (details dans la Brochure des Tarifs SFR). En cas de resiliation du service, perte des annonces d'accueil personnalisees.
(2) Option réservée aux clients mobile SFR (hors SFR La Carte et SFR Business). Le service Ecoute Directe est valable en France métropolitaine, et n'est pas disponible hors zone de couverture ou en cas de mobile éteint. En cas de reprise de l'appel en cours de message, l'appel reste facturé a l'émetteur. Le service Archivage des messages pendant 1 an n'est disponible que pour les terminaux Androïd, sous couverture wifi ou internet mobile. En cas de résiliation de l'option SFR Répondeur Live, le client conservera son annonce d'accueil en service ainsi que ses messages, dans la limite du stockage disponible et sur la base des durées de conversation du répondeur (les messages archivés sont effacés 7 jours après la résiliation). Les éléments ne pouvant être migrés seront perdus.

OPTIONS MOBILES

RED by SFR met à votre disposition des options et services gratuits afin de vous permettre de conserver la maîtrise des usages sur vos lignes mobiles.

MAÎTRISE DES FORFAITS	
L'option gratuite « Interdiction des usages surtaxés[3] Cette option permet de maîtriser votre consommation en bloquant les appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxés commençant par 089, les numéros courts à tarification banalisée ou majorée 3BPQ (hors 30PQ et 31PQ) et les numéros des plans privés des opérateurs qui font l'objet d'une surtaxation et en particulier les numéros des SMS surtaxés à l'acte et à l'abonnement de format 3XXXX, 4XXXX, 5XXXX, 6XXXX, 7XXXX et 8XXXX.	**Comment l'activer ?** Sur Internet : rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique « Offre & Mobile », « Ajouter des options », puis « Appels, Internet Mobile »
Le service gratuit « Blocage des achats multimédia sur facture » Vous avez la possibilité d'acheter des contenus ou services grâce à votre facture SFR comme des jeux, musique, logiciels, abonnements de transport en commun, etc. Pour consommer en toute sécurité, vous pouvez personnaliser vos droits d'achat en choisissant un plafond mensuel. Vous pouvez aussi bloquer tous vos droits d'achats multimédia (hors appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxés) ; cela bloquera les micro-paiements sur facture liés à ces achats afin d'éviter les mauvaises surprises.	**Comment l'activer ?** Sur Internet : rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique « Info Conso », puis « Gérer votre plafond d'achats ».
SERVICES GRATUITS POUR ENCADRER LES USAGES DES TIERS UTILISATEURS	
L'option gratuite « Contrôle parental mobile » Ce contrôle parental, adapté aux adolescents, offre des perspectives de navigation étendue à tout le web mais verrouille l'accès aux sites pouvant heurter la sensibilité des adolescents depuis les réseaux GSM/EDGE/3G/4G (hors Wi-fi).	**Comment l'activer ?** Sur Internet : rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique « Offre & Mobile », « Ajouter des options », puis « Appels, Internet Mobile »
L'option gratuite « Double prévenance » Cette option permet au titulaire ayant accepté de fournir son numéro de téléphone mobile de contact et à l'utilisateur de la ligne de recevoir simultanément toutes les notifications et communications SMS envoyées par SFR concernant la gestion de cette ligne (à titre d'exemple, atteinte d'un plafond de consommation, déblocage d'un plafond, souscription d'un service...).	**Comment l'activer ?** Sur Internet : rendez-vous sur votre Espace Client depuis le site red-by-sfr.fr ou l'application mobile RED&Moi, rubrique « Offre & Mobile », « Ajouter des options », puis « Appels, Internet Mobile »

AUTRE OPTION	
OPTION NFC[4]	**inclus**

(3) Option gratuite permettant de maîtriser votre consommation en bloquant les appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxés commençant par 089, les numéros courts à tarification banalisée ou majorée 3BPQ (hors 30PQ et 31PQ) et les numéros des plans privés des opérateurs qui font l'objet d'une surtaxation et en particulier les numéros des SMS surtaxés à l'acte et à l'abonnement de format 3XXXX, 4XXXX, 5XXXX, 6XXXX, 7XXXX et 8XXXX. En cas de déplacement à l'étranger, l'activation de cette option pourrait entraîner une diminution de votre couverture réseau internationale.
(4) Option soumise à conditions permettant d'accéder à des services sans contact avec un équipement compatible. Utilisable après téléchargement et acceptation des conditions des applications des fournisseurs de services sans contact. Le client devient Client des fournisseurs de services sans contact pour l'utilisation de ces services.

INTERNET / SERVICES	
SFR TV[1], + de 140 chaînes	**2€/mois**
NAPSTER[2]	**10€/mois**
SFR CLOUD[3]	**1Go inclus ou pour 3€/mois 100Go**
SFR SÉCURITÉ + PASSWORD 1 ÉQUIPEMENT[4] smartphone, tablette (antivirus, anti-phishing, protection bancaire, anti-vol mobile)	**3€/mois**
SFR SÉCURITÉ + PASSWORD MULTI-ÉQUIPEMENT[4] PC, Mac, smartphone, tablette (antivirus, antiphishing, protection bancaire, anti-vol mobile)	**5€/mois**
SFR FAMILY-CONTRÔLE PARENTAL 5 EQUIPEMENTS[5]	**5€/mois**
SFR CINÉ / SÉRIES[6]	**10€/mois**
PLUS SPORT ENGAGEMENT 12 MOIS[14]	**34€/mois**
PLUS SPORT SANS ENGAGEMENT[14]	**40€/mois**
RMC SPORT ENGAGEMENT 12 MOIS[7]	**19€/mois**
RMC SPORT SANS ENGAGEMENT[7]	**25€/mois**
ALTICE STUDIO[8]	**9,99€/mois**
NETFLIX[9]	**Netflix Essentiel (1 écran) : 7,99€/mois** **Netflix Standard (2 écrans) : 11,99€/mois** **Netflix Premium (4 écrans) : 15,99€/mois**
BOUQUET CINÉ FIRST	**9,99€/mois**
COYOTE	**5,99€/mois**
YOUBOOX ONE[10]	**10€/mois**
OPTION MONTRE CONNECTÉE[11]	**5€/mois**
beIN SPORTS[12]	**15€/mois**
SFR CLOUD 1000GO[13]	**5€/mois**
SFR Kids Récré[15]	**7,99€/mois**
RMC Sport - Compte supplémentaire[16]	**9€/mois**
Amazon Prime[17]	**5,99€/mois**
OCS[18]	**12,99€/mois**

SOLIDARITÉ	
OPTION SOLIDAIRE – EMMAÜS CONNECT[19] Grâce à votre engagement, Emmaüs et SFR permettent aux plus démunis d'accéder aux usages numériques.	**1€/mois** **intégralement reversé à l'association Emmaüs Connect**
OPTION SOLIDAIRE – SPORT DANS LA VILLE[20] Soutenez l'association Sport dans la ville : du sport à l'emploi !	**1€/mois** **intégralement reversé à l'association Sport dans la Ville**

Voir mentions légales page suivante.

(1) Service réservé aux abonnés mobiles/tablettes SFR avec offre compatible (sur demande et sous réserve du téléchargement de l'application SFR TV sur tablettes et smartphones avec système d'exploitation et terminal compatibles (iOS, Android et Windows Phone). En 3G ou 4G, l'accès à la TV est décompté des Mo/Go inclus dans l'offre mobile du client. Certains programmes peuvent faire l'objet d'occultation selon les supports. Plus de détails sur sfr.fr.
(2) Option mensuelle soumise à conditions réservée aux clients RED. Offre disponible avec terminal Apple, Android ou Windows Phone compatibles. L'accès illimité au catalogue de musique Napster se fait depuis votre mobile compatible ou bien en streaming (l'usage est alors décompté des Mo ou Go inclus dans votre forfait) ou bien en mode non connecté à Internet (sous réserve de synchronisation préalable de votre liste d'écoute ("Playlist"), dans la limite de la capacité de stockage du terminal). Service disponible aussi depuis un ordinateur ou une tablette. Service accessible après téléchargement de l'application Napster (coût d'une connexion Internet), création d'un compte Napster et acceptation des conditions particulières Napster. Le client devient client Napster pour l'utilisation du service.
(3) Offre soumise à conditions, réservée aux abonnés mobile SFR titulaires d'un forfait RED, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (ordinateur disposant d'une connexion Internet haut débit, mobile, tablette…). Service gratuit permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 1Go. Utilisation du service décompté des Mo/Go inclus dans le forfait mobile du client. Option à 3€/mois disponible pour les clients RED permettant de bénéficier de 100Go d'espace de stockage de données au lieu de 1Go.
(4) SFR Sécurité + Password : Offre soumise à conditions, réservée aux abonnés mobiles et internet partout de SFR. Accès aux applications SFR Sécurité et SFR Password via 2 options au choix : option à 3€/mois pour la protection de 1 équipement (smartphone ou tablette [IOS/android]) uniquement pour les abonnés mobiles et internet partout de SFR ou option à 5€/mois pour la protection de 5 équipements via SFR sécurité et de 10 équipements via SFR Password (smartphones, tablettes [IOS/android], PC ou Mac). Protection d'équipements multi-opérateurs munis d'une connexion internet. Mémoire vive conseillée 1Go. Voir liste des terminaux compatibles sur http://www.sfr. fr/sfr-et-moi/vos-services-sfr/sfr-password/. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse). Fonctionnalités des options différentes selon les terminaux compatibles.
(5) Détails p. 25.
(6) SFR Ciné / Séries : Option soumise à conditions, valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, permettant d'accéder à une sélection de chaînes TV avec thématiques cinéma et/ou séries ainsi qu'à un service de VOD Illimité. Liste des chaînes susceptible d'évolution. Accès via tv.sfr.fr pour les chaînes TV, pour le service de VOD illimitée, l'application SFR VOD, l'application SFR TV. SFR Ciné / Séries à 10€/mois (soit 3,32€ pour le service VOD et 6,68€ pour les services TV).
(7) RMC SPORT : Option mensuelle valable pour toute nouvelle souscription en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaînes RMC SPORT. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Accès via le site Internet rmcsport.tv ou l'application dédiée. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. Option RMC Sport sans engagement à 25 €/mois et à 19€/mois avec engagement 12 mois. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport.
(8) Altice Studio : Chaîne valable exclusivement en France métropolitaine permettant d'accéder à une sélection de films récents et de séries. Chaîne en option payante selon l'offre box ou mobile souscrite. Accès via SFR TV et pour les clients box, via le décodeur TV, Usage décompté des Mo ou Go inclus dans le forfait mobile SFR (hors usage WiFi). Option mensuelle accessible après activation de l'option
(9) Netflix : Abonnement mensuel soumis à conditions, réservé aux clients RED by SFR , Service de vidéo à la demande par abonnement disponible sur ordinateur, TV, mobile et tablettes compatibles. Accès illimité en streaming au catalogue Netflix depuis le site http://s.sfr.fr/netflix et l'Applicationhttp://s.sfr.fr/netflixapp, dans la limite de 1 écran (option Essentiel : 7,99€/mois), 2 écrans (option Standard : 11,99€/mois) et 4 écrans (option Premium : 15,99€/mois)en simultané. Service accessible après création d'un compte Netflix, facturé par Netflix et payé sur facture SFR. Le client est un client Netflix pour l'utilisation du service. Usage du service (hors Wifi) décompté des Mo ou Go inclus dans le forfait mobile SFR.
(10) Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux abonnés RED by SFR, incluant un accès illimité à un catalogue de livres numériques susceptible d'évolution, sur smartphone (Android et IOS), tablette (Android et IOS) et ordinateur, après téléchargement de l'application Youboox sur Play Store, Apple Store ou directement sur le site Youboox. Service édité par Youboox. **Plus de détails sur** c.sfr.fr/RED-tout-savoir-sur-youboox.
(11) Option Montre connectée : option sans engagement, soumise à conditions permettant aux clients RED by SFR détenteurs d'un forfait compatible, d'utiliser les usages voix et internet mobile (hors WIFI) de leur forfait via une montre connectée éligible, uniquement en France métropolitaine. Souscription de l'option exclusivement depuis l'application dédiée sur smartphone compatible, dans la limite de 3 options Montre Connectée par ligne. Option à 5€/mois. Frais d'activation : 10€.
(12) beIN SPORTS (à partir du 16/07/2019) : option soumise à conditions, disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux clients RED by SFR, permettant d'accéder uniquement au bouquet beIN Sports incluant beIN 1, beIN 2, beIN 3 via l'application SFR TV (liste des chaînes susceptibles d'évolution)depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Dans la limite de 5 écrans et d'une seule session en simultané.
(13) SFR Cloud 1000Go : offre soumise à conditions, réservée aux abonnés RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (ordinateur disposant d'une connexion internet haut débit, mobile, tablette…) (Voir liste des équipements compatibles sur sfr.fr/cloud). Option à 5€/mois permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 1000Go. Utilisation du service décompte des Mo/Go inclus dans le forfait mobile du client. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse). Détails sur sfr.fr/cloud.
(14) PLUS SPORT : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder à RMC Sport, beIN SPORTS, Equidia, Golf Channel, ES1 et Automoto. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. Option à 40€/mois sans engagement et à 34€/mois avec engagement 12 mois. En cas de résiliation de l'abonnement mobile ou Box RED by SFR, le client conservera son service Plus Sport et sera facturé au tarif mensuel 100% digital en vigueur. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport et Plus Sport. RMC SPORT : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaînes RMC SPORT Accès via SFR TV ou l'application dédiée et pour les clients box, via le décodeur TV également. beIN SPORTS : Offre soumise à conditions. Service disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM. Accès au bouquet beIN SPORTS (liste des chaînes susceptibles d'évolution) sur tablettes et smartphones compatibles depuis l'Application SFR TV.
(15) SFR Kids Récré : Option mensuelle valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM uniquement sur terminal Android ou iOS compatible, réservée aux abonnés REDbySFR , incluant un accès illimité a un catalogue de jeux et de vidéo susceptible d'évolution, accessible via l'application SFR KIDS Récré. Téléchargement des jeux et vidéo dans la limite de stockage du terminal. Dans la limite de 1 session simultanée par profil.
(16) RMC Sport - Compte supplémentaire : Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés mobiles ou Box RED by SFR titulaires de RMC Sport ou Plus Sport (uniquement pour les abonnés Box) et souscrivant cette option pour un utilisateur filleul de leur choix. L'utilisateur Filleul doit créer un compte en suivant les indications qu'il reçoit dans le mail d'invitation de son Parrain. Option à 9€/mois sans engagement valable en France métropolitaine, depuis l'Union européenne et les DOM et facturée sur la facture mensuelle de l'abonné « parrain » RED by SFR. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. L'Abonné Parrain peut résilier à tout moment l'accès à RMC Sport de l'Utilisateur Filleul et changer d'Utilisateur. En cas de résiliation de RMC Sport ou Plus Sport, résiliation automatique et immédiate de RMC Sport compte supplémentaire. En cas de résiliation de l'abonnement mobile ou box RED by SFR, conservation du service si RMC Sport ou Plus Sport a été souscrit par l'abonné parrain à partir du 3 septembre 2019.
(17) Amazon Prime : Offre soumise à condition réservée aux abonnés RED by SFR. Abonnement mensuel sans engagement permettant l'accès aux avantages Amazon Prime (liste accessible sur https://www.red-by-sfr.fr/options-red/option/Amazon-Prime-30-jours-essai/). Accessible après activation du service auprès de RED, création d'un compte Amazon et acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780) du service. 5,99€/mois facturés sur la facture RED by SFR du client. Offre Amazon Prime : 30 jours d'essai (pour les abonnés mobile RED by SFR 30 jours = un mois de facturation) pour toute première souscription au service avant le 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute autre promotion Amazon Prime en cours.
(18) OCS : Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés mobile et Box de REDbySFR (dans la limite de 20.000 souscriptions pour les abonnés mobile) permettant l'accès aux chaînes (via l'application SFR TV ou le site https://tv.sfr.fr/) et au service vidéo à la demande (via l'application OCS, et pour les abonnés Box, via le décodeur TV). Un flux maximum à la fois. OCS à 12,99€/mois.
(19) Option solidaire - Emmaüs Connect : Le prélèvement du don de 1€ est opéré par SFR au nom et pour le compte d'Emmaüs Connect, 204 rue de Crimée, 75019 PARIS. Votre don donne droit à une déduction fiscale égale à 66% du montant total du don. En fin d'année, une attestation fiscale vous sera envoyée sur demande : elle devra être jointe à votre déclaration de revenue afin de bénéficier de cette déduction.
(20) Option solidaire - Sport dans la ville : Le prélèvement du don de 1€ est opéré par SFR au nom et pour le compte de Sport dans la Ville, 15 quai de la Gare d'Eau, 69009 Lyon. Votre don donne droit à une déduction fiscale égale à 66% du montant du don. En fin d'année, une attestation fiscale vous sera envoyée sur demande : elle devra être jointe à votre déclaration de revenue afin de bénéficier de cette déduction.

Les services messages et contacts

Messages

TARIFS DES SMS ET MESSAGES MULTIMÉDIA (MMS) MÉTROPOLITAINS, HORS SMS/MMS CHAT, CHAT WAP ET SURTAXÉS	
RÉCEPTION D'UN MMS OU D'UN SMS	Gratuit
ENVOI D'UN MMS TEXTE OU SMS	Inclus
ENVOIE D'UN MMS PHOTO OU VIDÉO VERS UN MOBILE MÉTROPOLITAIN OU UNE ADRESSE EMAIL	Inclus

Contacts

SFR CONTACTS	
SAUVEGARDE DU RÉPERTOIRE SIM	0,50€/sauvegarde

Les services ponctuels

FACTURATION DES SERVICES PONCTUELS RED ET OCCASIONNELS À LA DEMANDE DU CLIENT	
DEMANDE DE "DÉSIMLOCKAGE" dans les 3 mois suivant la souscription du contrat d'abonnement ou d'une offre relative à l'achat d'un nouveau mobile	80€
REMPLACEMENT DE CARTE SIM OU CRÉATION D'UN QR CODE eSIM	10€
DÉBLOCAGE DE CARTE SIM Au 963 (appel gratuit) ou au 06 1200 1963	Gratuit
SUR LE SITE RED-BY-SFR.FR (COÛT D'UNE CONNEXION INTERNET)	Gratuit
EN CAS DE VOL DÉCLARÉ DE VOTRE MOBILE · Remboursement d'un mois d'abonnement maximum · (copie du dépôt de plainte, dans la limite d'une fois par an)	Gratuit
DEMANDE DE DUPLICATA DE FACTURE	7,50€
DEMANDE DE DUPLICATA DE BORDEREAU DE LIVRAISON SUITE À UN ACHAT PAR CORRESPONDANCE	4€
DEMANDE DE RELEVÉ DE COMPTE SUR - D'UN AN	8€
DEMANDE DE RELEVÉ DE COMPTE SUR + D'UN AN	30€
DEMANDE DE RELEVÉ DE COMMUNICATION POUR UN MOIS ÉCOULÉ	Gratuit
DEMANDE DE PORTABILITÉ DU NUMÉRO	Gratuit
FRAIS D'ATTRIBUTION D'ÉCHÉANCIER	5€
RENVOI DE CHÈQUE REJETÉ	3€

SMS (vers un mobile) : la taille maximale d'un SMS peut varier en fonction des caractères utilisés :
- 160 caractères maximum par SMS en cas d'utilisation de caractères standards (liste des caractères standards : A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z Ä Ö Ñ Ü § ¿ a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z ä ö ñ ü à 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 @ £ $ ¥ è é ù ì ò Ç Ø ø Å å Δ _ Φ Γ Λ Ω Π Ψ Σ Θ Ξ ⊥ { } [~] | € Æ æ ß É ! « # ¤ % & ' ( ) * + , . /: ; < = > ? ¡)
- 70 caractères maximum par SMS en cas d'utilisation d'au moins un caractère spécial (tous les caractères ne figurant pas dans la liste ci-dessus).

MMS : métropolitain, depuis l'Union Européenne et les DOM non surtaxés, hors MMS Chat et MMS Chat Wap. L'envoi ou la réception d'un MMS à l'étranger entrainera la facturation de la Tarification d'une session data en plus du prix de l'émission du MMS. **Limités à 200 destinataires différents par mois.**

Communications vers les numéros spéciaux

COÛT D'UTILISATION DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE - COÛTS D'ACCÈS INDIQUÉS PAR APPEL + PRIX D'UN APPEL NORMAL

TARIFS DES MESSAGES	
SFR MAIL	**SMS** : prix d'un SMS classique vers un mobile selon la formule, compris dans les forfaits SMS/MMS **MMS** : prix d'un MMS classique vers un mobile selon la formule, compris dans les forfaits SMS/MMS
SMS + / MMS +	**Prix d'envoi d'un SMS ou d'un MMS + surtaxe suivante** : Gratuit pour un numéro du type 3XXXX **0,05€** pour un numéro du type 4XXXX **0,10€** ou **0,20€** pour un numéro du type 5XXXX **0,35€** pour un numéro du type 6XXXX **0,50€** pour un numéro du type 7XXXX **1€, 1,50€, 2€, 3€** ou **4,50€** pour un numéro du type 8XXXX
SMS + / MMS + DEPUIS L'ÉTRANGER	Voir page 18.
ACHAT D'UNE SESSION WIFI	WIFI soit le 9434 appel gratuit depuis un mobile SFR

Pour les appels vers les numéros spéciaux et services de radiomessagerie

		TARIFS
ANNUAIRE	**222**	2,99 € l'accès + 2,99 €/min
HOROSCOPE	**6452**	2,99 €/min
MÉTÉO	**6383**	2,99 €/min
PROGRAMME TV	**8723**	2,99 €/min
HORLOGE PARLANTE	**4676**	1,99 €/min
NUMÉRO DE RADIOMESSAGERIE	060420 à 39 / 060600 à 10 060615 à 16 060619 060620 à 39 / 065600 à 59 065690 à 99 / 065705 à 09 065711 à 39 / 065760 à 89 0657 4Q / 0657 5Q 060614 / 0657 91 0657 99 / 0641 65 0649 96 / 0649 94 0649 97	2€ TTC/min : facturation de la première minute indivisible, puis par palier de 20 secondes

Services à valeur ajoutée

À compter du 1er octobre 2015, la tarification des numéros des services à valeur ajoutée (SVA), c'est-à-dire tous les numéros commençant par 08 et les numéros courts de la forme 3BPQ, évolue vers un nouveau tarif dit « C+S » qui différencie :

- le coût de la communication C qui sera soit gratuit, soit inclus dans votre offre, soit facturé au prix d'un appel métropolitain en fonction de l'offre fixe ou mobile souscrite
- et le coût du service S défini par le fournisseur du service

Cette tarification S du service est déclinée en 2 catégories :

- des tarifs à l'appel qui seront facturés à un prix fixe quelle que soit la durée réelle de la communication,
- des tarifs à la minute qui seront facturés à la seconde dès la 1ère seconde

Pour connaître le prix du service, appelez le 3077 (appel et service gratuit)

NUMÉROS COMMENÇANT PAR	COÛT DE LA COMMUNICATION	COÛT DU SERVICE
0800 À 0805 30BQ ET 31BQ	Gratuit	Gratuit
0806 À 0809	**Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite** (inclus dans les offres avec appels illimités)	Gratuit
081, 082,089	**Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite** (inclus dans les offres avec appels illimités)	**Payant selon tarif choisi par le fournisseur de service (cout maximum du service)** **081** : 0.06€/min ou 0.15€/appel **082** : 0.20€/min ou 0.50€/appel **089** : 0.80€/min ou 3.00€/appel
3BPQ (B>2)	**Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite** (inclus dans les offres avec appels illimités)	**Payant selon tarif choisi par le fournisseur de service**
10XY	**Gratuit ou Prix d'un appel métropolitain facturé selon offre souscrite** (inclus dans les offres avec appels illimités)	**Payant selon tarif choisi par le fournisseur de service** (cout maximum du service) 0.80€/min ou 3€/appel

Retrouvez tout le détail des tarifs vers les numéros courts et spéciaux sur www.red-by-sfr.fr

COMMUNICATIONS INTERNATIONALES

Communications vers l'étranger

Tarifs des Appels Voix vers l'étranger

POUR LES ABONNÉS RED, APPELS ÉMIS DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS L'ÉTRANGER*	
ZONE EUROPE 1	0,225€/min
ZONE EUROPE 2	0,67€/min
ZONE DOM	0,67€/min
ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE	0,81€/min
AMÉRIQUE DU NORD	
ZONE EUROPE 3	
RESTE DU MONDE	1,99€/min

Offre valable dans la limite des zones couvertes par les partenaires étrangers de SFR. (Détails des zones p.15). Facturation à la minute vers les destinations hors DOM. Pour les appels vers les DOM, facturation à la seconde dès la première seconde.

Option Forfaits Maghreb[1]

Les options Forfaits Maghreb sans engagement permettent d'émettre des appels depuis la France métropolitaine vers les téléphones fixes et mobiles du Maroc, Tunisie et Algérie, à prix préférentiel.
3 options au choix :

Forfait Maghreb 30 minutes	9€/mois	30 minutes pour appeler vers les téléphones fixes et mobiles au Maroc, Tunisie et Algérie
Forfait Maghreb 60 minutes	17€/mois	60 minutes pour appeler vers les téléphones fixes et mobiles au Maroc, Tunisie et Algérie
Forfait Maghreb 120 minutes	29€/mois	120 minutes pour appeler vers les téléphones fixes et mobiles au Maroc, Tunisie et Algérie

Les appels sont facturés à la minute. Souscription au 963 (gratuit) ou sur le site red-by-sfr.fr. Activation de votre option à la prochaîne date de facturation. Option résiliable à tout moment.

Option d'appels vers l'étranger

APPELS ILLIMITÉS VERS LES FIXES D'EUROPE[2]	1€/mois
APPELS ILLIMITÉS VERS LES FIXES ET MOBILES D'AMÉRIQUE DU NORD[3]	2€/mois

(1) Offres valables pour les clients RED by SFR (hors titulaires de l'option Forfait Europe Maghreb et RED 5H + 50Mo avec option de blocage) dans la limite des zones couvertes par les opérateurs partenaires de SFR, valables pour des appels voix (hors numéros spéciaux et services) émis depuis la France métropolitaine vers des numéros de téléphones fixes et mobiles d'opérateurs du Maroc, Algérie et Tunisie. Au-delà, voir tarif dans le tableau (ci-dessus) des appels émis depuis la France métropolitaine vers l'étranger. Crédit d'appels non reportable. Activation du forfait à la prochaîne date de facturation. Détails sur red-by-sfr.fr/international.
(2) Appels illimités depuis la France métropolitaine vers les fixes d'Europe : Açores, Åland (Iles), Allemagne, Andorre, Angleterre, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crête, Croatie, Cyclades, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Ile de), Roumanie, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, hors numéros spéciaux, services (y compris services de radiomessagerie) et appels depuis boîtiers radio. 3 heures maximum par appel, puis coupé. Limités à 200 destinataires différents par mois.
(3) Appels illimités depuis la France métropolitaine vers les mobiles et fixes d'Amérique du Nord : Etats-Unis (hors Alaska, Hawaï, Porto Rico et îles Vierges Américaines) et Canada, hors numéros spéciaux, services (y compris services de radiomessagerie) et appels depuis boîtiers radio. 3 heures maximum par appel, puis coupé. Limités à 200 destinataires différents par mois.

Tarifs des SMS et MMS vers l'étranger

TARIFS DES SMS ET MESSAGES MULTIMEDIA (MMS) DEPUIS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS L'ÉTRANGER*	
SMS VERS ZONE EUROPE 1	0,07€/SMS
SMS (vers autres zones de réception)	0,40€/SMS
MMS TEXTE (quelle que soit la zone de réception)	0,79€/MMS
MMS PHOTO (quelle que soit la zone de réception)	1,58€/MMS
MMS VIDÉO (quelle que soit la zone de réception)	2,90€/MMS

* Si fonction disponible sur le réseau de l'opérateur étranger visité. Voir liste des pays sur red-by-sfr.fr/international. Tarifs hors SMS+.

Détails des zones pour les communications vers l'étranger

Zone Europe 1 : Açores, Aland, Allemagne, Angleterre, Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Ecosse, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Irlande, Irlande du Nord, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Malte, Man (Ile), Norvège, Pays-Bas, Pays de Galles, Pologne, Portugal, République Tchèque, Rhodes (Iles de), Roumanie, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovénie, Suède, Vatican.

Zone DOM : Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, St Barthelemy, St Martin (Antilles françaises), St Pierre et Miquelon, Mayotte, La Désirade, Marie Galante, Saintes (Iles).

Zone Europe 2 : Andorre, Suisse.

Zone Europe 3 : Albanie, Bosnie Herzégovine, Groenland, Kosovo, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Serbie, Srpska (Rép), Turquie, Chypre du Nord, Ukraine.

Algérie, Maroc, Tunisie

Amérique du Nord : Etats-Unis (y compris Alaska et Hawaï), Porto Rico, Iles Vierges Américaines, Canada.

Reste du monde : Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Bissau, Birmanie, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Cayman (Iles), Centrafrique, Chili, Chine, Colombie, Comores, Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique (Ile de la), Egypte, Émirats Arabes Unis, Équateur, Ethiopie, Fidji (Iles), Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Grenadine (Iles), Guam, Guatemala, Guinée Équatoriale, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hong-Kong, Iles Vierges Britanniques, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Jamaïque (Ile de la), Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Laos, Lesotho, Liban, Libéria, Lybie, Macao, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives (Iles), Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie / Nouvelle Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Polynésie Française, Qatar, République Démocratique du Congo, République du Congo, République Dominicaine, Russie, Rwanda, Saint Kitts & Nevis, Saint Vincent, Sainte-Hélène, Sainte Lucie, Saipan, Salvador, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, St Martin (Antilles Néerlandaises), Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taïwan, Tanzanie, Tasmanie, Tchad, Thaïlande, Tibet, Togo, Trinité et Tobago, Turkménistan, Turks et Caicos, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Communications depuis l'étranger avec l'option « SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger »

L'option SFR Voyage – Communiquer depuis l'étranger

L'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger est disponible pendant toute la durée de validité de votre ligne. L'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger est incluse dans votre offre et elle est résiliable dans votre Espace client. Avec l'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger, vous pouvez appeler et être joint depuis plus de 270 pays ou destinations, dans la limite des zones couvertes par les réseaux des opérateurs étrangers partenaires de SFR. La liste des pays ou destinations SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger est disponible p. 21. Les tarifs SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger sont applicables pour un appel émis vers la même zone géographique que le pays visité et vers la France métropolitaine. Pour un appel émis vers une zone différente, c'est le tarif de la zone la plus éloignée qui s'applique.

Tarifs des appels émis et reçus depuis l'étranger

Les appels depuis l'Union Européenne et les DOM

Facturation à la seconde pour les appels émis depuis l'Union Européenne/ DOM vers l'Union Européenne/ DOM. Facturation a la minute pour les appels émis depuis l'Union Européenne/ DOM vers les pays hors Union Européenne/ DOM.
Pour les communications émises et reçues sont illimitées toute l'année depuis l'Union Européenne et les DOM vers l'Union Européenne, les DOM et la France métropolitaine, sous réserve d'une utilisation raisonnable (voir p. 20).

Les appels depuis les autres destinations à l'étranger

Facturation à la minute pour les appels émis et reçus depuis les autres zones.

Les tarifs SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger sont applicables pour un appel émis vers la même zone géographique que le pays visité et vers la France métropolitaine. Pour un appel émis vers une zone différente, c'est le tarif de la zone la plus éloignée qui s'applique.
Les communications émises et reçues depuis l'étranger (hors Union Européenne/ DOM) sont facturées hors forfait : voir tarifs ci-dessous.
Au-delà si l'usage inclus dans le forfait national est épuisé : voir tarifs ci-dessous.

Tarifs des Appels Voix :

<table>
<tr><th>APPELS ÉMIS DEPUIS / APPELS VERS</th><th>ANDORRE</th><th>FRANCE METROP. EU/DOM</th><th>SUISSE</th><th>USA</th><th>AFRIQUE</th><th>EUROPE DE L'EST</th><th>MOYEN-ORIENT</th><th>AMÉRIQUES</th><th>ASIE/ OCÉANIE</th><th>RESTE DU MONDE</th><th>TUNISIE</th><th>SATELLITES</th></tr>
<tr><td>ANDORRE</td><td colspan="2">0,23€</td><td>1,32€</td><td rowspan="2">1,56€</td><td rowspan="3">1,58€</td><td rowspan="4">2,38€</td><td colspan="4" rowspan="4">2,90€</td><td rowspan="8">3,96€</td><td rowspan="8">7,92€</td><td rowspan="9">7,92€</td></tr>
<tr><td>SUISSE</td><td colspan="3">1,32€</td></tr>
<tr><td>USA</td><td colspan="4">1,56€</td></tr>
<tr><td>AFRIQUE</td><td colspan="5">1,58€</td></tr>
<tr><td>EUROPE DE L'EST</td><td colspan="6">2,38€</td><td colspan="2">2,90€</td></tr>
<tr><td>MOYEN-ORIENT</td><td colspan="10" rowspan="3">2,90€</td></tr>
<tr><td>AMÉRIQUES</td></tr>
<tr><td>ASIE/ OCÉANIE</td></tr>
<tr><td>RESTE DU MONDE</td><td colspan="10">3,96€</td></tr>
<tr><td>TUNISIE</td><td colspan="11">7,92€</td></tr>
<tr><td>SATELLITES</td><td colspan="12">7,92€</td></tr>
</table>

APPELS REÇUS					
ANDORRE	0,06€	EUROPE DE L'EST	1,32€	RESTE DU MONDE	1,98€
SUISSE	0,40€	MOYEN-ORIENT		TUNISIE	3,96€
USA	0,73€	AMÉRIQUES		SATELLITES	3,96€
AFRIQUE	1,19€	ASIE/OCÉANIE			

Les numéros spéciaux depuis la zone Andorre, Amérique du Nord, quand ils sont disponibles, vous seront facturés selon la tarification de la zone d'émission. L'accès aux services RED par numéros courts (123, 963) est disponible à l'étranger sous réserve que le réseau étranger auquel vous êtes connecté propose cette fonctionnalité. Les appels vous seront facturés au prix d'un appel vers la France selon la zone d'émission de l'appel. Les cartes téléphoniques à codes proposées par des opérateurs locaux permettent d'émettre des appels internationaux via la composition d'un numéro d'appel local, le plus souvent gratuit depuis un téléphone fixe. Attention, l'utilisation de ces cartes depuis votre mobile SFR entraîne la facturation des communications émises au tarif SFR en vigueur, en supplément du tarif annoncé par le fournisseur de la dite carte. Les numéros d'appel présentés comme gratuits pour les abonnés d'un opérateur étranger sur le réseau auquel vous êtes connecté vous seront facturés selon la zone d'émission de l'appel. Les numéros surtaxés des opérateurs étrangers sont indisponibles.

Tarif des SMS émis et reçus depuis l'étranger

SMS depuis l'Union Européenne et les DOM

Les SMS sont illimités depuis l'Union Européenne et les DOM vers la France métropolitaine, l'Union Européenne et les DOM, sous réserve d'une utilisation raisonnable (voir p.20).

Tarifs des SMS :

SMS	
Envoyés depuis Andorre	0.07€/SMS
Envoyés depuis Suisse, Europe de l'Est, USA, Amériques, Asie/ Océanie, Afrique, Moyen-Orient, Reste du monde, Satellites	0,66€/SMS
Envoyés depuis Tunisie	1,58€/SMS
Reçus	Gratuit

L'envoi et la réception de SMS sont disponibles depuis l'étranger selon le réseau de l'opérateur étranger auquel vous êtes connecté.

Tarif des MMS émis et reçus depuis l'étranger

MMS depuis l'Union Européenne et les DOM

Les MMS sont illimités depuis l'Union Européenne et les DOM vers la France métropolitaine, l'Union Européenne et les DOM, sous réserve d'une utilisation raisonnable. (voir p.20)

Tarifs des MMS

	MMS TEXTE	MMS PHOTO	MMS VIDÉO
MMS ÉMIS			
Envoyés depuis Andorre	0,24€/MMS	0,24€/MMS	0,24€/MMS
Envoyés depuis la Tunisie	1,58€/MMS	1,91€/MMS	3,56€/MMS
Envoyés depuis les autres zones	0,99€/MMS	1,91€/MMS	3,56€/MMS
MMS REÇUS	Gratuit		

MMS émis quelle que soit la zone d'émission. La réception ou l'émission d'un MMS à l'étranger peut entraîner la facturation d'une connexion data, selon votre tarification en vigueur et votre mobile, en plus du prix d'émission du MMS.

Tarifs Internet, mails et autres services d'échanges de données depuis l'étranger

Les services Internet depuis le mobile et la consultation des e-mails sont accessibles avec le service SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger actif pour tous les abonnes SFR depuis l'étranger depuis plus de 237 pays ou destinations en connectant votre mobile compatible sur les réseaux GPRS/3G/4G des opérateurs étrangers disponibles.

Liste des opérateurs partenaires GPRS/3G/4G à jour sur sfr.fr/international.

Certains Smartphones (iPhone, Android, BlackBerry, WindowsR phone et certains Nokia Ovi : plus d'infos sur sfr.fr), échangent de façon permanente des données avec le réseau cellulaire. Dans ce cas, la consultation et l'échange de données sont désactivés à l'étranger (selon mobile) afin de vous éviter tout dépassement important de votre forfait lié à des frais d'itinérance. Pour bénéficier depuis l'étranger de la consultation des emails, du surf sur internet et des autres services de données, veuillez-vous référer au manuel d'utilisation de votre mobile qui vous indiquera comment activer cette fonction du téléphone.

Ces tarifs incluent la navigation Web depuis votre mobile, hors téléchargements et services payants.

(1) Internet exclusivement sur et depuis votre mobile non relié à un ordinateur. Navigation sur le portail Wap et sur tous les sites Internet. Mails : avec service « Mes Mails » réservé aux clients SFR, accessible depuis le site red-by-sfr.fr, et depuis votre mobile : sur le portail Vodafone live! (coût d'une connexion Wap), ou avec les solutions d'emails avec pièces jointes (option BlackBerry® et offre avec un accès Internet). Les usages Peer to Peer sont déconseillés depuis l'étranger pour vous éviter une facturation importante.
(2) Dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs étrangers disponibles.

Internet depuis l'Union Européenne et les DOM

Pour le Forfait Mobile RED, les connexions internet sont décomptées du nombre de Gigas choisis au moment de la souscription. Au-delà, facturation au tarif de 0,004€/Mo depuis l'Union Européenne et les DOM.

Internet depuis les autres destinations à l'étranger

La tarification internet SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger s'applique lorsque vous vous connectez à l'étranger (hors Union Européenne et DOM). Tarifs web depuis les réseaux étrangers accessibles GPRS/3G/4G.

Depuis la Suisse, l'Andorre, les USA et Canada, avec l'option international, les connexions internet sont décomptées des 15Go/mois. Au-delà, facturation aux tarifs SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger.

Depuis la zone Andorre	0,24€/Mo - facturation par ko
Depuis la Suisse	1,98€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone USA	9,24€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone Afrique	13,20€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone Europe de l'Est	
Depuis la zone Moyen-Orient	
Depuis la zone Amériques	
Depuis la zone Asie/Océanie	
Depuis la Tunisie	15,84€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko
Depuis la zone Satellites	
Depuis le Reste du monde	18,48€/Mo - facturation par tranche de 10ko - minimum facturé de 30ko

OPTION ALERTING MONDE INTERNET AVEC BLOCAGE[1]

Cette option vous permet d'être alerté de votre consommation internet depuis la zone Union Européenne/DOM, la zone satellitaire ou le reste du monde, de manière indépendante, et bloque votre facturation internet à 60€ (et dès 0€ depuis les zones couvertes par un réseau satellitaire). Vous pourrez débloquer vos usages Internet pour la zone Union Européenne/DOM, pour la zone satellitaire ou pour le reste du monde de manière indépendante par SMS ou en appelant votre service client.

À savoir : l'option Alerting Monde Internet Avec Blocage est activée par défaut sur votre ligne pour éviter tout risque de dépassement important de votre forfait lié à l'usage d'internet mobile depuis l'étranger. Les différents seuils d'alertes de cette option comptabilisent les montants des communications Internet effectuées en zone Union Européenne/DOM, en zone satellitaire ou depuis le reste du monde, une fois vos Packs Séjour Voix, SMS et Internet expirés ou épuisés.

(1) Offre valable une seule fois par période de facturation. Les usages Internet antérieurs à la date d'activation de cette option ne seront pas compris dans le décompte des seuils d'alerte et de blocage pour le mois en cours. Offre réservée aux abonnés RED disposant d'une offre permettant un usage Internet depuis leur mobile compatible avec SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger. Offre incompatible avec l'option Alerting Monde Internet sans blocage. Détails sur red.sfr.fr/international.

Pack Séjour Voix, SMS et Internet[1] :

Profitez d'appels, SMS et d'Internet depuis les grandes destinations du monde avec les Packs Séjour Voix, SMS et Internet. (souscription sur votre Espace Client).

Pack Séjour Voix, SMS et Internet Amériques 30 Min + 30 SMS + 10 Mo - valable 7 jours **Pack Séjour Voix, SMS et Internet Amériques 60 Min + 60 SMS + 20 Mo - valable 7 jours**	25€ 35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet USA 30 min + 30 SMS + 200 Mo - valable 7 jours **Pack Séjour Voix, SMS et Internet USA 60 min + 60 SMS + 400 Mo - valable 7 jours**	25€ 35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Canada 1000 Min + 1000 SMS + 1 Go - valable 7 jours	35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Émirats Arabes Unis 1000 Min + 1000 SMS + 1 Go - valable 7 jours	30€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Asie/Océanie 30 Min + 30 SMS + 10 Mo - valable 7 jours **Pack Séjour Voix, SMS et Internet Asie/Océanie 60 Min + 60 SMS + 20 Mo - valable 7 jours**	25€ 35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Afrique 30 Min + 30 SMS + 10 Mo - valable 7 jours **Pack Séjour Voix, SMS et Internet Afrique 60 Min + 60 SMS + 20 Mo - valable 7 jours**	25€ 35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Maghreb 1000 Min + 1000 SMS + 1Go - valable 7 jours	25€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Moyen-Orient 30 Min + 30 SMS + 10 Mo - valable 7 jours **Pack Séjour Voix, SMS et Internet Moyen-Orient 60 Min + 60 SMS + 20 Mo - valable 7 jours**	25€ 35€
Pack Séjour Voix, SMS et Internet Europe de l'Est 30 Min + 30 SMS + 10 Mo - valable 7 jours	35€

Liste des destinations des Packs Séjour Voix, SMS, Internet :

Europe de l'Est : Albanie, Macédoine, Moldavie, Russie, Ukraine.
Amériques : Brésil, Chili, Mexique, Pérou, République Dominicaine.
USA : États-Unis (y compris Alaska, Hawaï) Porto Rico, Iles Vierges Américaines.
Canada : Canada.
Émirats Arabes Unis : Émirats Arabes Unis.
Asie /Océanie : Australie, Chine, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Japon, Singapour, Tasmanie, Thaïlande, Tibet.
Afrique : Afrique du Sud, Cameroun, Cote d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Nigeria, Sénégal.
Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie.
Moyen-Orient : Arabie Saoudite, Israël, Qatar, Turquie.

Utilisation raisonnable de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM

L'utilisation de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM devra être « raisonnable » : une utilisation majoritaire ou exclusive de votre forfait depuis l'Union Européenne et les DOM entrainera la facturation de frais supplémentaires de vos futurs usages.

En effet, au cours des 4 derniers mois :

- SI un ou plusieurs usages (appels, SMS/MMS et/ou internet mobile) depuis l'Union Européenne/DOM est/sont plus importants que le ou les mêmes usages depuis la France métropolitaine et l'étranger (hors Union Européenne/DOM).

ET

- SI le nombre de jours passés en Union Européenne/DOM est supérieur au nombre de jours passés en France et à l'étranger (hors Union Européenne/DOM),

Alors vous recevrez un SMS d'alerte pour vous en informer et vous disposerez de 15 jours pour modifier l'utilisation de votre forfait.

Au terme de ces 15 jours :

- SI vous respectez au moins l'une des 2 règles ci-dessus, l'utilisation de votre forfait redevenant raisonnable, vous ne serez pas facturé de frais supplémentaires.
- SI vous ne respectez toujours aucune des 2 règles ci-dessus, vous recevrez un nouveau SMS d'alerte vous informant de la facturation immédiate de frais supplémentaires du ou des futurs usages non raisonnables depuis l'Union Européenne/DOM.

Dès que l'utilisation de votre forfait redevient raisonnable, vous ne serez plus facturé de frais supplémentaires et en serez informé par SMS.

APPELS ÉMIS	0,0384€TTC/min pour les forfaits comportant des appels illimités
APPELS REÇUS	0,010€ TTC/min
SMS ÉMIS	0,012€ TTC/SMS
SMS REÇUS	Gratuit
MMS ÉMIS	0,004€ TTC/MMS
MMS REÇUS	Gratuit
INTERNET	0,004€ TTC/Mo

Par ailleurs, l'activation et l'utilisation de plusieurs cartes SIM pour une même ligne depuis l'Union Européenne et les DOM, ainsi que l'inactivité prolongée d'une carte SIM en France métropolitaine associée à des usages très fréquents voire exclusifs depuis l'Union Européenne et les DOM sont également considérés comme des usages non raisonnables.

(1) Voir page 21.

Détails des zones SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger

Zone Union Européenne/DOM : Acores, Allemagne, Alands (Iles), Autriche, Baléares, Belgique, Bulgarie, Canaries, Chypre (hors Chypre du Nord), Corfou, Crète, Croatie, Cyclades, Danemark, Espagne, Estonie, Féroé (Iles), Finlande, Grèce, Gibraltar, Guernesey, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jersey (Ile de), Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madère, Man (Ile), Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Rhodes (Ile de), Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Sardaigne, Sicile, Slovaquie, Slovenie, Suède, République Tchèque, Vatican.
DOM : Guadeloupe, Guyane francaise, Martinique, Réunion, St Barthélémy, St Martin (Antilles françaises), St Pierre et Miquelon, Mayotte, La Désirade, Marie Galante, Iles Saintes.

Zone Andorre

Zone Suisse

Zone Europe de l'Est : Albanie, Macédoine, Moldavie, Russie, Ukraine.

Zone USA : Etats-Unis (y compris Alaska et Hawai), Iles Vierges Américaines, Porto Rico.

Zone Amériques : Brésil, Canada, Chili, Mexique, Pérou, République Dominicaine.

Zone Asie/Océanie : Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Singapour, Tasmanie, Thailande, Tibet.

Zone Afrique : Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Madagascar, Maroc, Nigéria, Sénégal.

Zone Moyen-Orient : Arabie Saoudite, Israël, Qatar, Turquie, Chypre du Nord.

Zone Tunisie

Reste des destinations : Afghanistan, Angola, Anguilla, Antigua et Barbuda, Antilles Néerlandaises, Argentine, Arménie, Aruba, Azerbaidjan, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belize, Benin, Bermudes, Bhoutan, Biélorussie, Birmanie, Bissau, Bolivie, Bosnie Herzegovine, Botswana, Brunei, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap Vert, Cayman (Iles), Centrafrique, Colombie, Comores, Corée du Sud, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Dominique (Ile de la), Egypte, Emirats Arabes Unis, Equateur, Ethiopie, Fidji (Iles), Gabon, Gambie, Georgie, Ghana, Grenade, Grenadine (Iles), Groenland, Guam, Guatémala, Guinée Equatoriale, Guinee, Guyana, Haiti, Honduras, Iles Vierges Britanniques, Irak, Iran, Jamaique (Ile de la), Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Koweit, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Lybie, Macao, Malawi, Malaisie, Maldives (Iles), Mali, Maurice (Ile), Mauritanie, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbekistan, Pakistan, Palestine, Panama, Papouasie/Nouvelle Guinée, Paraguay, Philippines, Polynesie Francaise, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Saint Kitts & Nevis, Saint Vincent, Sainte Lucie, Saipan, Salvador, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Sri Lanka, Srpska (Rép), Soudan, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Taiwan, Tanzanie, Tchad, Togo, Trinite et Tobago, Turkmenistan, Turks et Caicos, Uruguay, Vanuatu, Vénézuela, Vietnam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Zone Satellites

Option vers et depuis l'étranger

OPTION SMS ILLIMITÉS VERS ET DEPUIS L'UNION EUROPÉENNE, LES DOM, LA SUISSE ET ANDORRE[2]	1€/mois

(1) Offres soumises à conditions, valables pour les offres RED by SFR dans la limite des zones couvertes par le réseau des opérateurs étrangers partenaires, avec l'option SFR Voyage - Communiquer depuis l'étranger activée. Packs activés immédiatement à la souscription ou à la date d'activation choisie, valables avec un mobile compatible pendant 7 jours consécutifs à compter de la date d'activation, jusqu'à minuit le 7ème jour, heure française. Les Packs Séjour sont valables depuis les pays inclus dans le pack vers ces mêmes pays et la France métropolitaine. Les packs se terminent soit à la fin de la date de validité, soit à l'épuisement des minutes, SMS et mégas inclus. Facturation à la seconde dès la première seconde pour la voix, par ko pour les mégas pour les Packs Séjour. Une fois le crédit épuisé ou la date de validité expirée, les appels, SMS et les connexions data vous seront facturés au tarif en vigueur dans votre offre, en fonction de la zone d'émission. Les Packs Séjour USA, Europe de l'Est, Afrique et Moyen-Orient sont incompatibles entre eux. Les Packs Séjour Amériques sont incompatibles avec les Packs Séjour Canada, Europe de l'Est, Afrique, Asie/Océanie et Moyen-Orient. Les Packs Séjour Asie/Océanie sont incompatibles avec les Packs Séjour USA, Amériques et Afrique. Le Pack Séjour Maghreb est incompatible avec les Packs Séjour Afrique. Le Pack Séjour Emirats Arabes Unis est incompatible avec les Packs Séjour Afrique et Moyen-Orient. Les Packs Séjour de la même zone sont incompatibles entre eux et incompatibles avec les Packs Séjour Voix et SMS. Usages Peer to Peer déconseillés depuis l'étranger pour éviter une facturation importante. Appels et SMS hors numéros spéciaux, surtaxes et services.
(2) Option SMS illimités vers et depuis l'Union Européenne, les DOM, la Suisse et Andorre* (liste des destinations p.20). **Limités à 200 destinataires différents par mois** (hors SMS surtaxés et Chat SMS et Wap).

RED BOX DSL ZONE DÉGROUPÉE

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET + TÉLÉPHONE
Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Prix sans engagement.

PRIX DE L'OFFRE / MOIS	16€ TTC/mois
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	**Avec l'offre RED box vous bénéficiez de :** · Un accès Internet Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur) · SFR Cloud 10Go[1] · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité)
TÉLÉVISION	**Option TV RED +2€/mois[2] :** · 35 chaînes dont les 27 chaînes de la TNT · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option · TV sur Smartphone et tablette avec l'application SFR TV **ou Option TV RED Plus à +4€/mois[2] :** · 100 chaînes · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option · TV sur Smartphone et tablette avec l'application SFR TV **Disque Dur Numérique jusqu'à 8h d'enregistrement inclus disponible lors d'une nouvelle ligne RED ADSL avec l'une des 2 options TV Red 2€ ou TV Red Plus 4€.**
ÉQUIPEMENT	• **Modem RED Box :** mise à disposition pour toute souscription à cette offre. • **Décodeur TV Plus :** fourni avec l'option RED box TV.
DÉPÔT DE GARANTIE	**Décodeur TV Plus :** 49€ Dépôt de garantie uniquement demandé dans le cas de l'ajout d'une option TV effectué après l'ouverture de la ligne RED fixe. Prélevé sur la prochaîne facture. Remboursé dans les 10 jours suivant la restitution de l'équipement mis à disposition par RED by SFR.
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	1 à 3 semaines.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 29€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	· 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 49€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	**Pour l'ADSL :** Débit descendant théorique maximum de 20Mb/s. Débit atteignable sur des lignes inférieures à 500m, en l'absence de perturbations. Débit descendant en général compris entre 1Mb/s à 15Mb/s. Débit montant en général inférieur à 1Mb/s. **Pour le VDSL :** Débit descendant théorique maximum de 70Mb/s. Débit accessible sur des lignes inférieures à 500m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1Mb/s et 15Mb/s. Pouvant être compris entre 15Mb/s et 50Mb/s pour certaines lignes les plus courtes (moins de 1km) et un débit montant en général inférieur à 1Mb/s pouvant atteindre 8Mb/s pour certaines des lignes les plus courtes (moins de 1km). **Pour l'ADSL et le VDSL : débit descendant minimum garanti de 512Kb/s.**
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur).
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ ÉQUIPEMENTS	Technologie ADSL/ADSL2+/VDSL2
ASSISTANCE	**Assistance en ligne : red-by-sfr.fr** (rubrique « Aide et conseils ») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) SFR Cloud : offre soumise à conditions, réservée aux clients box de RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (voir liste sur sfr.fr/cloud). Service permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 10Go. Détails sur sfr.fr/cloud.
(2) Option TV : réservée aux clients RED box, sous réserve d'éligibilité technique. Nombre et liste de chaînes et services susceptibles de variation en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. Chaînes HD et programmes diffusés en 3D accessibles selon zone, éligibilité : nécessitent un matériel (poste TV, connectique et lunettes) et un décodeur compatibles. Dépôt de garantie de 49€. Pénalités de non restitution de 150€ pour le Décodeur TV Plus et de 60€ pour le Modem RED Box. Les bouquets et options, Services et contenus VOD sont fournies par SFR, et peuvent être souscrits ou modifiés auprès de SFR (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur). Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux. Service Disque Dur Numérique inclus et gratuit avec les options TV RED 2€ ou TV RED Plus 4€ lors de l'ouverture d'une nouvelle ligne RED DSL.

RED BOX DSL ZONE NON DÉGROUPÉE

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET + TÉLÉPHONE
Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Prix sans engagement.

PRIX DE L'OFFRE / MOIS	21€ TTC/mois (soit : 16€/mois pour l'accès Internet & appels illimités vers les fixes + 5€ TTC/mois en zone non dégroupée)
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	**Avec l'offre RED box vous bénéficiez de :** · Un accès Internet Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur) · SFR Cloud 10Go(1) · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité).
ÉQUIPEMENT	• **Modem RED Box :** mise à disposition pour toute souscription à cette offre.
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	1 à 3 semaines.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 29€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	· 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 49€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	Débit descendant théorique maximum de 20Mb/s. Débit atteignable sur des lignes inférieures à 500 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant en général compris entre 1Mb/s à 15Mb/s. Débit montant en général inférieur à 1Mb/s. Débit descendant minimum garanti de 512Kb/s.
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur).
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ ÉQUIPEMENTS	Technologie ADSL
ASSISTANCE	**Assistance en ligne : red-by-sfr.fr** (rubrique « Aide et conseils ») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) SFR Cloud : offre soumise à conditions, réservée aux clients box de RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (voir liste sur sfr.fr/cloud). Service permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 10Go. Détails sur sfr.fr/cloud.
Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux

RED BOX TRÈS HAUT DÉBIT

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT
Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Prix sans engagement.

PRIX DE L'OFFRE / MOIS	23€ TTC/mois
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	**Avec l'offre RED box Très Haut Débit vous bénéficiez de :** · Un accès Internet Très Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur). · SFR Cloud 10Go[1] · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité).
TÉLÉVISION	**Option TV RED +2€/mois[2] :** · 35 chaînes dont les 27 chaînes de la TNT · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option · TV sur Smartphone et tablette avec l'application SFR TV **ou** **Option TV RED Plus à +4€/mois[2] :** · 100 chaînes · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option · TV sur Smartphone et tablette avec l'application SFR TV **Disque Dur Numérique jusqu'à 8h d'enregistrement inclus disponible lors d'une nouvelle ligne RED Très Haut Débit avec l'une des 2 options TV Red 2€ ou TV Red Plus 4€.**
ÉQUIPEMENT	• **Modem Très Haut Débit Wifi AC :** mise à disposition pour toute souscription à cette offre. • **Mini décodeur TV :** fourni avec l'option RED box TV Très Haut Débit.
DÉPÔT DE GARANTIE	**Décodeur TV Plus :** 49€ Dépôt de garantie uniquement demandé dans le cas de l'ajout d'une option TV effectué après l'ouverture de la ligne RED fixe. Prélevé sur la prochaîne facture. Remboursé dans les 10 jours suivant la restitution de l'équipement mis à disposition par RED by SFR.
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	2 à 4 semaines à la fin de l'installation.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 29€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	· 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 49€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	Débit théorique descendant maximum disponible jusqu'à 300 Mb/s et débit théorique montant disponible de 30 Mb/s maximum. sous réserve d'éligibilité.
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur).
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ ÉQUIPEMENTS	Technologie fibre optique avec terminaison coaxiale
ASSISTANCE	**Assistance en ligne : red-by-sfr.fr** (rubrique « Aide et conseils ») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) SFR Cloud : offre soumise à conditions, réservée aux clients box de RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (voir liste sur sfr.fr/cloud). Service permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 10Go. Détails sur sfr.fr/cloud.
(2) Option TV RED : réservée aux clients RED box Très Haut Débit, sous réserve d'éligibilité technique. Nombre et liste de chaînes et services susceptibles de variation en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. Chaînes HD et programmes diffusés en 3D accessibles selon zone, éligibilité : nécessitent un matériel (poste TV, connectique et lunettes) et un décodeur compatibles. Dépôt de garantie de 49€. Pénalités de non restitution de 150€ pour le Mini décodeur TV et 99€ pour le Modem Très Haut Débit Wifi AC. Les bouquets et options, Services et contenus VOD sont fournies par Numericable, et peuvent être souscrits ou modifiés auprès de SFR (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur). Service Disque Dur Numérique inclus et gratuit avec les options TV RED 2€ ou TV RED Plus 4€ lors de l'ouverture d'une nouvelle ligne RED Très Haut Débit.
Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux.

RED BOX FIBRE

FICHE D'INFORMATION STANDARDISÉE

INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT + TÉLÉPHONE

Offre valable en France métropolitaine, disponible pour tout nouveau client. Prix sans engagement.

PRIX DE L'OFFRE / MOIS	23€ TTC/mois
ENGAGEMENT MINIMUM	Sans engagement de durée.
DESCRIPTION DE L'OFFRE	**Avec l'offre RED box vous bénéficiez de :** · Un accès Internet Très Haut Débit · Les appels illimités vers les fixes de plus de 100 destinations dont la France métropolitaine depuis un téléphone branché sur la box (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur). · SFR Cloud 10Go[1] · Sur demande, vous conservez votre numéro de téléphone actuel (portabilité selon faisabilité).
TÉLÉVISION	**Option TV RED +2€/mois[2] :** · 35 chaînes dont les 27 chaînes de la TNT · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option · TV sur Smartphone et tablette avec l'application SFR TV **ou** **Option TV RED Plus à +4€/mois[2] :** · 100 chaînes · Replay · Catalogue VOD et chaînes en option · TV sur Smartphone et tablette avec l'application SFR TV **Disque Dur Numérique jusqu'à 8h d'enregistrement inclus disponible lors d'une nouvelle ligne RED ADSL avec l'une des 2 options TV Red 2€ ou TV Red Plus 4€.**
ÉQUIPEMENT	• **Box Plus :** mis à disposition pour toute souscription à cette offre. • **Décodeur TV Plus :** fourni avec l'option RED box TV.
DÉPÔT DE GARANTIE	**Décodeur TV Plus :** 49€ Dépôt de garantie uniquement demandé dans le cas de l'ajout d'une option TV effectué après l'ouverture de la ligne RED fixe. Prélevé sur la prochaîne facture. Remboursé dans les 10 jours suivant la restitution de l'équipement mis à disposition par RED by SFR.
DÉLAI INDICATIF DE MISE À DISPOSITION DE L'ACCÈS	2 à 4 semaines à la fin de l'installation.
FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE	Frais d'ouverture de Service de 29€
CONDITIONS DE RÉSILIATION	· 10 jours à compter du lendemain de la réception de la demande de résiliation. · Frais de fermeture de l'accès = 49€ TTC.
DÉBIT ESTIMÉ (EN IP)	Débit théorique descendant maximum disponible jusqu'à 300 Mb/s et débit théorique montant disponible de 300 Mb/s maximum. sous réserve d'éligibilité.
COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES INCLUSES	Téléphone illimité vers les postes fixes de plus de 100 destinations, dont la France métropolitaine, hors appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois et 3H maximum par appel et hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur).
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES/ ÉQUIPEMENTS	Technologie fibre optique FTTH
ASSISTANCE	**Assistance en ligne : red-by-sfr.fr** (rubrique « Aide et conseils ») et au 0801 82 00 36 (appel gratuit 7j/7, 8h-22h) accessible pendant les 2 premiers mois post activation de votre ligne.

(1) SFR Cloud : offre soumise à conditions, réservée aux clients box de RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (voir liste sur sfr.fr/cloud). Service permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 10Go. Détails sur sfr.fr/cloud.
(2) Option TV RED : réservée aux clients RED box Fibre, sous réserve d'éligibilité technique. Nombre et liste de chaînes et services susceptibles de variation en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre. Chaînes HD et programmes diffusés en 3D accessibles selon zone, éligibilité : nécessitent un matériel (poste TV, connectique et lunettes) et un décodeur compatibles. Dépôt de garantie de 49€. Pénalités de non restitution de 60€ pour la Box Plus de 150€ pour le Décodeur Plus. Les bouquets et options, Services et contenus VOD sont fournies par SFR, et peuvent être souscrits ou modifiés auprès de SFR (détails dans la brochure des tarifs des offres RED by SFR en vigueur). Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux. Service Disque Dur Numérique inclus et gratuit avec les options TV RED 2€ ou TV RED Plus 4€ lors de l'ouverture d'une nouvelle ligne RED DSL.

OPTIONS BOX INTERNET

Les options

OPTION DÉBIT PLUS[1] Débit descendant jusqu'à 1 Gb/s et débit montant jusqu'à 500 Mb/s en fonction de la technologie	5€/mois
SFR CLOUD 10 Go[2]	10Go inclus sur demande
SFR CLOUD 100 Go	3€/mois
APPELS ILLIMITÉS VERS LES MOBILES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM[3]	5€/mois
SFR SECURITE + PASSWORD MULTI EQUIPEMENTS[4] PC, Mac, smartphone, tablette (antivirus, anti-phishing, protection bancaire, anti-vol mobile)	5€/mois
FORFAIT 2H VERS FIXES ET MOBILES EN ALGÉRIE[5]	7,50€/mois
SFR FAMILY-CONTRÔLE PARENTAL (5 ÉQUIPEMENTS)[6]	5€/mois
INTERDICTION DES USAGES SURTAXÉS[7]	Gratuit sur demande
OPTION YOUBOOX ONE[8]	10€/mois

Les services

DISQUE DUR NUMÉRIQUE JUSQU'A 8H D'ENREGISTREMENT[9]	Inclus
PALIER JUSQU'À 100H D'ENREGISTREMENT TV[10]	4€/mois
PALIER JUSQU'À 300H D'ENREGISTREMENT TV[10]	5€/mois
WEBMAIL	Inclus
CONTRÔLE PARENTAL	Inclus
DUPLICATA DE FACTURE	Inclus
TV SUR SMARTPHONE ET TABLETTE	inclus avec RED box TV Fibre et RED box TV Très Haut Débit
SFR RÉPONDEUR+	inclus (uniquement sur RED box)
INTERNET+	inclus (uniquement sur RED box)

(1) Option disponible sur RED Box THD et Fibre sous réserve d'éligibilité au débit maximum de 1 Gb/s descendant (soit un débit montant de 500 Mb/s en FTTH ou 100 Mb/s en Fibre à terminaison coaxiale). **(2) SFR Cloud :** offre soumise à conditions, réservée aux clients box de RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (ordinateur disposant d'une connexion internet haut débit, mobile…) (Voir liste des équipements compatibles sur sfr.fr/cloud). Service permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 10Go pour les clients box de RED by SFR. Détails sur sfr.fr/cloud **(3)** Appels illimités depuis le poste fixe branché sur la box vers les mobiles **en France métropolitaine et vers les DOM** (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Guyane française, hors Mayotte), hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie, appels vers plus de 250 correspondants différents dans le mois : facturés aux prix d'une communication vers les mobiles en France métropolitaine. 3H maximum par appel puis facturé aux prix d'une communication vers les mobiles en France métropolitaine. **(4) SFR Sécurité + Password Multi équipements :** Offre soumise à conditions, réservée aux abonnés box RED by SFR. Accès aux applications SFR Sécurité et SFR Password via une option à 5euros/mois pour la protection de 5 équipements via SFR sécurité et de 10 équipements via SFR Password (smartphones, tablettes [IOS/android], PC ou Mac). Protection d'équipements multi-opérateurs munis d'une connexion internet. Mémoire vive conseillée 1Go. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse). Fonctionnalités des options différentes selon les terminaux compatibles. **(5)** 2 heures d'appels depuis le poste fixe branché sur la box (et depuis la ligne fixe classique pour les clients box Pro de SFR) vers les fixes et mobiles d'Algérie, hors numéros courts et spéciaux et services de radiomessagerie. Au-delà, les appels vers les fixes et mobiles d'Algérie seront facturés au tarif figurant sur la brochure tarifaire en vigueur. Option valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux. **(6)** Offre soumise à conditions, en France métropolitaine et réservée aux clients box et Fibre de SFR et Red by SFR, aux abonnés mobiles (hors SFR Business) et aux clients internet connectés partout. Solution de contrôle parental permettant l'accès à une interface web sur family.sfr.fr et a trois applications mobiles (à télécharger): SFR Family Kids, SFR Family Teens (disponible également en version logicielle) et SFR Family coach, disponible sur jusqu'à 5 équipements multi-opérateurs (PC/MAC et terminaux Android et iOS selon les applications) après création d'un compte parent et acceptation des conditions générales du service. Fonctionnalités proposées dans la cadre de la Solution de contrôle parental disponible selon les terminaux compatibles utilisés. Détails sur sfr.fr **(7)** Une fois la ligne activée, option gratuite permettant de maîtriser votre consommation en bloquant les appels, SMS et MMS vers les numéros surtaxes commençant par 089, les numéros courts a tarification banalisée ou majorée 3BPQ (hors 30PQ et 31PQ) et les numéros des plans privés des opérateurs qui font l'objet d'une surtaxation et en particulier les numéros des SMS surtaxés à l'acte et à l'abonnement de format 3XXXX, 4XXXX, 5XXXX, 6XXXX, 7XXXX et 8XXXX. En cas de déplacement à l'étranger, l'activation de cette option pourrait entrainer une diminution de votre couverture réseau internationale. **(8)** Youboox One : Option soumise à conditions valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux abonnés RED by SFR Box, incluant un accès illimité à un catalogue de livres numériques susceptible d'évolution, sur smartphone (Android et IOS), tablette (Android et IOS) et PC, après téléchargement de l'application Youboox. Service édité par Youboox. Plus de détails sur page assistance. **(9)** Offre soumise à conditions réservée aux clients RED Box ayant souscrit à la TV et détenteurs d'une Box compatible (box compatibles sur assistance.sfr.fr, rubrique disque dur numérique) leur permettant d'enregistrer numériquement des programmes TV éligibles (listes des chaînes compatibles avec le service sur assistance.sfr.fr, rubrique disque dur numérique). Les enregistrements consultables depuis la Box ou le décodeur TV sont conservés sans restriction de durée sauf en cas de résiliation de l'offre RED. **(10)** Palier supplémentaire uniquement disponible pour les clients qui disposent déjà du service Disque Dur Numérique. Paliers non cumulables entre eux.

SERVICES ET OPTIONS TV BY NUMERICABLE DISPONIBLES AVEC L'OFFRE RED BOX TV TRÈS HAUT DÉBIT

Offres soumises à conditions réservées aux clients particuliers selon offres souscrites et éligibilité matériel.

Les options et chaînes à la carte

2X gay[1]	13€/mois
Baby TV	2€/mois
Bblack	3,50€/mois
BeIN sports[5]	15€/mois
Benfica TV	5€/mois
Berbere TV	5,50€/mois
Bouquet africain découverte	7,50€/mois
Bouquet africain premium	11,99€/mois
Bouquet africain privilège	14,99€/mois
Bouquet allemand	8,90€/mois
Bouquet Maghreb	6,90€/mois
Bouquet Maghreb+	10,90€/mois
Bouquet Maghreb+ & Arabia	14,90€/mois
Bouquet arabia	9,90€/mois
Bouquet Brésilien	29,90€/mois
Bouquet Chinois	9,50€/mois
Bouquet Ciné First	10€/mois
Bouquet Coréen	9,90€/mois
Bouquet Divertissement et Découverte	10€/mois
Bouquet espagnol	6€/mois
Bouquet Gen	5€/mois
Bouquet globo	29,90€/mois
Bouquet hispanique	4,90€/mois
Bouquet JSTV	49€/mois
Bouquet Junior	5€/mois
Bouquet indien	9,99€/mois
Bouquet libanais	5,90€/mois
Bouquet Melody d'Afrique	2,50€/mois
Bouquet musulman	2€/mois
Bouquet ocean indien	6,90€/mois
Bouquet pakistanais	11,90€/mois
Bouquet Plus Jeunesse	10€/mois
Bouquet polonais	6,90€/mois
Bouquet portugais	7€/mois
Bouquet portugais Premium	9€/mois
Bouquet RTV Pink	14€/mois
Bouquet turc	6,90€/mois
Colmax TV[1]	10,99€/mois
Dorcel TV[1]	10,99€/mois
Dorcel XXX[1]	10,99€/mois
English club TV HD	3,50€/mois
Golf channel HD	7,50€/mois
Hot video by[1]	10,99€/mois
Hustler TV by[1]	10,99€/mois
Israeli network	4,50€/mois
Melody TV	5,50€/mois
OCS[8]	12,99€/mois

(1) (5) Voir page 27.

Pack full x-perience[1]	23,99€/mois
Pack maxi x-perience[1]	16,99€/mois
Pack full x-perience[1]	23,99€/mois
Pack maxi x-perience[1]	16,99€/mois
Pack x-perience_1x[1]	13,99€/mois
Pack x-perience_2x[1]	13,99€/mois
Pack x-perience_3x[1]	13,99€/mois
Penthouse HD[1]	10,99€/mois
Pink x[1]	9,50€/mois
Plus Sport engagement 12 mois[6]	34€/mois
Plus Sport sans engagement[6]	40€/mois
Private TV[1]	10,99€/mois
SFR Ciné / Séries[2]	10€/mois
RMC Sport engagement 12 mois[3]	19€/mois
RMC Sport sans engagement[3]	25€/mois
RMC Sport - Compte supplémentaire[4]	9€/mois
Trace Tropical	2,50€/mois
Trace Toca	2,50€/mois
XXL[1]	10,99€/mois
Altice Studio	9,99€/mois
SFR Gaming[7]	14,99€/mois

Les Pass (sans engagement)

Pass cinéma premium	12,99€/mois
Pass cinéma premium x-perience[1]	16,99€/mois
Pass émotion x-perience[1]	16,99€/mois
Pass sport premium x-perience[1]	16,99€/mois

Ceci est un message du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du Ministère de la Santé : regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entrainer chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendances aux écrans.
Les chaînes HD sont accessibles selon zones et bouquets souscrits, elles nécessitent un décodeur et un matériel compatible.
Le nombre et la liste des chaînes et services sont susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre et du matériel.
Les offres TV et VOD de NUMERICABLE sont facturées pour compte de tiers par SFR et peuvent être souscrites, modifiées ou résiliées auprès de SFR.
(1) Chaînes diffusant des programmes destinés exclusivement à un public majeur, verrouillage par un code parental.
(2) SFR Ciné / Séries : Option réservée aux clients box de SFR valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder à une sélection de chaînes TV avec thématiques cinéma et/ou séries ainsi qu'à SFR VOD illimitée. Liste des chaînes susceptible d'évolution. Accès via le décodeur TV. Option à 10€/mois (soit 3,32€ pour le service VOD et 6,68€ pour les services TV).
(3) RMC Sport : Option mensuelle valable pour toute nouvelle souscription en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaînes RMC SPORT. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Accès via le site Internet rmcsport.tv ou l'application dédiée. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané.
(4) RMC Sport - Compte supplémentaire : Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés mobiles ou Box RED by SFR titulaires de RMC Sport ou Plus Sport (uniquement pour les abonnés Box) et souscrivant cette option pour un utilisateur filleul de leur choix. L'utilisateur Filleul doit créer un compte en suivant les indications qu'il reçoit dans le mail d'invitation de son Parrain. Option à 9€/mois sans engagement valable en France métropolitaine, depuis l'Union européenne et les DOM et facturée sur la facture mensuelle de l'abonné « parrain » RED by SFR. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. L'Abonné Parrain peut résilier à tout moment l'accès à RMC Sport de l'Utilisateur Filleul et changer d'Utilisateur. En cas de résiliation de RMC Sport ou Plus Sport, résiliation automatique et immédiate de RMC Sport compte supplémentaire. En cas de résiliation de l'abonnement mobile ou box RED by SFR, conservation du service si RMC Sport ou Plus Sport a été souscrit par l'abonné parrain à partir du 3 septembre 2019.
Option RMC Sport sans engagement à 25€/mois et à 19€/mois avec engagement 12 mois. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport.
(5) beIN Sports : Option soumise à conditions, disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux clients RED by SFR, permettant d'accéder uniquement au bouquet beIN Sports (liste des chaînes susceptibles d'évolution) depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette ou via votre décodeur Red by SFR. Dans la limite de 5 écrans et d'une seule session en simultané.
(6) Plus sport : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder à RMC Sport, beIN SPORTS, Equidia, Golf Channel, ES1 et Automoto. Liste des chaines et des programmes susceptibles d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. Option à 40€/mois sans engagement et à 34€/mois avec engagement 12 mois. En cas de résiliation de l'abonnement mobile ou Box RED by SFR, le client conservera son service Plus Sport et sera facturé au tarif mensuel 100% digital en vigueur. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport et Plus Sport. RMC SPORT : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaines RMC SPORT Accès via SFR TV ou l'application dédiée et pour les clients box, via le décodeur TV également. beIN SPORTS : Offre soumise à conditions. Service disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM. Accès au bouquet beIN SPORTS (liste des chaines susceptibles d'évolution) sur tablettes et smartphones compatibles depuis l'Application RMC Sport et SFR TV.
(7) SFR Gaming : Offre soumise à conditions, sans engagement de durée, réservée aux abonnés box et fibre de RED by SFR éligibles à la TV, comprenant un accès illimité à une sélection de jeux. Liste des jeux susceptibles d'évolution et disponibles selon les supports (TV et/ou ordinateur et/ou tablette et/ou smartphone). Option à 14,99€/mois. Pour toute souscription, le premier mois à 0€ puis 14.99€ par mois. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse ou même moyen de paiement). Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation visant la fourniture de contenus numériques non fournis sur support matériel, le Client, qui accepte que son achat ou son abonnement soit immédiatement disponible, renonce de ce fait à son droit de rétractation.
(8) OCS : Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés Box de RED by SFR permettant l'accès aux chaînes via le décodeur TV. Un flux maximum à la fois. OCS à 12,99€/mois.

Les Pass SVOD (sans engagement)

Pass VOD 613	4,99€/mois
Pass VOD amat'x[1]	19,99€/mois
Pass VOD Discovery on Demand	4,99€/mois
Pass VOD Dorcel club[1]	24,99€/mois
Pass VOD FilmoTV	6,99€/mois
Pass VOD films d'Afrique	4,99€/mois
Pass VOD Gulli Max	2,99€/mois
Pass VOD my XXL HD[1]	24,99€/mois
Pass VOD Pink[1]	24,99€/mois
Pass VOD TFOU Max	3 ,99€/mois
Pass VOD Vidéo Club Privé[1]	17,99€/mois
NETFLIX[2]	
Netflix Essentiel (1 écran)	7,99€/mois
Netflix Standard (2 écrans)	11,99€/mois
Netflix Premium (4 écrans)	15,99€/mois
Amazon Prime[3]	5,99€/mois

Ceci est un message du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et du Ministère de la Santé : Regarder la télévision, y compris les chaînes présentées comme spécifiquement conçues pour les enfants de moins de 3 ans, peut entrainer chez ces derniers des troubles du développement tels que passivité, retards de langage, agitation, troubles du sommeil, troubles de la concentration et dépendances aux écrans.
Les chaînes HD sont accessibles selon zones et bouquets souscrits, elles nécessitent un décodeur et un matériel compatible.
Le nombre et la liste des chaînes et services sont susceptibles de varier en fonction des zones géographiques et de l'évolution de l'offre et du matériel.
Les offres TV et VOD de NUMERICABLE sont facturées pour compte de tiers par SFR et peuvent être souscrites, modifiées ou résiliées auprès de SFR.

(1) Chaînes diffusant des programmes destinés exclusivement à un public majeur, verrouillage par un code parental.
(2) Netflix : Abonnement mensuel soumis à conditions, valable en France métropolitaine et réservé aux clients RED by SFR. Service de vidéo à la demande par abonnement disponible sur ordinateur, TV, mobile et tablettes compatibles. Accès illimité en streaming au catalogue Netflix depuis le site http://s.sfr.fr/netflix et l'Application http://s.sfr.fr/netflixapp, dans la limite de 1 écran (option Essentiel : 7,99€/mois), 2 écrans (option Standard : 11,99€/mois) et 4 écrans (option Premium : 15,99€/mois) en simultané. Service accessible après création d'un compte Netflix, facturé par Netflix et payé sur facture RED by SFR. Le client est un client Netflix pour l'utilisation du service. Usage du service (hors Wifi) décompté des Mo ou Go inclus dans le forfait mobile RED by SFR.
(3) Amazon Prime : Offre soumise à condition réservée aux abonnés RED by SFR. Abonnement mensuel sans engagement permettant l'accès aux avantages Amazon Prime (liste accessible sur https://www.red-by-sfr.fr/options-red/option/Amazon-Prime-30-jours-essai/). Accessible après activation du service auprès de RED, création d'un compte Amazon et acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780) du service. 5,99€/mois facturés sur la facture RED by SFR du client. Offre Amazon Prime : 30 jours d'essai pour toute première souscription au service avant le 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute autre promotion Amazon Prime en cours.

SERVICES ET OPTIONS TV BY SFR DISPONIBLES AVEC LES OFFRES RED BOX TV ET RED BOX TV FIBRE

Offres soumises à conditions réservées aux clients particuliers selon offres souscrites et éligibilité matériel.

Les options et chaînes à la carte

Africa Box	4,90€/mois
Antenna 1	4,90€/mois
BeIN SPORTS[7]	15€/mois
Bouquet 2X Gay	13€/mois
Bouquet Africain Découverte	7,50€/mois
Bouquet Africain Premium	11,90€/mois
Bouquet Africain Privilège	14,99€/mois
Bouquet Allemand	8,90€/mois
Bouquet Anglais	5,99€/mois
Bouquet Maghreb	6,90€/mois
Bouquet Maghreb+	10,90€/mois
Bouquet Maghreb+ & Arabia	14,90€/mois
Bouquet Arabia	9,90€/mois
Bouquet Berbère	5,50€/mois
Bouquet Chinois	9,50€/mois
Bouquet Ciné First	10€/mois
Bouquet Divertissement et Découverte	10€/mois
Bouquet Espagnol	6€/mois
Bouquet Gen	5€/mois
Bouquet Brésilien	29,90€/mois
Bouquet Portugais	7€/mois
Bouquet Hispanique	4,90€/mois
Bouquet Indien	9,99€/mois
Bouquet JSTV	49€/mois
Bouquet Junior	5€/mois
Bouquet KBS World	9,90€/mois
Bouquet Libanais	5,90€/mois
Bouquet Musulman	2€/mois
Bouquet Océan Indien	6,90€/mois
Bouquet Pakistanais	11,90€/mois
Bouquet PFC (Première Futebol Club)	19,99€/mois
Bouquet Plus Jeunesse	10€/mois
Bouquet Polonais	6,90€/mois
Bouquet Rai	3€/mois
Bouquet Rtv Pink	14€/mois
Bouquet Russe	7,90€/mois
Bouquet Tentations	13€/mois
Bouquet Turksat Max	6,90€/mois
Dorcel TV	5,99€/mois
Golf Channel	7,50€/mois
Israeli Network	4,50€/mois
SFR Gaming[10]	14,99€/mois
Man-X	9€/mois
Mediaset Italia	1,50€/mois
Télé Melody	4,50€/mois

NETFLIX[1]	
Netflix Essentiel (1 écran)	7,99€/mois
Netflix Standard (2 écrans)	11,99€/mois
Netflix Premium (4 écrans)	15,99€/mois
OCS[11]	12,99€/mois
Option Bblack	3,50€/mois
PFC	14,90€/mois
Pink	9€/mois
Plus Sport engagement 12 mois [9]	34€/mois
Plus Sport sans engagement[9]	40€/mois
SFR Ciné / Séries[2]	10€/mois
RMC Sport engagement 12 mois[3]	19€/mois
RMC Sport sans engagement[3]	25€/mois
RMC Sport- Compte supplémentaire[4]	9€/mois
Trace Toca	2,50€/mois
Trace Tropical	2,50€/mois
Altice Studio	9,99€/mois
Amazon Prime[8]	5,99€/mois

Les Pass

Pass Cinéma	13,99€/mois

Les Pass VOD illimités[5]

Pass Adulte[6]	9,99€/24h ou 19,99€/mois
Pass 100% Amat'x	19,99€/mois
Pass Ciné Filmo TV	6,99€/mois
Pass Gulli Max	2,99€/mois
Pass TFOU Max	3,99€/mois

(1) Netflix : Abonnement mensuel soumis à conditions, valable en France métropolitaine et réservé aux clients RED by SFR. Service de vidéo à la demande par abonnement disponible sur ordinateur, TV, mobile et tablettes compatibles. Accès illimité en streaming au catalogue Netflix depuis le site http://s.sfr.fr/netflix et l'Application http://s.sfr.fr/netflixapp, dans la limite de 1 écran (option Essentiel : 7,99€/mois), 2 écrans (option Standard : 11,99€/mois) et 4 écrans (option Premium : 15,99€/mois) en simultané. Service accessible après création d'un compte Netflix, facturé par Netflix et payé sur facture RED by SFR. Le client est un client Netflix pour l'utilisation du service. Usage du service (hors Wifi) décompté des Mo ou Go inclus dans le forfait mobile RED by SFR.
(2) SFR Ciné / Séries : Option réservée aux clients box de SFR valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder à une sélection de chaînes TV avec thématiques cinéma et/ou séries ainsi qu'à SFR VOD illimitée. Liste des chaînes susceptible d'évolution. Accès via le décodeur TV. Option à 10€/mois (soit 3,32€ pour le service VOD et 6,68€ pour les services TV).
(3) RMC Sport : Option mensuelle valable pour toute nouvelle souscription en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaînes RMC SPORT. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Accès via le site Internet rmcsport.tv ou l'application dédiée. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. Option RMC Sport sans engagement à 25 €/mois et à 19€/mois avec engagement 12 mois. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport.
(4) RMC Sport - Compte supplémentaire : Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés mobiles ou Box RED by SFR titulaires de RMC Sport ou Plus Sport (uniquement pour les abonnés Box) et souscrivant cette option pour un utilisateur filleul de leur choix. L'utilisateur Filleul doit créer un compte en suivant les indications qu'il reçoit dans le mail d'invitation de son Parrain. Option à 9€/mois sans engagement valable en France métropolitaine, depuis l'Union européenne et les DOM et facturée sur la facture mensuelle de l'abonné « parrain » RED by SFR. Liste des chaînes et des programmes susceptible d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. L'Abonné Parrain peut résilier à tout moment l'accès à RMC Sport de l'Utilisateur Filleul et changer d'Utilisateur. En cas de résiliation de RMC Sport ou Plus Sport, résiliation automatique et immédiate de RMC Sport compte supplémentaire. En cas de résiliation de l'abonnement mobile ou box RED by SFR, conservation du service si RMC Sport ou Plus Sport a été souscrit par l'abonné parrain à partir du 3 septembre 2019.
(5) Offre sans engagement au-delà du 1er mois de souscription et du mois suivant, facturation du 1er mois au prorata temporis. Tous mois entamé reste dû. Accessible depuis le Club Vidéo.
(6) Pass Adulte : Pass Adulte illimité à 19,99€/mois : offre sans engagement au-delà du 1er mois de souscription et du mois suivant, facturation du 1er mois au prorata temporis. Abonnement mensuel permettant un accès illimité à plus de 300 scènes X. Renouvellement hebdomadaire des programmes.
(7) beIN Sports : Option soumise à conditions, disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM, réservée aux clients RED by SFR, permettant d'accéder uniquement au bouquet beIN Sports (liste des chaînes susceptibles d'évolution) depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette ou via votre décodeur Red by SFR. Dans la limite de 5 écrans et d'une seule session en simultané.
(8) Amazon Prime : Offre soumise à condition réservée aux abonnés RED by SFR. Abonnement mensuel sans engagement permettant l'accès aux avantages Amazon Prime (liste accessible sur https://www.red-by-sfr.fr/options-red/option/Amazon-Prime-30-jours-essai/). Accessible après activation du service auprès de RED, création d'un compte Amazon et acceptation des Conditions d'Utilisation (consultables sur https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html?nodeId=201910780) du service. 5,99€/mois facturés sur la facture RED by SFR du client. Offre Amazon Prime : 30 jours d'essai pour toute première souscription au service avant le 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute autre promotion Amazon Prime en cours.
(9) Plus sport : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder à RMC Sport, beIN SPORTS, Equidia, Golf Channel, ES1 et Automoto. Liste des chaînes et des programmes susceptibles d'évolution. Dans la limite de 5 écrans et d'une session en simultané. Option à 40€/mois sans engagement et à 34€/mois avec engagement 12 mois. En cas de résiliation de l'abonnement mobile ou Box RED by SFR, le client conservera son service Plus Sport et sera facturé au tarif mensuel 100% digital en vigueur. Détails dans les Conditions Générales d'Utilisation RMC Sport et Plus Sport. RMC SPORT : Option mensuelle valable en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM permettant d'accéder aux compétitions sportives diffusées par RMC SPORT via les chaines RMC SPORT Accès via SFR TV ou l'application dédiée et pour les clients box, via le décodeur TV également.
beIN SPORTS : Offre soumise à conditions. Service disponible et valable en France métropolitaine et depuis l'Union Européenne et les DOM. Accès au bouquet beIN SPORTS (liste des chaines susceptibles d'évolution) sur tablettes et smartphones compatibles depuis l'Application RMC Sport et SFR TV.
(10) SFR Gaming : Offre soumise à conditions, sans engagement de durée, réservée aux abonnés box et fibre de RED by SFR éligibles à la TV, comprenant un accès illimité à une sélection de jeux. Liste des jeux susceptibles d'évolution et disponibles selon les supports (TV et/ou ordinateur et/ou tablette et/ou smartphone). Option à 14,99€/mois. Pour toute souscription, le premier mois à 0€ puis 14,99€ par mois. Offre limitée à une par foyer (même nom/même adresse ou même moyen de paiement).Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation visant la fourniture de contenus numériques non fournis sur support matériel, le Client, qui accepte que son achat ou son abonnement soit immédiatement disponible, renonce de ce fait à son droit de rétractation.
(11) OCS : Option mensuelle soumise à conditions réservée aux abonnés Box de RED by SFR permettant l'accès aux chaînes via le décodeur TV. Un flux maximum à la fois. OCS à 12,99€/mois.

TARIFS TÉLÉPHONIQUES DES OFFRES BOX INTERNET

Tarifs des appels depuis le poste fixe branché sur la box.

Tous les tarifs sont valables à partir d'un poste fixe situé en France métropolitaine. Tous les appels sont décomptés à la seconde dès la première seconde après un coût de mise en relation.

Pour les appels vers les postes fixes en France Métropolitaine

	Prix de la minute	Coût de la mise en relation par appel
LOCAL NATIONAL 7J/7 ET 24H/24	inclus	inclus

Un appel local est un appel émis entre deux circonscriptions tarifaires dont les chefs-lieux sont distants de moins de 30km environ, hors numéros spéciaux, numéros d'urgence.

Pour les appels vers les mobiles en France Métropolitaine

	Prix de la minute	Coût de la mise en relation par appel
BOUYGUES TELECOM, ORANGE, SFR ET FREE MOBILE	0,35€	0,35€

Pour les opérateurs mobiles virtuels, le prix de la minute correspond à celui de l'opérateur mobile utilisé.

Pour la tarification des services de radiomessagerie, voir page 13.

(1) SFR Cloud : offre soumise à conditions, réservée aux clients box de RED by SFR, sous réserve de disposer d'un équipement compatible (voir liste sur sfr.fr/cloud). Service permettant l'accès à un espace de stockage à distance de données de 10Go. Détails sur sfr.fr/cloud.

Pour les appels internationaux

Tarifs des appels depuis le poste fixe branché sur la box RED by SFR.
Tous les tarifs sont valables à partir d'un poste fixe situé en France métropolitaine.
Tous les appels sont décomptés à la seconde dès la première seconde.
Coût de mise en relation facturé 0,35€ TTC par appel vers fixes et mobiles hors destinations incluses dans le tableau ci-dessous.
Tous les tarifs sont consultables sur www.red-by-sfr.fr

	Fixe €/min	Mobile €/min
AÇORES	inclus	0,225
AFGHANISTAN	1,23	1,59
AFRIQUE DU SUD	inclus	0,84
ALASKA	inclus	inclus
ALBANIE	inclus	0,7
ALGÉRIE	0,55	0,86
ALLEMAGNE	inclus	0,225
ANDORRE	inclus	0,53
ANGLETERRE	inclus	0,225
ANGOLA	0,68	1,04
ANGUILLA	0,81	0,81
ANTIGUA ET BARBUDA	0,81	0,81
ANTILLES NÉERL.	0,95	0,95
ARABIE SAOUDITE	0,81	1,17
ARGENTINE	inclus	1,17
ARMÉNIE	0,47	0,84
ARUBA	0,81	0,81
ASCENSION	0,47	0,47
AUSTRALIE	inclus	0,97
AUTRICHE	inclus	0,225
AZERBAÏDJAN	0,81	1,17
BAHAMAS	inclus	inclus
BAHREÏN	inclus	1,17
BALÉARES	inclus	0,225
BANGLADESH	0,47	0,84
BARBADE	0,81	0,81
BELGIQUE	inclus	0,225
BELIZE	0,68	0,68
BÉNIN	0,81	1,17
BERMUDES	inclus	inclus
BHOUTAN	0,81	0,81
BIÉLORUSSIE	0,47	0,84
BOLIVIE	0,61	0,97
BOSNIE	0,47	0,84
BOTSWANA	0,81	1,17
BRÉSIL	inclus	0,97
BRUNEI	inclus	1,17
BULGARIE	inclus	0,225
BURKINA FASO	0,81	1,17
BURUNDI	0,81	1,17
CAMBODGE	inclus	1,31
CAMEROUN	0,68	1,16
CANADA	inclus	inclus
CANARIES	inclus	0,225

	Fixe €/min	Mobile €/min
CAP VERT	0,81	1,17
CHILI	inclus	0,97
CHINE	inclus	0,77
CHRISTMAS ISLANDS	inclus	inclus
CHYPRE	inclus	0,225
COLOMBIE	inclus	0,97
COMORES	0,68	1,04
CONGO	0,68	1,04
CORÉE DU NORD	0,95	0,95
CORÉE DU SUD	inclus	0,7
COSTA RICA	inclus	1,17
CÔTE D'IVOIRE	0,81	1,36
CROATIE	inclus	0,225
CUBA	0,95	0,95
DANEMARK	inclus	0,225
DIEGO GARCIA	0,95	0,95
DJIBOUTI	0,68	1,04
DOMINIQUE	0,81	0,81
ECOSSE	inclus	0,225
EGYPTE	0,81	1,17
EL SALVADOR	0,81	1,17
EMIRATS ARABES UNIS	0,61	0,97
EQUATEUR	0,61	0,97
ERYTHRÉE	0,95	0,95
ESPAGNE	inclus	0,225
ESTONIE	inclus	0,225
ETATS-UNIS	inclus	inclus
ETHIOPIE	0,95	1,31
FALKLAND	0,95	0,95
FINLANDE	inclus	0,225
GABON	0,68	1,04
GAMBIE	0,81	1,17
GÉORGIE	inclus	0,77
GHANA	0,95	1,31
GIBRALTAR	inclus	0,225
GRÈCE	inclus	0,225
GRENADE	0,81	0,81
GROENLAND	0,95	1,31
GUADELOUPE	inclus	0,77
GUAM	inclus	inclus
GUATEMALA	0,88	1,24
GUERNESEY	inclus	0,225
GUINÉE	0,68	1,04
GUINÉE BISSAU	0,95	1,31

	Fixe €/min	Mobile €/min
GUINÉE EQUA.	0,47	0,47
GUYANA	inclus	0,97
GUYANE FRANÇAISE	inclus	0,77
HAÏTI	0,81	1,17
HAWAÏ	inclus	inclus
HONDURAS	0,88	1,24
HONG-KONG	inclus	0,63
HONGRIE	inclus	0,225
ILE DE PÂQUES	inclus	0,97
ILE WAKE	inclus	inclus
ILES CAÏMANS	inclus	inclus
ILES CHATHAM	inclus	0,53
ILES COCOS	0,95	0,95
ILES COOK	0,95	0,95
ILES FÉROES	inclus	inclus
ILES FIDJI	0,95	0,95
ILES MARIANNES DU NORD	inclus	inclus
ILES MARSHALL	0,95	0,95
ILES RODRIGUEZ	0,95	1,31
ILES SALOMON	0,95	0,95
ILES VIERGES GB	0,88	0,88
ILES VIERGES US	inclus	inclus
INDE	inclus	0,55
INDONÉSIE	inclus	1,17
IRAN	0,88	1,24
IRAQ	0,88	1,24
IRLANDE DU NORD	inclus	0,225
IRLANDE	inclus	0,225
ISLANDE	inclus	0,225
ISRAËL	inclus	0,53
ITALIE	inclus	0,225
JAMAÏQUE	0,81	1,17
JAPON	inclus	0,63
JERSEY	inclus	0,225
JORDANIE	inclus	1,24
KAZAKHSTAN	0,88	1,24
KENYA	0,88	1,24
KIRGHIZISTAN	0,41	0,77
KIRIBATI	0,95	0,95
KOSOVO	0,34	0,7
KOWEÏT	0,88	1,24
LAOS	inclus	1,31
LESOTHO	0,88	0,88

	Fixe €/min	Mobile €/min
LETTONIE	inclus	0,225
LIBAN	0,68	1,04
LIBÉRIA	0,88	0,88
LIBYE	0,47	0,84
LIECHTENSTEIN	inclus	0,225
LITUANIE	inclus	0,225
LUXEMBOURG	inclus	0,225
MACAO	inclus	inclus
MACÉDOINE	inclus	0,84
MADAGASCAR	0,68	1,36
MADÈRE	inclus	0,225
MALAISIE	inclus	0,77
MALAWI	0,88	1,24
MALDIVES	0,95	1,31
MALI	0,68	1,04
MALTE	inclus	0,225
MAROC[1]	inclus	0,86
MARTINIQUE	inclus	0,77
MAURICE	0,95	1,31
MAURITANIE	0,68	1,04
MAYOTTE	0,27	0,63
MEXIQUE	0,41	0,77
MICRONÉSIE	0,95	0,95
MOLDAVIE	0,41	0,77
MONACO	inclus	0,47
MONGOLIE	0,95	1,31
MONTÉNÉGRO	0,34	0,7
MONTSERRAT	0,88	0,88
MOZAMBIQUE	0,95	1,31
MYANMAR	0,95	1,31
NAMIBIE	0,88	1,24
NAURU	0,95	0,95
NÉPAL	0,95	0,95
NICARAGUA	0,88	1,24
NIGER	0,88	1,24
NIGERIA	0,88	1,24
NIUE	0,95	0,95
NORFOLK	0,95	0,95
NORVÈGE	inclus	0,225
NOUVELLE GUINÉE	0,95	0,95
NOUVELLE-CALÉDONIE	0,68	1,04
NOUVELLE-ZÉLANDE	inclus	0,53

	Fixe €/min	Mobile €/min
OMAN	0,88	0,88
OUGANDA	0,95	1,31
OUZBÉKISTAN	0,81	1,17
PAKISTAN	0,88	1,24
PALAU	0,95	0,95
PALESTINE	0,34	0,7
PANAMA	inclus	0,7
PARAGUAY	inclus	0,97
PAYS DE GALLES	inclus	0,225
PAYS-BAS	inclus	0,225
PÉROU	inclus	0,97
PHILIPPINES	0,41	0,77
POLOGNE	inclus	0,225
POLYNÉSIE FR.	0,47	0,84
PORTUGAL	inclus	0,225
PUERTO RICO	inclus	inclus
QATAR	0,81	1,17
RÉP. CENTRAFRICAINE	0,81	1,17
REP. DEM. DU CONGO	0,47	1,04
RÉP. DOMINICAINE	0,81	1,17
RÉP. TCHÈQUE	inclus	0,225
RÉUNION	inclus	0,77
ROUMANIE	inclus	0,225
RUSSIE	inclus	0,63
RWANDA	0,95	1,31
SAINT BARTHÉLEMY	inclus	0,77
SAINT MARTIN (Antilles Françaises)	inclus	0,77
SAINT VINCENT	0,88	0,88
SAINT-MARIN	inclus	0,225
SAMOA AMÉRICAINES	inclus	inclus
SAMOA OCCIDENT.	0,95	0,95
SAO TOME	0,95	0,95
SATELLITES	8,78	9,14
SÉNÉGAL	0,68	1,36
SERBIE	0,34	0,7
SEYCHELLES	0,95	0,95
SIERRA-LEONE	0,95	1,31
SINGAPOUR	inclus	0,7
SLOVAQUIE	inclus	0,225
SLOVÉNIE	inclus	0,225
SOMALIE	0,95	1,31

	Fixe €/min	Mobile €/min
SOUDAN	0,88	1,24
SOUDAN DU SUD	0,95	0,95
SRI LANKA	0,88	1,24
STE-HÉLÈNE	0,95	0,95
STE-LUCIE	0,88	0,88
ST-KITTS ET NEVIS	0,61	0,61
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	inclus	0,84
SUÈDE	inclus	0,225
SUISSE	inclus	0,8
SURINAM	0,47	0,84
SWAZILAND	0,88	0,88
SYRIE	0,88	1,24
TADJIKISTAN	0,95	0,95
TAÏWAN	inclus	0,63
TANZANIE	0,95	1,31
TCHAD	0,88	1,24
TERRE ADÉLIE	2,7	2,7
THAÏLANDE	inclus	0,77
TIMOR ORIENTAL	0,81	0,81
TOGO	0,81	1,17
TOKELAU	1,23	1,23
TONGA	0,95	0,95
TRINITÉ-ET-TOBAGO	inclus	1,24
TRISTAN DA CUNHA	0,95	0,95
TUNISIE[2]	inclus	0,7
TURKMÉNISTAN	0,41	0,77
TURKS ET CAÏCOS	0,88	0,88
TURQUIE	inclus	0,7
TUVALU	0,95	0,95
UKRAINE	0,34	0,7
URUGUAY	0,61	0,97
VANUATU	0,95	0,95
VATICAN	inclus	inclus
VENEZUELA	inclus	0,97
VIETNAM	inclus	1,31
WALLIS ET FUTUNA	0,74	0,74
YÉMEN	0,88	0,88
ZAMBIE	0,88	1,24
ZANZIBAR	0,95	1,31
ZIMBABWE	0,95	1,31

(1) Appels illimités depuis le poste fixe branché sur la box pour les clients box RED by SFR vers les postes fixes au Maroc, hors appels vers les numéros à mobilité restreinte des opérateurs Wana et Meditel et les indicatifs téléphoniques suivants (+212 526; +212 527; +212 533; +212 534; +212 540; +212 549; +212 547; +212 550; +212 553; +212 546). Au-delà, ces appels pourront être facturés au tarif applicable aux appels en présélection vers le Maroc disponible sur www.sfr.fr.
(2) Appels illimités vers les fixes de Tunisie Telecom (numéro commençant par 002167 et 00216 81 200) réservés aux clients RED box, RED box Très Haut Débit et RED box Fibre, jusqu'à 99 correspondants différents/mois. 3h maximum par appel. Au-delà, ces appels seront facturés au prix d'une communication normale (voir prix dans la brochure tarifaire en vigueur). Offre valable dans la limite d'un usage non abusif et/ou frauduleux.

PAIEMENT ET FACTURATION

Une facturation simple

- Facture sur Internet : offre automatique pour toute souscription d'un forfait RED by SFR. Votre facture est consultable sur red-by-sfr.fr, Espace client, rubrique Conso et factures, Consulter en ligne (prix d'une connexion Internet). Chaque mois, vous recevez un e-mail ou un SMS dès que votre facture est disponible.
- La 1ère facture : disponible environ 15 jours après votre souscription. Elle comprend les frais de mise en service de la ligne, le prix de l'abonnement choisi et des options éventuelles pour le mois à venir.
- Les factures suivantes : elles sont établies mensuellement et comprennent le prix de l'abonnement choisi ainsi que les options éventuelles pour le mois à venir et, le cas échéant, le montant des communications passées au-delà de vos forfaits ou non comprises dans vos forfaits pour le mois écoulé.
- Facture détaillée (6 ou 10 chiffres) disponible gratuitement sur le site RED by SFR rubrique Espace Client.

La facturation depuis l'étranger

Un décalage peut survenir dans la facturation des connexions Internet, appels, SMS et MMS émis ou reçus à l'étranger. Ceci est lié au décalage de transmission à SFR des communications réalisées sur les réseaux de nos partenaires.

Les modes de règlement : disponible sur demande sur red-by-sfr.fr

Les modes de règlement : disponible sur demande sur red-by-sfr.fr

- Par prélèvement automatique : mode de paiement par défaut
- Par Carte bancaire
- Par chèque

En cas d'incident de paiement, le règlement par Carte Bancaire est gratuit et disponible sur red-by-sfr.fr (hors coût de connexion)

- Rubrique / Espace Client.

Pour le règlement par carte Bancaire, pas plus de 3 cartes bancaires différentes acceptées dans un délai de 3 mois pour une même ligne. Un numéro de "e-carte bleue" est considéré comme une carte bancaire à part entière.

Dépôt de garantie et/ou avance sur facturation

Un dépôt de garantie et une avance sur facturation ne peuvent être cumulés, excepté dans le cas où le montant de l'encours hors forfait depuis la dernière facture excède le montant du dépôt de garantie perdu.

Au moment de la souscription comme en cours de contrat, SFR se reserve le droit de demander le versement d'une garantie financiere (depot de garantie ou avance sur facturation selon les cas) d'un montant pouvant aller de 50 € jusqu'a 450€.

À titre d'exemple, une garantie peut etre demandee en cas de :

-> impayé ou contentieux avec SFR ou en cas d'inscription PREVENTEL

-> utilisation d'un moyen de paiement suivant : comptes bancaires etrangers, mode de paiement autre que le prelevement automatique...

-> non présentation de pieces justificatives valides ou premiere souscription chez SFR

-> commandes multiples successives...

Facturation des actes de gestion

Rejet de prélèvement pour insuffisance de provisions	**10,50€**
Rejet de chèque pour insuffisance de provisions	**22,50€**
Rejet de carte bancaire	**22€**
Frais de remise en service	**7,50€**

FRAIS ANNEXES OFFRES BOX INTERNET

Pénalités de non restitution

Pénalités forfaitaires en cas de non restitution ou de détérioration des équipements mis à disposition par RED.

Décodeur TV ou Décodeur Plus	**150€**
Autre accessoire manquant	**21€**
Modem internet	**99€**
Box Plus	**60€**
Carte numérique RED box TV Très Haut Débit	**20€**
Alimentation CPL	**50€**

Dépôt de garantie

Dépôt de garantie uniquement demandé dans le cas de l'ajout d'une option TV effectué après l'ouverture de la ligne RED fixe. Prélevé sur la prochaine facture. Remboursé dans les 10 jours suivant la restitution de l'équipement mis à disposition par RED by SFR. En cas de non restitution ou de détérioration de l'équipement, le dépôt de garantie n'est pas remboursé.

Décodeurs TV	**49€**

Tarifs Services ponctuels

Frais d'ouverture de service	**29€**
Frais de résiliation	**49€**
Frais de déconnexion pour impaye	**50€**
Frais de changement de numéro	**25€**
Frais de raccordement suite à une dégradation	**60€**
Mise en service clé en main	**60€**
Frais de réfection de desserte interne	**60€**
Pose d'un amplificateur	**70€**
Prise supplémentaire	**60€**
Construction de ligne DSL	**49€**

TÉLÉPHONIE MOBILE ET SANTÉ

L'OMS (Organisation mondiale de la santé) et les autorités sanitaires indiquent qu'à ce jour, au vu de l'analyse globale des résultats publiés dans ce domaine, la preuve d'un danger n'est pas établie pour la santé des utilisateurs de téléphone mobile, tout en demandant la poursuite des recherches scientifiques.

- À ce jour, tous les avis d'experts sur les effets sanitaires de l'exposition aux ondes radio arrivent à la même conclusion : aucun effet négatif n'a été établi à des niveaux d'exposition aux ondes radio inférieurs aux recommandations internationales.

Déclaration de l'OMS, juillet 2005.

- Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins, cette hypothèse ne pouvant définitivement être exclue, les groupes d'experts invitent chacun à adopter une attitude inspirée du principe de précaution.

Dépliant du ministère de la Santé et des Solidarités, juin 2008.

Dans l'attente des résultats des recherches scientifiques en cours, l'OMS et les autorités sanitaires font des recommandations permettant de réduire votre exposition aux ondes radio quand vous utilisez votre mobile.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR RÉDUIRE VOTRE EXPOSITION AUX ONDES RADIO QUAND VOUS UTILISEZ VOTRE TÉLÉPHONE :

- Utiliser un kit oreillettes pendant vos appels téléphoniques.
  Avec un kit oreillettes, il est conseillé aux femmes enceintes d'éloigner le téléphone du ventre et aux adolescent(e)s de l'éloigner du bas ventre.
- Téléphoner de préférence dans les zones où la réception est de bonne qualité. La qualité de la réception est indiquée par le nombre de barrettes sur l'écran de votre téléphone : plus il y a de barrettes, plus votre téléphone émet à faible puissance.

Ces recommandations sont issues de l'arrêté du 8 octobre 2003 qui note que « ces conseils sont donnés par simple mesure de prudence, aucun danger lié à l'utilisation d'un téléphone mobile n'ayant été constaté » et précise dans ce cas de figure, les « précautions à prendre lors d'une communication : éloignement du téléphone du ventre pour les femmes enceintes ou du bas ventre pour les adolescents ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- le site du Ministère de la santé :
  www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/telephon_mobil/sommaire.htm
- le site de la Fondation Santé et radiofréquences :
  www.sante-radiofrequences.org
  le site de l'Agence nationale des fréquentes :
  www.anfr.fr
- le site de l'Association française des opérateurs mobiles :
  www.afom.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES SERVICES MOBILES ET FIXES

Juin 2020

Le contrat liant RED by SFR au Client (personne physique majeure ou personne morale), constitué des présentes Conditions Générales, de la demande d'abonnement (ou le bulletin de souscription) sur laquelle figure le Service souscrit par le Client, des services complémentaires et/ou optionnels, des éventuelles conditions particulières rattachées à des offres ou options spécifiques, des Tarifs des offres RED by SFR ainsi que les éventuels avenants, est porté à la connaissance et remis au Client à l'occasion de sa souscription.

■ ARTICLE 1 – DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services Mobile et Fixe sont souscrits à titre principal par le Client. A ces Services, s'ajoutent des services complémentaires ou optionnels de contenus qui nécessitent la souscription d'options spécifiques. La souscription aux Services s'effectue exclusivement sur www.red-by-sfr.fr. Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de conclusion du contrat ou à compter de la réception des biens, qu'il peut exercer en adressant à RED by SFR le formulaire de rétractation ou tout autre courrier dénué d'ambiguïté. Le Service sera accessible une fois le délai de rétractation de 14 jours expiré, sauf si le Client demande expressément à bénéficier du Service avant la fin de ce délai. Dans ce cas, si le Client se rétracte, il devra s'acquitter du montant correspondant au Service fourni jusqu'à la communication de sa décision de rétractation.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et est sans engagement.

Le Client est informé que RED by SFR n'étant pas éditeur des offres TV qu'elle propose, la sélection des programmes TV ainsi que leur positionnement et numérotation sont susceptibles d'évoluer, ce que le Client reconnaît et accepte.

SERVICES FIXES

Le Client devra s'assurer qu'il dispose des prérequis nécessaires.

Le Service Internet (le cas échéant avec l'Abonnement Téléphonique), consiste en un accès au réseau Internet via la technologie xDSL ou FTTB/FTTH (« Fibre »).

Le Service Internet comprend le débit indiqué dans les Tarifs des Offres Box de RED by SFR. Pour l'xDSL, le débit dépend notamment des caractéristiques et de la qualité de la ligne téléphonique, de la distance de l'installation avec le central téléphonique et le cas échéant de la souscription à titre optionnel, au Service de Télévision.

Le Service de Téléphonie correspond à l'acheminement par l'Opérateur, des communications téléphoniques en provenance ou à destination du poste téléphonique du Client raccordé au Modem.

Le Service de Télévision correspond à des bouquets composés de chaînes de télévision, de services interactifs et d'options TV.

SERVICES MOBILES

Le Service souscrit par le Client lui permet d'émettre et de recevoir des communications (appels, sms, MMS) métropolitaines et internationales, et le cas échéant lui donne accès à l'internet mobile, via le réseau mobile exploité SFR. RED by SFR remet au Client une carte SIM à laquelle est associé le numéro d'appel attribué par RED by SFR et qui permet l'accès aux Services RED by SFR uniquement via un équipement mobile..

■ ARTICLE 2 – CONDITIONS FINANCIÈRES

2 .1 TARIFS

Les tarifs des Services ainsi que leurs modalités d'application figurent dans la Brochure « Tarifs OFFRES MOBILE ET INTERNET RED by SFR ». RED by SFR est libre de faire évoluer les Tarifs de ses Services Fixe et Mobile et de ses Services Complémentaires ou Optionnels. Dans ce cas, le Client en est informé par tout moyen un (1) mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux Tarifs. Le Client peut, s'il refuse une augmentation de Tarifs appliquée sur le Service Mobile ou Fixe, résilier son abonnement durant les quatre (4) mois qui suivent l'entrée en vigueur des nouveaux Tarifs et ce, même avant l'expiration de la période minimale d'abonnement. Si le Client refuse l'augmentation des Tarifs appliquée sur un service complémentaire et/ou optionnel, il peut, durant les quatre mois qui suivent l'entrée en vigueur des nouveaux Tarifs, résilier ledit service complémentaire et/ou optionnel.

Indexation : Chaque année, les Tarifs pourront être indexés par RED by SFR sur la base du dernier indice publié des salaires mensuels de base des télécommunications tel que publié par l'INSEE sous la référence 010562718 (l'indice est consultable sur «http://www.insee.fr» rubrique indices), sans que cette indexation ne puisse être inférieure à 0,50€. En cas de disparition de l'indice, le calcul s'effectuera sur la base de l'indice de remplacement choisi par l'INSEE ou de l'indice le plus proche communiqué par SFR.
Calcul du Tarif indexé :
Tarif indexé = Tarif ancien x (nouvel indice / indice en vigueur au moment de la souscription du Client.

2.2 FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures, établies mensuellement d'avance, sont payables à la date indiquée sur la facture. Le paiement s'effectue par prélèvement automatique, ou, après demande sur www.red-by-sfr.fr, par chèque ou par carte. Le Client, optant pour le prélèvement bancaire, devra impérativement adresser à RED by SFR un mandat SEPA valide, en complément de ses coordonnées bancaires. L'option Facture sur internet est souscrite par défaut sauf demande expresse contraire du Client. L'adresse électronique transmise par le Client à RED by SFR lors de la souscription sera utilisée dans la relation entre le Client et RED by SFR, et à défaut, celle créée par RED by SFR à l'occasion de la souscription fera office d'adresse de contact. Le Client a accès à ses 12 dernières factures détaillées archivées sur le site Internet de RED by SFR dans la rubrique Espace Client. Le Client s'engage à informer RED by SFR de tout changement d'adresse email. Le Client peut résilier à tout moment l'option facture sur Internet pour recevoir une facture papier (non détaillée) par courrier postal à l'adresse que le Client aura renseignée lors de la souscription de son contrat avec RED by SFR; les factures détaillées restant disponibles sur le site internet RED by SFR dans la rubrique Espace Client.

2.3 FACTURATION DES SERVICES ET CONTENUS TIERS

Tout achat d'un service ou d'un contenu auprès d'un éditeur tiers est, par défaut, facturé sur la Facture Fixe ou Mobile du Client (hors SFR la Carte et forfaits avec option de blocage) et s'ajoute au montant de l'Abonnement. Le Client peut modifier ce mode de facturation via son Espace Client à tout moment.

La résiliation de l'Abonnement par le Client entraîne la résiliation du paiement sur facture SFR de ce service ou contenu.

2.4 NON RÈGLEMENT

Les sommes restant dues à RED by SFR par le Client, après relance restée sans effet, sont majorées d'intérêts de retard calculés à compter de la date de réception du courrier portant mise en demeure de payer sur la base du taux d'intérêt légal.

Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de RED by SFR ne serait pas honoré, les frais divers liés à l'impayé sont facturés au Client (frais de rejet de chèque impayé ou de prélèvement automatique, ...) dans le respect des dispositions de l'article 32 de la loi du 9 juillet 1991. En cas de non-paiement par le Client des sommes dues, RED by SFR se réserve le droit de restreindre la ligne du Client et le cas échéant, en l'absence de contestation sérieuse dûment motivée, les autres lignes dont celui-ci pourrait être titulaire, sans préjudice de son droit à suspendre les Services selon les modalités précisées ci-dessous.

2.5 DÉPÔT DE GARANTIE/AVANCES SUR FACTURATION

RED by SFR peut demander au Client, lors de la souscription du contrat et jusqu'à ce qu'il soit validé par RED by SFR, ou en cours d'exécution du contrat, un dépôt de garantie ou une avance sur facturation, dont les montants figurent dans les Tarifs des Offres RED by SFR. Le dépôt de garantie ne peut se compenser avec des sommes dont le Client serait débiteur, sauf à l'expiration du contrat, si les sommes dues ne sont pas contestées par le Client. L'avance sur facturation est portée au crédit du Client trente jours après son versement. Elle vient en déduction des sommes dues et à venir par le Client jusqu'à épuisement.

■ ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE RED BY SFR

Pour les offres mobiles, RED by SFR s'engage à satisfaire toute demande d'abonnement dans la limite de la capacité des systèmes de radiotéléphonie publique qu'elle exploite et des contraintes de qualité de ses services. RED by SFR s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service de radiotéléphonie publique pour lequel l'abonnement est souscrit dans la zone de couverture de ce service.

3.1 QUALITÉ DE SERVICE FIXE

L'Opérateur s'engage, sous réserve du respect par le Client de son Contrat, sur les niveaux de qualité définis ci-dessous (sauf en cas de force majeure).
Délai de mise en service : 3 semaines pour l'xDSL, 4 semaines pour la Fibre à compter de la date à laquelle l'Opérateur fixe le RDV d'installation. En cas de retard, un avoir (correspondant au prorata du tarif mensuel de l'offre d'abonnement du Client) sera émis sur la prochaîne facture, sauf si ce retard est dû à un cas de force majeure, à la construction de la ligne téléphonique du Client par l'opérateur historique, à la commande d'une installation du Service Internet par un technicien au domicile du Client, au fait du Client ou au non-respect des prérequis définis dans les Tarifs des Offres by SFR, ou à l'annulation ou le report de RDV d'installation pour la Fibre.

Débits : ADSL : Débit descendant théorique maximum de 20Mb/s, atteignable sur des lignes inférieures à 500 m, en l'absence de perturbations. Débit descendant en général compris entre 1 Mb/s et 15 Mb/s. Débit montant en général inférieur à 1 Mb/s. VDSL : Débit descendant théorique maximum de 95Mb/s, accessible sur des lignes inférieures à 500m, en l'absence de perturbations. Débit descendant atteignable en général entre 1 Mb/s et 15 Mb/s, pouvant être compris entre 15 Mb/s et 50 Mb/s pour certaines lignes de moins de 1 km. Débit montant atteignable en général inférieur à 1 Mb/s pouvant atteindre 8Mb/s pour des lignes de moins de 1 km. Fibre : pour les raccordements en fibre jusqu'au domicile : Débit descendant théorique maximum disponible selon l'offre souscrite et l'adresse du raccordement de 100Mb/s, 200Mb/s, et débit théorique montant disponible de 50Mb/s maximum //pour les raccordements en fibre jusqu'au quartier / immeuble : Débit descendant théorique maximum disponible selon l'offre souscrite et l'adresse du raccordement de 30 Mb/s, 100 Mb/s, 200Mb/s, et débit théorique montant disponible de 5Mb/s jusqu'à 20Mb/s maximum. Le débit maximal peut être augmenté grâce à des options supplémentaires, détaillés dans la Brochure Tarifaire.

Délai de rétablissement du Service Internet : 48h maximum entre la prise de contact du client du Client notifiant à l'assistance technique une interruption totale du Service Internet imputable à l'Opérateur et la date à laquelle le Service Internet est rétabli par l'Opérateur. A défaut, le Client peut demander le remboursement du prix du Service Internet au prorata temporis de sa période d'interruption totale, sous forme d'avoir. Aucune compensation ne sera due au Client lorsque le non-respect du délai de rétablissement résultera d'un cas de force, de la commande d'une intervention d'un technicien au domicile du Client, du fait du Client et du fait de l'installation non conforme du ou des Matériels et des équipements du Client, d'un remplacement du Modem ou du Décodeur.

3.2 QUALITÉ DE SERVICE MOBILE

3.2.1 DISPONIBILITÉ DU RÉSEAU RED BY SFR ET RÉTABLISSEMENT DE SERVICE

RED by SFR s'engage, à l'égard de ses Clients, à assurer, en zone couverte, une disponibilité de l'accès à son réseau supérieure à 90% chaque mois calendaire pour les différents services (voix, SMS, et internet mobile). Dans l'hypothèse d'une non-disponibilité du réseau RED by SFR supérieure ou égale à 10% (soit en durée cumulée, soit plus de 48h consécutives) sur un mois calendaire, RED by SFR s'engage à attribuer au Client ayant été affecté par cette non-disponibilité (selon sa localisation géographique et les moments (date heure) auxquels il a souhaité avoir accès au réseau RED by SFR) des compensations soit financières (attribution d'avoirs au prorata de la durée d'indisponibilité), soit en usages (internet/minutes d'appels/SMS/services…). La demande de compensation devra être formulée par écrit par le Client et indiquer précisément : les dates, heures et localisation en précisant le code postal à 5 chiffres, ainsi que la durée pendant laquelle le Client n'a pu avoir accès au réseau RED by SFR. Cette demande sera traitée par RED by SFR dans le mois qui suit sa réception. La non-disponibilité de l'accès au réseau RED by SFR se traduit par l'absence d'indice de réception du réseau RED by SFR sur le téléphone mobile, alors même que le Client se situe dans une zone couverte, et qu'il dispose d'un terminal compatible, allumé et en parfait état de fonctionnement. L'interruption de service le jour de la portabilité du client n'ouvre pas droit à compensation et n'engage pas la responsabilité de RED by SFR. RED by SFR s'engage à rétablir l'accès au Service dans un délai moyen de 48 heures lorsque celui-ci est interrompu, sauf en cas de force majeure.

3.2.2 RÉSEAU MOBILE

Le réseau 4G/4G+ étant actuellement en cours de déploiement, le Client reconnaît que les conditions d'accès et d'usage des services puissent ne pas être optimales à tout moment. L'accès au réseau 3G/4G/4G+ de RED by SFR se fait en France exclusivement, et dans la limite des zones de couverture telles qu'indiquées dans la documentation établie et régulièrement mise à jour par RED by SFR.

Le réseau 3G/4G/4G+ étant mutualisé entre tous les Clients RED by SFR, la Bande Passante indiquée dans la documentation établie et mise à jour par RED by SFR est une Bande Passante de référence en réception d'informations. Elle peut varier selon notamment le nombre de Clients connectés à un même instant et leur usage du réseau et des services. Il ne s'agit donc pas de débits garantis mais de valeurs maximales pouvant être atteintes. Le Client est informé qu'en cas d'encombrement du réseau sur une zone donnée, SFR pourra prioriser certaines communications ou/et réduire les débits. Afin d'élargir l'accès à la téléphonie mobile au plus grand nombre, les opérateurs de téléphonie mobile métropolitains se sont réunis afin de permettre à chacun d'émettre et de recevoir des appels dans certaines zones de France métropolitaine, dites zones blanches. Les services accessibles essentiellement limités aux communications voix et aux SMS depuis ces zones le seront soit à partir du réseau de RED by SFR, soit à partir du réseau d'un des autres opérateurs métropolitains de téléphonie mobile.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à utiliser l'offre qu'il a souscrite conformément à l'usage pour lequel elle a été conçue et commercialisée. Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la conservation de la carte SIM dont il s'interdit toute duplication et des matériels (mis à disposition ou loués par l'Opérateur décrits dans les Tarifs des offres Box de RED by SFR). Les Matériels et la carte SIM demeurent la propriété exclusive, incessible et insaisissable de l'Opérateur ou de ses ayants droit. Les Matériels ou la Carte SIM ne pourront être cédés ou mis à disposition d'un tiers sous quelle que forme que ce soit. Le Client s'interdit toute utilisation commerciale de l'accès au réseau RED by SFR qui est mis à sa disposition. La carte SIM ne peut pas être utilisée, par le Client, par un exploitant de réseau de télécommunications ou par un fournisseur de services de télécommunications, aux fins de modifier l'acheminement d'un service de télécommunications sur un réseau public de télécommunication, notamment dans le cadre de boîtiers radio, ni en émission, ni en réception. Tout usage frauduleux de la carte SIM, ou contraire aux présentes conditions, engage la responsabilité personnelle du Client. En cas de perte ou de vol de sa carte SIM, le Client en informe immédiatement RED by SFR par téléphone et sa ligne est mise hors service dès réception de l'appel.

En cas d'utilisation d'un mobile déclaré volé, RED by SFR se réserve le droit de procéder au blocage dudit téléphone mobile.

En cas de modification de ses coordonnées bancaires ou des adresses (postales ou email), le Client s'engage à en informer sans délai le Service Client RED by SFR et à lui adresser une mise à jour de ces dernières.

Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur.

Le Client s'interdit de stocker, télécharger ou envoyer toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte ou étant susceptible de porter atteinte aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

RED by SFR informe expressément le Client qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Dans ces conditions, il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels, préalablement et postérieurement à la mise en place des services.

Le Client est informé que les offres TV RED by SFR doivent être utilisées à des fins strictement privées et personnelles au sein du cercle de famille. Toute autre utilisation notamment à des fins professionnelles ou commerciales est interdite.

Le Client s'engage à respecter les termes et conditions de licence de tout logiciel utilisé dans le cadre du Service et, en particulier, ceux joints aux Matériels. Il s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers auxquels il aura accès du fait de l'utilisation du Service et à obtenir des tiers, titulaires de droits sur les œuvres (textes, images, videos, sons ou tout autre élément protégé) qu'il pourrait utiliser et, en particulier, inclure dans ses pages personnelles, les autorisations préalables et concession de droits nécessaires. Par ailleurs, le Client reconnait que la violation des droits d'auteur ou des droits voisins (telle que par exemple la reproduction, la représentation, la mise à disposition ou la communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits) constitue un acte de contrefaçon, passible de sanctions civiles et/ou pénales.

Si le Client est une personne physique agissant à des fins privées, il s'engage à utiliser le Service pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement privé et personnel. Il s'engage en particulier à n'utiliser les Matériels qu'à destination de ses propres équipements, les Matériels ne pouvant en aucun cas être utilisés, directement ou indirectement, pour permettre à un tiers de bénéficier du Service.

Toute autre utilisation du Service, sous quelque que forme et en quelque lieu que ce soit, est illicite, notamment toute commercialisation du Service ou toute utilisation du Service par de multiples utilisateurs autres que ceux du foyer.

L'accès au réseau mobile de RED by SFR suppose l'utilisation par le Client de matériels et de logiciels compatibles, correctement paramétrés.

Le Client est informé que sa connexion peut être interrompue automatiquement en cas d'inactivité.

Le Client s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des Services pouvant ainsi perturber la disponibilité des dits serveurs ou réseau.

RED by SFR se réserve donc la possibilité de suspendre et/ou de résilier, l'accès au réseau mobile du Client qui contreviendrait aux usages interdits. En cas d'activation du contrôle parental mobile, le client est informé que RED by SFR n'est pas responsable des listes établissant les différentes catégories de contenus potentiellement préjudiciables pour les mineurs, ni de leur mise à jour.

En application de la réglementation européenne, les usages (appels, SMS, MMS et l'internet mobile) seront utilisables depuis l'Union Européenne et les DOM vers ces mêmes destinations, aux mêmes tarifs que ceux appliqués en France métropolitaine, dans la limite d'un usage raisonnable.

Un usage non raisonnable avéré (tel que détaillé dans les Tarifs des Offres RED by SFR), entraînera la facturation hors forfait des usages réalisés par le Client depuis l'Union Européenne et les DOM.

Mandat de dégroupage pour l'xDSL : Le Client mandate l'Opérateur pour effectuer auprès de l'opérateur historique toutes les démarches et opérations techniques nécessaires à la fourniture du Service (Dégroupage Total de sa ligne téléphonique).

ARTICLE 5- SUSPENSION – RÉSILIATION DU CONTRAT

5.1 SUSPENSION

RED by SFR se réserve le droit de restreindre l'accès à tout ou partie des Services souscrits par le Client, après en avoir avisé ce dernier, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation dans les cas suivants :

- en cas d'inexécution de l'une des obligations du Client,
- dans l'attente du dépôt de garantie ou de l'avance sur facturation ou en cas de non versement de ceux-ci,
- en cas d'utilisation d'un mobile déclaré volé,
- en cas de non réception du Dossier d'abonnement complet,
- en cas de non règlement des sommes dues à l'échéance,
- en cas de violation des dispositions légales, notamment en matière d'ordre public et de bonnes mœurs,
- en cas d'agissements de nature à perturber le réseau de RED by SFR ou le réseau Internet,
- en cas d'augmentation substantielle du montant des consommations du Client.

Dans cette dernière hypothèse, le Client pourra demander à RED by SFR de lui remettre sa ligne en service sur simple appel téléphonique, RED by SFR se réservant la possibilité de lui demander une avance sur facturation.

En cas de suspension, quelle qu'en soit la cause, le Client reste tenu par ses obligations. La suspension des Services n'entraîne pas l'arrêt de la facturation.
Les Services peuvent être interrompus en cas de force majeure.

5.2 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DU CLIENT

Le Client peut résilier son contrat depuis red-by-sfr.fr sur son Espace Client via le formulaire de résiliation prévu à cet effet avec un préavis de 10 jours après réception de la demande. De même, le contrat sera résilié automatiquement dans l'hypothèse où le Client demande la portabilité sortante de son numéro. Le Client devra alors payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'au terme de la première année d'engagement, et au-delà, pour les Clients mobiles engagés pour une période minimale de 24 mois, un quart des redevances restantes jusqu'au terme de son engagement.
Le Client peut résilier le contrat avant la fin de la période d'abonnement, sans paiement de redevances restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement dans les cas suivants sous réserve que le motif de résiliation soit précisé dans le courrier et que les éventuels justificatifs soient joints :

- lorsque l'indisponibilite de l'une ou de l'ensemble des caracteristiques essentielles du service mobile est totalement inaccessible soit depuis son domicile, soit depuis son lieu de travail, le Client peut résilier dans les sept (7) jours après sa souscription. La résiliation prend effet, lorsqu'il y a eu achat d'un mobile concomitamment à la souscription de l'abonnement, à compter de la restitution dudit mobile et de ses accessoires. Seront alors remboursés, dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception dudit courrier, du mobile et des accessoires achetés, le montant du premier mois d'abonnement, déduction faite du montant des communications effectuées le cas échéant jusqu'à remise du matériel ;
- lorsque l'indisponibilité de l'une ou de l'ensemble des caractéristiques essentielles du Service Fixe intervient lors de la mise en service ou de son initialisation ou lorsque l'indisponibilité intervient à la suite de la souscription à un nouveau service Fixe de l'Opérateur ou à une option complémentaire au Service déjà souscrit et que, malgré l'annulation de celui-ci, le rétablissement du Service Fixe tel que souscrit initialement est impossible ;
- pour des motifs légitimes de résiliation, qui sont les suivants :
- chômage (suite à la rupture d'un CDI), hors demande d'ouverture de ligne ou demande de réengagement d'abonnement intervenue pendant le préavis, faillite personnelle, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- difficultés financières du Client ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- décès du Client,
- hospitalisation et/ou arrêt maladie de plus de trois (3) mois affectant le Client,
- incarcération du Client,
- déménagement pour une longue durée, hors du territoire français ou dans une zone où le Service Mobile ou Fixe est totalement inaccessible depuis le domicile ou lieu de travail du Client,
- cas de force majeure ;
- au cours des quatre mois qui suivent l'information sur une modification du tarif du Service Mobile ou Fixe à l'initiative de RED by SFR.

5.3 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE RED BY SFR

RED by SFR peut résilier le Contrat du Client sans qu'il ne puisse prétendre à une quelconque indemnisation, dans les cas suivants :

- fausse déclaration du Client concernant le contrat, la résiliation pouvant intervenir immédiatement après en avoir avisé le Client,
- manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations,
- non règlement du dépôt de garantie ou de l'avance sur facturation,
- non réception par RED by SFR du Dossier d'abonnement complet,
- non-paiement par le Client des sommes dues à RED by SFR, après mise en demeure restée sans effet,
- (la résiliation suite à ces différents cas sera effective cinq (5) jours minimum après que RED by SFR ait avisé le Client).
- force majeure affectant RED by SFR pendant plus de quinze (15) jours,
- à compter du jour où, dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre du Client, l'administrateur judiciaire se prononce, implicitement ou explicitement, en faveur de la non-continuation du présent contrat, ou à compter du prononcé du jugement de liquidation judiciaire,
- recevabilité du dossier du Client en Commission de Surendettement.

5.4 CONSÉQUENCES DU TERME DU CONTRAT

L'Opérateur pourra, 6 mois à compter du terme du Contrat, supprimer toutes les données et adresses de courriers électroniques stockées sur son serveur y compris les courriers électroniques, les messages téléphoniques ainsi que les pages personnelles du Client. Le Client au service Fixe devra retourner les Matériels complets (accessoires inclus) en bon état et dans un emballage adapté dans un délai maximum de 21 jours à compter de la demande de résiliation. A défaut de retour des Matériels ou en cas de retour incomplet, l'Opérateur pourra facturer le Client des pénalités précisées dans les Tarifs des Offres Box de RED by SFR. Après paiement des pénalités, les Matériels non restitués deviendront la propriété pleine et entière du Client. L'Opérateur se réserve le droit de facturer au Client les frais techniques liés à la fermeture de l'accès, en cas d'interruption du Contrat pour toute raison autre qu'une faute de l'Opérateur ou un motif légitime. Le remboursement des sommes versées d'avance par le Client pourra intervenir au plus tard dans un délai de dix (10) jours à compter du paiement par le Client de la totalité des sommes portées sur la dernière facture.

ARTICLE 6- PORTABILITÉ DU NUMÉRO

Le Client peut demander la portabilité de son numéro. Celle-ci est possible en trois jours ouvrables, sous réserve d'éligibilité technique (et géographique pour un numéro fixe). La ligne à porter doit être active jusqu'au transfert du numéro, ou pour le fixe, avoir été résiliée auprès de l'ancien opérateur depuis moins de 40 jours. Lors de sa souscription, le Client doit transmettre à RED by SFR le numéro à conserver, la date de portage souhaitée ainsi que le relevé d'Identité Opérateur (RIO) et doit mandater RED by SFR afin de résilier en son nom et pour son compte le contrat auprès de son ancien opérateur.

ARTICLE 7- DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (« DCP »)

La politique de protection des DCP est consultable sur le site red-by-sfr.fr.

1. LOIS APPLICABLES

RED by SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des DCP en sa possession concernant les Clients et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la réglementation européenne en vigueur sur la protection des DCP (« Réglementation »).

2. CONTACT

Le responsable du traitement des DCP est SFR S.A., dont le siège est sis 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, représentée par son PDG. Le Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPD ») peut être contacté à l'adresse suivante : RED by SFR – DPO – 16 rue du Général Alain de Boissieu - CS 68217- 75741 Paris cedex 15.

3. NATURE DES DONNÉES

Les DCP sont collectées par RED by SFR dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services par le Client.

4. FINALITÉS

Le traitement des DCP a pour finalités : la gestion du compte du Client y compris la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, ainsi que le paiement sur facture de services de tiers, l'identification et l'authentification du Client, la gestion des précontentieux, des contentieux et des impayés, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, la fourniture et le fonctionnement du Service, l'hébergement des données du Client, le développement de produits et services de RED by SFR, ou analogues, la réalisation d'études statistiques, d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients,

l'organisation de jeux-concours, la fourniture de contenus localisés et de recommandations personnalisées basés sur l'analyse des usages (dont les programmes TV visualisés le cas échéant), la communication avec le Client à propos des offres et services de RED by SFR ou analogues (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique (le cas échéant, après recueil du consentement préalable du Client conformément à la Réglementation), le déploiement, l'exploitation et la sécurisation du réseau, l'administration et la gestion du réseau et des Services, le respect par RED by SFR de ses obligations légales et réglementaires. La fourniture de certaines DCP par le Client conditionne la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par RED by SFR. Les DCP du Client pourront être transmises à des partenaires de RED by SFR à des fins d'identification et d'authentification du Client ou de lutte contre la fraude sous la responsabilité de ceux-ci.

5. DURÉES DE CONSERVATION

Les DCP sont conservées pour la durée de la fourniture des Services et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels le Client a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

6. DESTINATAIRES

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité du Groupe, des sous-traitants, partenaires ou prestataires de SFR. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires sont situés en dehors de l'Union européenne, ils auront alors, conformément à la Réglementation, préalablement soit fait l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission européenne soit signé des « clauses contractuelles types ».Une copie de ces documents peut être obtenue auprès du DPD de RED by SFR. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre RED by SFR et le Client.

7. PROSPECTION

RED by SFR pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone ou par courrier postal. RED by SFR se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, MMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement du Client. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le Client aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

8. DONNÉES DE GÉOLOCALISATION

Dans le cadre des services géo-localisés proposés grâce à son réseau, RED by SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire ou à un partenaire les données de localisation géographique du Client qui souhaite bénéficier de ces services et qui aura consenti préalablement à être localisé.

9. ENREGISTREMENT DES APPELS

Le Client est informé que ses conversations avec le Service Client sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par RED by SFR à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

10. DROITS DES PERSONNES

10-1 Règle générale À tout moment, le Client peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalites détaillees ci-dessus, la rectification ou l'éffacement de celles-ci (dans la mesure ou cela n'empêche pas la bonne execution du contrat ou le respect des obligations légales de SFR) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. Le Client dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit aà leur portabilité, dans les conditions fixées par la Règlementation. Il peut exercer ces droits : - en envoyant un courrier postal a : Service client SFR - données personnelles – TSA 10101- 69947 Lyon Cedex 20. Il devra fournir ses nom, prénom, numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité.* - par voie électronique, via son espace-client. Lorsqu'un traitement de DCP est fonde sur le recueil de son consentement, le Client dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment, sans porter atteinte a la liceite du traitement fonde sur le consentement effectue avant le retrait de celui-ci, via les mentions contenues dans chaque message publicitaire, via SMS/MMS/Email ou via son espace personnel. Le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le Client est informe que les DCP le concernant sont conservées ou supprimées après son décès conformement à la Règlementation et qu'il dispose du droit de donner instruction de communiquer ou non ces données a un tiers qu'il aura préalablement designe.
10-2 Règle particulière au demarchage téléphonique Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite "Bloctel", soit en ligne sur le site "http://www.bloctel.gouv.fr" www.bloctel.gouv.fr , soit par courrier adresse a : Société Opposetel, Service Bloctel 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes.

11. PRÉVENTION DES IMPAYÉS

En cas d'impayé ou de déclaration irrégulière, les informations concernant le Client sont susceptibles d'être inscrites dans un fichier accessible aux opérateurs et sociétés de commercialisation du service de radiotéléphonie publique GSM/ GPRS géré par le GIE PREVENTEL, auprès duquel le droit d'accès peut être exercé à l'adresse suivante : GIE PREVENTEL Service des consultations - TSA 54315 - 77050 Melun Cedex. Afin de se prémunir contre d'éventuels impayés et de lutter contre les fraudes, RED by SFR pourra :
- interroger le FNCI (Fichier National des Chèques Irréguliers) en cas de paiement par chèque ou le GIE Carte bancaire en cas de paiement par carte bancaire et ce même en cas de paiement d'avance ou de dépôt de garantie,
- en cas de paiement par prélèvement (par RIB), contrôler la régularité de celui-ci par l'intermédiaire de la société Viamobis, prestataire de RED by SFR,
- consulter la société FIA-NET qui réalise des prestations de prévention et de détection des fraudes effectuées par carte de paiement lors des achats sur les canaux de vente dématérialisée,
- consulter le GIE PREVENTEL sur le signalement du Client dans le cadre des consultations multiples du GIE.

12. ANNUAIRE UNIVERSEL

Seules les coordonnées du Client titulaire d'une ligne fixe figurent dans les annuaires, sauf demande contraire de sa part. Les coordonnées d'un Client titulaire d'une ligne mobile ne figurent pas dans les annuaires , sauf demande expresse contraire de sa part. Le Client peut s'inscrire sur les listes anti-prospection et anti annuaire inversé ou sur les listes communiquant partiellement les coordonnées. Ces choix peuvent être modifiés directement via son espace Client ou en envoyant un courrier postal à : REDbySFR Service Client - TSA 10101 - 69947 Lyon Cedex 20.

■ ARTICLE 8 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée au Service Client RED sur le site RED by SFR (premier niveau de contact) via un formulaire dédié depuis l'Espace Client rubrique Aide et Conseils . La demande sera traitée dans un délai compris entre 15 jours ouvrés et un mois à compter de la date de l'appel, sauf cas exceptionnels. Si le premier niveau n'a pas donné satisfaction, un deuxième niveau de contact peut être saisi par courrier à : RED by SFR Service Consommateurs - TSA 20102 - 69947 LYON Cedex 20. Sauf cas exceptionnel, le Client recevra une réponse écrite dans un délai d'un mois. Après épuisement des recours amiables internes, le Client est en droit de saisir le troisième niveau de contact, le médiateur des communications électroniques en complétant en ligne le formulaire mis à sa disposition sur le site du médiateur (www.mediateur-telecom.fr)

■ ARTICLE 9 – CESSION

RED by SFR pourra librement céder, transférer, déléguer, sous-traiter ou aliéner tout ou partie de ses obligations, droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat.

■ ARTICLE 10 – LOI APPLICABLE

Le Contrat est régi par la loi française.

CONDITIONS PRÉALABLES A LA FOURNITURE DU SERVICE

Pour la Fibre optique, le domicile du Client doit être situé dans la Zone de couverture.
Pour l'xDSL, la ligne téléphonique doit être analogique, isolée et déclarée éligible à la technologie xDSL et aux options choisies par le Client et être située dans la Zone de couverture correspondante pendant toute la durée du Contrat. Dans l'hypothèse d'une modernisation de la Zone de couverture (passage de xDSL à Fibre), RED by SFR pourra migrer le Client sur la nouvelle technologie en conservant les mêmes services et conditions tarifaires.

CONDITIONS APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS SOUSCRIVANT UNE OFFRE RED BY SFR

Pour les Clients professionnels, la responsabilité de RED by SFR est limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tous dommages indirects et/ou immatériels et, en particulier, préjudice lié à l'activité ou à la mission du Client, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de clientèle, préjudice commercial, économique et autre perte de revenus, action d'un tiers, trouble commercial quelconque, atteinte à la réputation, la renommée ou l'image de marque, subis par le Client. Nonobstant toute autre stipulation du Contrat, la responsabilité totale cumulée de l'Operateur, au titre du Contrat, ne pourra pas excéder le montant des trois (3) derniers mois facturés et encaissés, dans la limite de 1000 euros HT.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'UTILISATION DE RMC SPORT ET DU PLUS SPORT

Valables au 11 février 2020

ARTICLE 1 - OBJET

Les Services RMC Sport et Plus Sport sont commercialisés par SFR (ci-après « SFR »). Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SFR fournira à l'Utilisateur, en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, un accès illimité à des Programmes et des Chaines TV de sport, sur les équipements compatibles définis à l'article 5, via une Application, un décodeur TV ou un Site web accessible à l'adresse URL suivante : rmcsport.tv. La souscription des Services RMC Sport et Plus Sport suppose l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

« Abonnement » : désigne l'abonnement mensuel, avec ou sans engagement, payant aux Chaînes TV et aux Programmes RMC Sport ou du Plus Sport.

« Application » : désigne l'application RMC Sport permettant aux Utilisateurs d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport sur les terminaux smartphones, tablettes ou TV compatibles. Les chaines de l'abonnement RMC sport et du Plus Sport sont également accessibles depuis l'application SFR TV.

« Boutique Digitale » désigne le site internet édité par SFR, permettant de se renseigner sur les offres 100% digitales en vigueur et de les souscrire, indépendamment de tout abonnement mobile ou box de SFR.

« Chaînes TV» : désignent les chaînes TV RMC Sport et le bouquet de chaines live évènementielles et les chaines BeIN Sports.

« JJ » : désigne la date mensuelle de facturation du service de communications électroniques (mobile ou Box) SFR ou RED by SFR.

« Programmes » : désignent tout ou partie des programmes de Chaînes TV Sportives, de RMC Sport ou BeIn Sports pouvant être visionnés en live ou en replay dans le cadre du Service RMC Sport ou Plus Sport sur le Site web et/ou l'Application.

« Service Plus Sport » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement à des Chaînes Sportives, aux Programmes RMC Sport et au bouquet BeIN Sports en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmcsport.tv, à destination des terminaux éligibles

« Service RMC Sport » : désigne l'offre payante permettant à l'Utilisateur d'accéder via un Abonnement aux Chaînes et/ou à des Programmes RMC Sport en live ou en replay, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV, le décodeur TV ou le Site web rmcsport.tv, à destination des terminaux éligibles.

« Site web » : désigne le site internet édité par SFR, accessible à l'adresse URL suivante : https://www.rmcsport.tv, permettant d'accéder au Service RMC Sport ou Plus Sport.

« Territoire » : les services RMC Sport et Plus Sport sont utilisables en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM.

« Utilisateur » : désigne toute personne physique majeure, abonnée mobile et/ou box de SFR/Numericable (ci-après « Utilisateur SFR ») ou abonnée mobile et/ou box RED by SFR (ci-après « Utilisateur RED by SFR »), ayant souscrit au service RMC Sport ou Plus Sport.

3- Souscription au Service RMC Sport ou Plus Sport

Les services RMC Sport et Plus Sport peuvent être souscrits pour les Utilisateurs SFR : en boutique SFR, sur la boutique en ligne www.sfr.fr, auprès du Service Client ou via le décodeur TV SFR, pour l'Utilisateur Numericable, depuis son espace client également et pour les Utilisateurs RED by SFR sur la boutique en ligne www.redbysfr.fr , auprès du Service Client ou via le décodeur TV RED by SFR.

L'activation du Service est immédiate pour les Utilisateurs mobile et Box

En revanche, en cas de souscription simultanée du Service et d'un abonnement mobile ou Box SFR ou RED by SFR, l'activation se fait au raccordement pour l'Utilisateur Box et à l'activation de la ligne mobile pour l'Utilisateur mobile.

ARTICLE 4 - ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28-13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du Service RMC Sport ou Plus Sport, et dans la mesure où l'exécution du Service RMC Sport ou du Plus Sport a commencé après accord préalable exprès de l'Utilisateur et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, l'Utilisateur ne peut exercer son droit de rétractation.

ARTICLE 5 - UTILISATION DU SERVICE RMC SPORT OU PLUS SPORT

5.1 TERMINAUX

Les Services RMC Sport et Plus Sport ont vocation à être utilisés sur un smartphone et/ou une tablette compatibles via l'Application, sur un ordinateur PC/MAC via le Site web, sur un décodeur TV SFR ou RED by SFR (pour les Utilisateurs Box de SFR ou RED by SFR).

Pour accéder aux Services RMC Sport et Plus Sport via l'Application, l'Utilisateur doit être titulaire d'un accès Wifi ou d'un forfait mobile avec un débit suffisant. L'usage de l'Application par les réseaux 3G/4G / 4G+ (hors Wifi) est décompté de l'internet mobile inclus dans le forfait mobile de l'Utilisateur. L'accès au service RMC Sport ou Plus Sport est possible dans la limite de cinq écrans compatibles, dans la limite d'une session en simultané.

5.2 USAGE DU SERVICE RMC SPORT OU PLUS SPORT

L'Utilisateur s'engage à faire un usage conforme du Service et notamment à visionner les Programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des Programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. Plus généralement, l'Utilisateur s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés au service RMC Sport ou Plus Sport, au Site web et/ou à l'Application.

5.3 PROGRAMMES

L'Utilisateur reconnait que les Programmes et les Chaînes RMC Sport ou du Plus Sport sont susceptibles d'évolution et peuvent être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable. L'Utilisateur s'engage à indemniser SFR de tout dommage, recours ou réclamation résultant de l'utilisation du Site web, de l'Application et/ou du Service, et du non-respect des présentes CGU.

5.4 INTERRUPTION DE L'ACCÈS AU SERVICE RMC SPORT OU PLUS SPORT

L'accès aux deux services pourra être interrompu pour des raisons de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions.

ARTICLE 6 - ABONNEMENT

6.1 ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT

L'Abonnement sans engagement est mensuel et conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription du Service (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et sera ensuite reconduit tacitement pour des périodes successives d'un (1) mois sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

6.2 ABONNEMENT AVEC ENGAGEMENT

L'Abonnement avec engagement est mensuel et conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de souscription du Service (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et sera ensuite reconduit pour des périodes successives d'un (1) mois, sauf dénonciation par l'Utilisateur dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1 TARIFS D'ABONNEMENT

Les tarifs mensuels sont précisés sur le Site web, dans les brochures des tarifs des offres Box et mobile en vigueur, sur l'Application et sur le décodeur TV.

Les Utilisateurs SFR, tant qu'ils sont titulaires d'un abonnement Box ou mobile SFR bénéficient d'un tarif mensuel spécial « abonné SFR ».

Dans l'hypothèse où un Utilisateur RED by SFR change d'abonnement mobile RED by SFR pour un abonnement mobile SFR, ce dernier bénéficiera alors du tarif mensuel spécial « abonné SFR » pour son Service RMC Sport ou Plus Sport.

Dans l'hypothèse où un Utilisateur SFR change d'abonnement mobile ou Box SFR pour un abonnement mobile ou Box RED by SFR, ce dernier ne bénéficiera alors plus de son tarif mensuel spécial « abonné SFR » pour son Service RMC Sport ou Plus Sport et sera alors facturé au tarif mensuel 100% digital de référence (hors promotion éventuelle).

7.2 FACTURATION

La facturation débute à la date de souscription du Service (ou de raccordement de la Box ou de l'activation de la ligne mobile comme détaillé à l'article 3 des présentes) et suit les règles de facturation de l'abonnement mobile ou Box SFR ou RED by SFR.

Souscription du Service simultanément à un abonnement BOX conquête : Le Service débute au raccordement Box et sera facturé par mois calendaire (du 1er au dernier jour du mois), conformément à la facturation de l'abonnement Box.

Souscription du Service simultanément à un abonnement Mobile conquête : Le Service débute dès l'activation de l'abonnement mobile et sera facturé chaque mois au JJ sur la facture de l'abonnement mobile.

Souscription du Service en cours d'abonnement Box : Le Service débute dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Souscription du Service en cours d'abonnement Mobile : Le Service débute dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois de facturation en cours) + le mois suivant.

L'Utilisateur est informé que tout mois commencé est dû pour l'Abonnement sans engagement et que les Abonnements ne sont pas remboursables. Les sommes dues par l'Utilisateur à SFR au titre du Service seront facturées sur la facture mensuelle de l'abonnement mobile ou Box de SFR/ RED by SFR et payables à compter de la date d'émission de la facture par le même moyen de paiement que celui choisi par l'Utilisateur pour la facturation de son abonnement mobile ou Box de SFR/RED by SFR.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur résilie son abonnement mobile et/ou Box de SFR/RED by SFR, ce dernier conservera son Service qui sera alors facturé au tarif mensuel 100% digital hors promotion éventuelle et fera alors l'objet d'une facture électronique mensuelle disponible sur l'espace client RMC Sport ou Pass Sport de l'Utilisateur. Le paiement mensuel continuera à être effectué par prélèvement automatique (via le même mandat SEPA que celui rempli pour la facturation de l'abonnement de service de communications électroniques), si l'Utilisateur avait opté pour le prélèvement automatique.

Si l'Utilisateur avait choisi un prélèvement autre (chèque…) incompatible avec le Service RMC Sport 100% Digital ou Pass Sport, ce dernier devra changer son mode de paiement pour un moyen de paiement compatible : le prélèvement automatique ou la carte bancaire, après signature d'un mandat SEPA ou après autorisation de l'Utilisateur de la série de prélèvements par carte bancaire récurrente.

L'adresse électronique transmise par l'Utilisateur à SFR lors de la souscription sera utilisée dans la relation entre l'Utilisateur et SFR. L'Utilisateur s'engage à informer SFR de tout changement de coordonnées bancaires ou d'adresse email.

Lorsque la carte bancaire de l'Utilisateur arrivera à expiration, il recevra une notification l'invitant à renouveler sa carte bancaire dans son espace client. Sans remise en place d'un moyen de paiement valide par l'Utilisateur avant la date de la prochaine échéance de facturation, alors l'Abonnement souscrit sera automatiquement résilié, l'accès au Service coupé et dans l'hypothèse d'un abonnement avec engagement, les mois restant dûs seront facturés. Il devra alors procéder à une nouvelle souscription au tarif en vigueur le jour de cette nouvelle souscription. L'Utilisateur est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes facturées. Dans le cas où un titre de paiement émis au profit de SFR ne serait pas honoré, les frais divers liés à l'impayé seraient facturés à l'Utilisateur (notamment les frais de rejet de carte bancaire). En cas de non-paiement par l'Utilisateur des sommes dues, SFR se réserve le droit de suspendre le Service souscrit par l'Utilisateur. La suspension du Service entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées à l'Utilisateur et des sommes encore dues au titre de l'Abonnement avec engagement.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

8.1 SFR fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le Service RMC Sport ou Plus Sport est fourni à l'Utilisateur dans les meilleures conditions.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de difficulté d'installation de l'Application ou de mauvaise utilisation du Service par l'Utilisateur,
- en cas de mauvais paramétrage des équipements et/ou de leurs accessoires,
- en cas de non-respect par l'Utilisateur de ses obligations visées aux présentes conditions en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet,
- en cas de perturbation, d'interruption ou de problème de réception temporaires ou définitifs non directement imputables à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

SFR est responsable des Programmes proposés dans le cadre du Service qu'il détermine librement. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive du Service par l'Utilisateur. Dans ce cas, SFR pourra procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au Service.

8.2 L'Utilisateur s'engage à nous notifier dans les plus brefs délais toute modification de ses informations personnelles et notamment concernant son adresse email de contact.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

9.1 ABONNEMENT SANS ENGAGEMENT

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel sans engagement depuis son espace client sur le Site Web, et pour les Utilisateurs SFR, en boutique SFR ou en contactant le service client.

La résiliation prendra effet au JJ (pour les Utilisateurs mobile) et à la fin du mois calendaire (pour les Utilisateurs Box) en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur n'est plus titulaire d'un abonnement mobile ou Box de SFR ou RED by SFR, la résiliation intervient à la date anniversaire de souscription au Service, en rappelant à l'Utilisateur que tout mois commencé est dû.

9.2 ABONNEMENT AVEC ENGAGEMENT 12 MOIS

L'Utilisateur peut résilier son Abonnement mensuel avec engagement depuis son espace client sur le Site Web, et pour les Utilisateurs SFR, en boutique SFR ou en contactant le service client.

En cas de résiliation avant la fin de la période minimale d'engagement, l'Utilisateur devra alors payer l'intégralité des sommes restant dues jusqu'à la date anniversaire de souscription au Service (à l'issue des 12 mois), sur la facture mensuelle de son abonnement box ou mobile SFR ou RED by SFR, s'il est encore titulaire d'un abonnement SFR ou RED by SFR. Si la demande de résiliation intervient à une date trop proche de la date de JJ à venir, l'Utilisateur sera alors facturé du Service pour le mois à venir et sera remboursé sur la facture suivante.

Ces frais de résiliation sont calculés sur le tarif mensuel de référence du Service hors promotion, les conditions pour pouvoir bénéficier du tarif mensuel spécial « abonné SFR» pour l'Utilisateur SFR n'étant plus réunies.

En cas de résiliation de l'abonnement Box ou mobile SFR/RED by SFR, l'Abonnement RMC Sport ou Plus Sport (devenant Pass Sport) se poursuivra au tarif 100% digital en vigueur et non plus, pour l'Utilisateur SFR, au tarif mensuel spécial « abonné SFR ».

Pour pouvoir continuer à bénéficier du Service, l'Utilisateur devra créer un compte sur la Boutique Digitale ou sur l'Application. La création de ce compte nécessite la création d'un identifiant SFR et d'un mot de passe et la justification d'un moyen de paiement, L'Utilisateur s'engage à fournir à SFR l'ensemble des informations nécessaires à l'activation et au paiement du Service RMC Sport ou du Service Plus Sport devenant Pass Sport , soit son nom, son prénom, son numéro de mobile et son moyen de paiement. Par ailleurs, l'Utilisateur devra nécessairement communiquer une adresse email valide au sein de ce parcours de souscription qui servira d'adresse de contact.

L'identifiant et le mot de passe de l'Utilisateur sont personnels et confidentiels.

Si l'Utilisateur n'est plus titulaire d'un abonnement SFR ou RED by SFR, il pourra résilier son abonnement depuis son espace client ou en contactant le support client au plus tard un (1) jour avant la date anniversaire de sa souscription. Cette résiliation prendra effet au terme de la période de 12 mois. Passé ce délai, son abonnement sera reconduit pour une durée équivalente de douze (12) mois. Conformément aux dispositions du code de la consommation, l'Utilisateur sera informé par email (au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant la date anniversaire de l'abonnement) de sa possibilité de ne pas reconduire cet abonnement.

9.3 RÉSILIATION POUR MOTIF LÉGITIME

L'Utilisateur peut résilier le contrat avant la fin de la période minimale d'engagement de l'Abonnement, sans paiement de redevances restant à courir jusqu'à la fin de la période minimale d'engagement dans les cas suivants, sous réserve que le motif de résiliation soit précisé dans la demande et que les éventuels justificatifs soient joints :

- chômage (suite à la rupture d'un CDI), hors souscription ou réengagement intervenu pendant le préavis, faillite personnelle, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire,
- difficultés financières de l'Utilisateur ayant donné suite à notification de recevabilité en Commission de Surendettement des Particuliers,
- décès de l'Utilisateur,
- hospitalisation et/ou arrêt maladie de plus de trois (3) mois affectant l'Utilisateur,*

- incarcération de l'Utilisateur,
- déménagement pour une longue durée hors du Territoire,
- cas de force majeure.

9.4 SFR DISPOSE DE LA FACULTÉ DE RÉSILIER LE SERVICE RMC SPORT OU LE SERVICE PLUS SPORT DE PLEIN DROIT DANS LES CAS SUIVANTS :

- en cas de non-paiement par l'Utilisateur de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement ;
- en cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé dans le cadre des présentes ;
- en cas d'infraction commise par l'Utilisateur aux droits existants sur le Service RMC Sport ou le Service Plus Sport, le Site web, l'Application, en ce compris les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ;
- dans le cas où l'Utilisateur aura cherché à permettre la réception desdits Service RMC Sport, Services Plus Sport, Programmes et/ou Chaînes par des tiers non autorisés ;
- plus généralement, en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes CPU ;
- au cas où les informations communiquées par l'Utilisateur dans le cadre de la souscription du Service RMC Sport ou du Service Plus Sport sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entrainera la désactivation immédiate du Service RMC Sport ou du Service Plus Sport, sans droit à indemnité ni à remboursement.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que SFR pourra engager à l'encontre de l'Utilisateur et de tout participant contrevenant.

10- DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (« DCP »)

La politique de protection des DCP est consultable sur le site sfr.fr

10.1. LOIS APPLICABLES

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des DCP en sa possession concernant les Utilisateurs et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la réglementation européenne en vigueur sur la protection des DCP (« Réglementation »).

10.2. CONTACT

Le responsable du traitement des DCP est SFR S.A., dont le siège est sis 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, représentée par son PDG. Le Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPD ») peut être contacté à l'adresse suivante : SFR – DPO – CS 68217 - 75741 PARIS CEDEX 15 16 rue du Général Alain de Boissieu - CS 68217- 75741 Paris cedex 15.

10.3. NATURE DES DONNÉES

Les DCP sont collectées par SFR dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services par l'Utilisateur.

10.4. FINALITÉS

Le traitement des DCP a pour finalités : la gestion du compte de l'Utilisateur y compris la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, l'identification et l'authentification de l'Utilisateur, la gestion des précontentieux, des contentieux et des impayés, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, la fourniture et le fonctionnement du Service, l'hébergement des données de l'Utilisateur, le développement de produits et services de SFR, ou analogues, ou de tiers, la réalisation d'études statistiques, d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients, l'organisation de jeux-concours, la fourniture de contenus localisés et de recommandations personnalisées basés sur l'analyse des usages (dont les programmes TV visualisés le cas échéant), la communication avec l'Utilisateur à propos des offres et services de SFR ou analogues (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique(le cas échéant, après recueil du consentement préalable de l'Utilisateur conformément à la Réglementation), le déploiement, l'exploitation et la sécurisation du réseau, l'administration et la gestion du réseau et des Services, le respect par SFR de ses obligations légales et réglementaires. La fourniture de certaines DCP par l'Utilisateur conditionne la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par SFR. Les DCP du Client pourront être transmises à des partenaires de SFR à des fins d'identification et d'authentification du Client ou de lutte contre la fraude sous la responsabilité de ceux-ci.

10.5. DURÉES DE CONSERVATION

Les DCP sont conservées pour la durée de la fourniture des Services et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels l'Utilisateur a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

10.6. DESTINATAIRES

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité du Groupe, des sous-traitants, partenaires ou prestataires de SFR. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires effectuent des traitements hors de l'Union européenne, ceux-ci se feront alors, conformément à la Réglementation, sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou de « clauses contractuelles types ». Une copie de ces documents peut être obtenue auprès du DPD de SFR. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'Utilisateur.

10.7. PROSPECTION

SFR pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone ou par courrier postal. SFR se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, MMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement de l'Utilisateur. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, l'Utilisateur aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

10.8. DONNÉES DE GÉOLOCALISATION

Dans le cadre des services géo-localisés proposés grâce à son réseau, SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire ou à un partenaire les données de localisation géographique de l'Utilisateur qui souhaite bénéficier de ces services et qui aura consenti préalablement à être localisé.

10.9. ENREGISTREMENT DES APPELS

L'Utilisateur est informé que ses conversations avec le Service Client sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par SFR à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

10.10 DROITS DES PERSONNES

a) Règles générales

A tout moment, l'Utilisateur peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalités détaillées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de SFR) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. L'Utilisateur dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit à leur portabilité, dans les conditions fixées par la Réglementation.

Il peut exercer ces droits :

- tant qu'il est titulaire d'un abonnement Box et/ou mobile SFR ou RED by SFR, en envoyant un courrier postal à : Service client SFR - données personnelles – TSA 10101- 69947 Lyon Cedex 20
- via son espace-client,
- ou en envoyant un courriel, s'il n'est plus titulaire d'un service de communications électroniques à : support-services-ott@sfr.com. Il devra fournir ses nom, prénom, identifiant et numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité. Lorsqu'un traitement de DCP est fondé sur le recueil de son consentement, l'Utilisateur dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci, via les mentions contenues dans chaque message publicitaire, via SMS/MMS/Email ou via son espace personnel. L'Utilisateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'Utilisateur est informé que les DCP le concernant sont conservées ou supprimées après son décès conformément à la Réglementation et qu'il dispose du droit de donner instruction de communiquer ou non ces données à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

b) Règle particulière au démarchage téléphonique

Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite « Bloctel », soit en ligne sur le site www.bloctel.gouv.fr, soit par courrier adressé à : Société Opposetel, Service Bloctel 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes

10.11- PRÉVENTION DES IMPAYÉS

Afin de se prémunir contre d'éventuels impayés et de lutter contre les fraudes, SFR pourra notamment:

- interroger le GIE Carte bancaire en cas de paiement par carte bancaire
- en cas de paiement par prélèvement (par RIB), contrôler la régularité de celui-ci par l'intermédiaire de la société Viamobis, prestataire de SFR,
- consulter son prestataire qui réalise des prestations de prévention et de détection des fraudes effectuées par carte de paiement lors des achats sur les canaux de vente dématérialisée.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus (photos, textes, vidéo, son, etc.) de l'Application et du Site web sont et demeurent la propriété exclusive de SFR et/ou de ses partenaires.

L'Utilisateur n'est donc pas habilité à reproduire, représenter ou commercialiser ces contenus en dehors des cas prévus par la loi ou expressément autorisés par leur propriétaire. En toute hypothèse, l'Utilisateur ne peut réaliser aucune utilisation secondaire des contenus de l'application à titre onéreux ou gratuit. Le non-respect de cette interdiction peut notamment constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle ou une atteinte aux droits des personnes et peut à ce titre engager la responsabilité de l'Utilisateur, y compris dans le cadre d'une action pénale.

ARTICLE 12 - CONTACTS

Tant qu'il est titulaire d'un abonnement mobile ou box SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement mobile ou Box SFR ou Red by SFR.

Quand il n'est plus titulaire d'un abonnement Box ou mobile SFR ou RED by SFR, en cas de question éventuelle, l'Utilisateur doit se rendre sur l'assistance en ligne à l'adresse suivante : https://assistance.sfr.fr/sfrmail-appli/rmc-sport/rmc-sport-offre.htmlou contacter un conseiller par « Chat » entre 8h et 22h du lundi au dimanche en se rendant à l'adresse suivante: http://assistance.sfr.fr/contacter/chat-services-sans-ligne-sfr.html

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE

Les présentes CGU sont soumises au droit français. Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux français, sous réserve de l'application des dispositions légales d'ordre public contraires.

ARTICLE 14

Par exception à ce qui précède, le Service RMC SPORT peut également être souscrit par un abonné box client d'un Partenaire de SFR.

Ce dernier pourra souscrire uniquement un abonnement sans engagement auprès du Partenaire, auquel il aura accès via son décodeur TV ou l'application MyPartnerTV.

Il pourra bénéficier d'une remise spéciale, détaillée dans la Brochure Tarifaire du Partenaire.

S'il souhaite résilier son service, il devra se rendre sur le site du Partenaire. La résiliation de son abonnement Box entraîne la résiliation du Service RMC Sport.

La politique de protection des DCP applicable est précisée dans les Conditions Générales de l'offre TV de l'Abonné. Tant qu'il est titulaire d'un abonnement box auprès du Partenaire SFR, l'Utilisateur peut utiliser les contacts lui étant proposés dans le cadre de son abonnement box.

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DE RMC SPORT COMPTE SUPPLÉMENTAIRE

Valables au 29 octobre 2019

ARTICLE 1 – OBJET

Le Service « RMC Sport compte supplémentaire» (ci-après « le Service ») est commercialisé par SFR (ci-après « SFR»). Les présentes Conditions Particulières d'Utilisation (ci-après « CPU ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SFR fournira à l'Utilisateur, en France métropolitaine, depuis l'Union Européenne et les DOM, un accès illimité à des Programmes et des Chaînes TV de sport, sur les équipements compatibles définis à l'article 5, via une Application ou un Site web accessible à l'adresse URL suivante : rmcsport.tv. La souscription du Service « RMC Sport compte supplémentaire » suppose que l'Abonné Parrain soit détenteur du service RMC Sport ou du Plus Sport d'une part et d'autre part l'acceptation préalable et sans réserve des présentes conditions par l'Abonné Parrain et l'Utilisateur.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS

« Abonné Parrain» : désigne toute personne physique majeure, abonnée mobile et/ou box de SFR (hors abonnés Numericable) (ci-après « Abonné Parrain SFR ») ou abonnée mobile et/ou box RED by SFR (ci-après « Abonné Parrain RED by SFR »), détenteur du service RMC Sport ou du Plus Sport puis ayant souscrit au service RMC Sport compte supplémentaire.

« Service RMC Sport compte supplémentaire» : désigne l'offre payante permettant à un Utilisateur désigné par l'Abonné Parrain SFR ou RED by SFR détenteur du service RMC Sport ou du Plus Sport d'accéder aux Chaînes et/ou à des Programmes RMC Sport en live ou en replay en France métropolitaine ou depuis l'Union Européenne et les DOM, via l'Application RMC Sport, l'application SFR TV ou le Site web rmcsport.tv, depuis des terminaux éligibles.

« Utilisateur ou Filleul» : désigne toute personne physique majeure désignée par l'Abonné Parrain SFR ou RED by SFR ayant créé un compte 100% digital pour pouvoir utiliser le Service RMC Sport compte supplémentaire.

ARTICLE 3 - SOUSCRIPTION AU SERVICE RMC SPORT COMPTE SUPPLÉMENTAIRE

Le Service peut être souscrit par les Abonnés Parrains SFR ou Red By SFR détenteurs du Service RMC Sport ou du Plus Sport pour un Utilisateur filleul en boutique SFR (pour les Abonnés SFR), sur la boutique en ligne www.sfr.fr ou www.redbysfr.fr, sur l'application SFR & Moi ou RED & Moi ou auprès du Service Client.

Le Service RMC Sport compte supplémentaire est activé dans un délai de 24 heures maximum.

L'Abonné Parrain après la souscription au Service transmet l'adresse email de l'Utilisateur Filleul qu'il aura désigné à SFR ou RED by SFR. L'Utilisateur Filleul recevra alors un mail qui lui notifiera comment créer son compte pour pouvoir ensuite utiliser le Service.

ARTICLE 4 - ABSENCE DE DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28-13° du Code de la consommation, compte tenu de la nature du Service, et dans la mesure où l'exécution du Service a commencé après accord préalable exprès de l'Abonné Parrain et après son renoncement exprès à son droit de rétractation, l'Abonné Parrain ne peut exercer son droit de rétractation.

ARTICLE 5 - UTILISATION DU SERVICE

5.1 TERMINAUX

Le Service a vocation à être utilisé sur un smartphone et/ou une tablette compatible via l'Application, ou sur un ordinateur PC/MAC via le Site web.

Pour accéder au Service RMC Sport via l'Application, l'Utilisateur Filleul doit être titulaire d'un accès Wifi ou d'un forfait mobile avec un débit suffisant. L'usage de l'Application par les réseaux 3G/4G / 4G+ (hors Wifi) est décompté de l'internet mobile inclus dans le forfait mobile de l'Utilisateur Filleul. L'accès au service RMC Sport est possible dans la limite de cinq écrans compatibles, dans la limite d'une session en simultané.

5.2 USAGE DU SERVICE RMC SPORT

L'Utilisateur Filleul s'engage à faire un usage conforme du Service et notamment à visionner les Programmes proposés uniquement dans le cadre de son cercle familial, à des fins personnelles et non commerciales. Toute autre diffusion des Programmes, sous quelque forme et dans quelque lieu que ce soit, est illicite. Plus généralement, l'Utilisateur Filleul s'engage à respecter la législation française en vigueur et à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits de propriété intellectuelle attachés au Service RMC Sport, au Site web et/ou à l'Application.

5.3 PROGRAMMES

L'Utilisateur Filleul reconnait que les Programmes et les Chaînes RMC Sport sont susceptibles d'évolution et peuvent être modifiés en tout ou partie, sans notification préalable. L'Utilisateur Filleul s'engage à indemniser SFR de tout dommage, recours ou réclamation résultant de l'utilisation du Site web, de l'Application et/ou du Service, et du non-respect des présentes CPU.

5.4 INTERRUPTION DE L'ACCÈS AU SERVICE

L'accès au service pourra être interrompu pour des raisons de maintenance et d'entretien, des opérations de mise à jour des serveurs et de leurs éventuelles interruptions.

L'Utilisateur Filleul est informé et accepte que son accès au Service dépende de la volonté de l'Abonné Parrain qui peut à tout moment décider d'octroyer le Service à un autre Utilisateur Filleul. L'Utilisateur Filleul sera informé par email de la résiliation de son compte filleul.

ARTICLE 6 - ABONNEMENT

L'Abonnement au Service RMC Sport compte supplémentaire est mensuel et sans engagement, est conclu pour une durée d'un (1) mois à compter de la date de souscription du Service et est ensuite tacitement reconduit pour des périodes successives d'un (1) mois sauf dénonciation par l'Abonné Filleul dans les conditions visées à l'article 9 ci-dessous.

ARTICLE 7 - CONDITIONS FINANCIÈRES

7.1 TARIFS D'ABONNEMENT

Les tarifs mensuels du Service est précisé sur le Site web, dans les brochures des tarifs des offres Box et mobile en vigueur et sur l'Application.

7.2 FACTURATION

Pour l'Abonné parrain titulaire d'un abonnement Box SFR ou RED by SFR, le Service RMC Sport compte supplémentaire débute dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois calendaire en cours) + le mois suivant.

Pour l'Abonné parrain titulaire d'un abonnement mobile SFR ou RED by SFR, le Service RMC Sport compte supplémentaire débute dès la souscription et sera facturé au prorata (du jour de souscription au dernier jour du mois de facturation en cours) + le mois suivant.

L'Abonné Parrain est informé que tout mois commencé est dû et que les Abonnements ne sont pas remboursables. Les sommes dues par l'Abonné Parrain à SFR au titre du Service seront facturées sur la facture mensuelle de l'abonnement mobile ou Box de SFR/ RED by SFR et payables à compter de la date d'émission de la facture par le même moyen de paiement que celui choisi par l'Abonné Parrain pour la facturation de son abonnement mobile ou Box de SFR/RED by SFR.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

8.1 SFR fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que le Service est fourni à l'Utilisateur Filleul dans les meilleures conditions.

La responsabilité de SFR ne peut pas être engagée :

- en cas de difficulté d'installation de l'Application ou de mauvaise utilisation du Service par l'Utilisateur Filleul,
- en cas de mauvais paramétrage des équipements et/ou de leurs accessoires,
- en cas de non-respect par l'Utilisateur Filleul de ses obligations visées aux présentes conditions,
- en cas d'interruption des services accessibles sur le réseau Internet,
- en cas de perturbation, d'interruption ou de problème de réception temporaires ou définitifs non directement imputables à SFR,
- en cas de perturbation et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

SFR est responsable des Programmes proposés dans le cadre du Service qu'il détermine librement. SFR décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive du Service par l'Utilisateur. Dans ce cas, SFR pourra procéder à la résiliation immédiate et sans préavis de l'accès au Service.

8.2 L'Utilisateur Filleul s'engage à notifier à SFR dans les plus brefs délais toute modification de ses informations personnelles et notamment concernant son adresse email de contact.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

9.1 RÉSILIATION DU SERVICE RMC SPORT COMPTE SUPPLÉMENTAIRE

L'Abonné Parrain peut résilier son Service sans engagement depuis son espace client sur le Site Web, depuis l'Application SFR & Moi ou RED & Moi et ou en contactant le service client et pour les Abonnés Parrains SFR, en boutique SFR.

La résiliation prendra effet à la date mensuelle de facturation (JJ) de l'Abonnement mobile SFR ou RED by SFR et à la fin du mois calendaire pour l'Abonnement box de SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Abonné Parrain que tout mois commencé est dû.

Dans l'hypothèse où un Abonné Parrain est détenteur de plusieurs comptes supplémentaires RMC Sport, l'Abonné Parrain devra désigner le compte à supprimer.

9.2 RÉSILIATION DU SERVICE RMC SPORT OU DU PLUS SPORT

La résiliation du Service RMC Sport ou du Plus Sport entraine la résiliation du Service RMC Sport « compte supplémentaire ». En cas de résiliation de RMC Sport ou du Plus Sport avec ou sans engagement,
Pour un client mobile : l'option sera résiliée à la prochaine date de facturation (JJ) de l'Abonnement mobile SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Abonné Parrain que tout mois commencé est dû.
Pour un client Fixe : l'option sera résiliée immédiatement et facturée au prorata à la fin du mois calendaire pour l'Abonnement box de SFR ou RED by SFR.

9.3 RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT MOBILE OU BOX SFR OU RED BY SFR

En cas de résiliation de l'abonnement Box ou mobile SFR/RED by SFR pour un Abonné Parrain ayant souscrit le service RMC Sport avant le 3 septembre 2019 ou du service Plus Sport, le Service RMC Sport compte supplémentaire sera résilié à la prochaîne date de facturation (JJ) de l'Abonnement mobile SFR ou RED by SFR et à la fin du mois calendaire pour l'Abonnement box de SFR ou RED by SFR, en rappelant à l'Abonné Parrain que tout mois commencé est dû.
En cas de résiliation de l'abonnement Box ou mobile SFR/RED by SFR pour un Abonné Parrain ayant souscrit le service RMC Sport après le 3 septembre 2019, le Service RMC Sport compte supplémentaire tout comme le Service RMC Sport se poursuivra en service 100% digital au même tarif et selon les mêmes conditions que le Service RMC Sport compte supplémentaire 100% digital.

9.4 SFR DISPOSE DE LA FACULTÉ DE RÉSILIER LE SERVICE RMC SPORT COMPTE SUPPLÉMENTAIRE DE PLEIN DROIT DANS LES CAS SUIVANTS :

- en cas de non-paiement par l'Abonné Parrain de la ou des mensualités due(s) au titre de l'Abonnement ;
- en cas de perte de validité du moyen de paiement utilisé dans le cadre des présentes ;
- en cas d'infraction commise par l'Utilisateur aux droits existants sur le Service RMC Sport compte supplémentaire, le Site web, l'Application, en ce compris les droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés ;
- dans le cas où l'Utilisateur/l'Abonné Parrain aura cherché à permettre la réception desdits Services RMC Sport compte supplémentaire, Programmes et/ou Chaînes par des tiers non autorisés ;
- plus généralement, en cas de manquement de l'Utilisateur aux présentes CPU ;
- au cas où les informations communiquées par l'Utilisateur/ l'Abonné Parrain dans le cadre de la souscription du Service RMC Sport sont incomplètes, inexactes, invalides ou obsolètes.

Cette résiliation entrainera la désactivation immédiate du Service, sans droit à indemnité ni à remboursement.

Cette résiliation sera faite sans préjudice de toute action en réparation que SFR pourra engager à l'encontre de l'Utilisateur ou de l'Abonné Parrain et de tout participant contrevenant.

ARTICLE 10 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (« DCP »)

La politique de protection des DCP est consultable sur le site sfr.fr

10.1. LOIS APPLICABLES

SFR prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des DCP en sa possession concernant les Utilisateurs et les traite dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la réglementation européenne en vigueur sur la protection des DCP (« Réglementation »).

10.2. CONTACT

Le responsable du traitement des DCP est SFR S.A., dont le siège est sis 16 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, représentée par son PDG. Le Délégué à la Protection des Données (ci-après « DPD ») peut être contacté à l'adresse suivante : SFR – DPO – CS 68217 - 75741 PARIS CEDEX 15 16 rue du Général Alain de Boissieu - CS 68217- 75741 Paris cedex 15.

10.3. NATURE DES DONNÉES

Les DCP sont collectées par SFR dans le cadre de la souscription et de l'utilisation des Services par l'Utilisateur.

10.4. FINALITÉS

Le traitement des DCP a pour finalités : la gestion du compte de l'Utilisateur y compris la prévention des impayés et la lutte contre la fraude, l'identification et l'authentification de l'Utilisateur, la gestion des précontentieux, des contentieux et des impayés, la gestion des droits et des demandes d'exercice des droits des personnes, la fourniture et le fonctionnement du Service, l'hébergement des données de l'Utilisateur, le développement de produits et services de SFR, ou analogues, ou de tiers, la réalisation d'études statistiques, d'analyses et de mesures d'audience, l'enrichissement et la valorisation de la base clients, l'organisation de jeux-concours, la fourniture de contenus localisés et de recommandations personnalisées basés sur l'analyse des usages (dont les programmes TV visualisés le cas échéant), la communication avec l'Utilisateur à propos des offres et services de SFR ou analogues (par e-mail, messages instantanés, SMS et via des services de messagerie en ligne) et dans le cadre de l'assistance technique(le cas échéant, après recueil du consentement préalable de l'Utilisateur conformément à la Réglementation), le déploiement, l'exploitation et la sécurisation du réseau, l'administration et la gestion du réseau et des Services, le respect

par SFR de ses obligations légales et réglementaires. La fourniture de certaines DCP par l'Utilisateur conditionne la conclusion et, dans certains cas, l'exécution du contrat par SFR. Les DCP du Client pourront être transmises à des partenaires de SFR à des fins d'identification et d'authentification du Client ou de lutte contre la fraude sous la responsabilité de ceux-ci.

10.5. DURÉES DE CONSERVATION

Les DCP sont conservées pour la durée de la fourniture des Services et/ou pour la durée des traitements spécifiques auxquels l'Utilisateur a consenti et/ou pour les durées légales de conservation.

10.6. DESTINATAIRES

Les DCP pourront être traitées par le personnel habilité du Groupe, des sous-traitants, partenaires ou prestataires de SFR. Si ces sous-traitants, partenaires ou prestataires effectuent des traitements hors de l'Union européenne, ceux-ci se feront alors, conformément à la Réglementation, sur la base d'une décision d'adéquation de la Commission européenne ou de « clauses contractuelles types ». Une copie de ces documents peut être obtenue auprès du DPD de SFR. Le recours à ces prestataires est nécessaire à la bonne exécution du contrat passé entre SFR et l'Utilisateur.

10.7. PROSPECTION

SFR pourra utiliser les DCP pour des actions de prospection relative à des produits ou services analogues par téléphone ou par courrier postal. SFR se réserve également le droit d'utiliser les DCP dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers, par email, SMS, MMS, courrier postal ou téléphone, avec le consentement de l'Utilisateur. Dans tous les cas visés au présent paragraphe, l'Utilisateur aura la possibilité de s'opposer à tout moment à l'utilisation des DCP de manière simple et sans frais.

10.8. DONNÉES DE GÉOLOCALISATION

Dans le cadre des services géo-localisés proposés grâce à son réseau, SFR peut être amenée à communiquer à un prestataire ou à un partenaire les données de localisation géographique de l'Utilisateur qui souhaite bénéficier de ces services et qui aura consenti préalablement à être localisé.

10.9. ENREGISTREMENT DES APPELS

L'Utilisateur est informé que ses conversations avec le Service Client sont susceptibles d'être enregistrées ou écoutées par SFR à des fins probatoires et de détection des fraudes et/ou d'être étudiées afin d'améliorer la qualité du service. Ces conversations sont conservées pour une durée de six mois maximum à compter de leur enregistrement sauf réglementation imposant une durée de conservation supérieure.

10.10 DROITS DES PERSONNES

a) Règles générales

A tout moment, l'Utilisateur peut demander l'accès aux DCP le concernant, recueillies dans le cadre des finalités détaillées ci-dessus, la rectification ou l'effacement de celles-ci (dans la mesure où cela n'empêche pas la bonne exécution du contrat ou le respect des obligations légales de SFR) et la limitation d'un ou plusieurs traitements particuliers le concernant, dans les conditions prévues par la Réglementation. L'Utilisateur dispose également du droit de s'opposer à un traitement de ses DCP et du droit à leur portabilité, dans les conditions fixées par la Réglementation.

Il peut exercer ces droits :

- tant qu'il est titulaire d'un abonnement Box et/ou mobile SFR ou RED by SFR, en envoyant un courrier postal à : Service client SFR - données personnelles – TSA 10101- 69947 Lyon Cedex 20
- via son espace-client,
- ou en envoyant un courriel, s'il n'est plus titulaire d'un service de communications électroniques à : support-services-ott@sfr.com. Il devra fournir ses nom, prénom, identifiant et numéro d'appel ainsi qu'une copie de sa pièce d'identité. Lorsqu'un traitement de DCP est fondé sur le recueil de son consentement, l'Utilisateur dispose du droit de retirer ledit consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci, via les mentions contenues dans chaque message publicitaire, via SMS/MMS/Email ou via son espace personnel. L'Utilisateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. L'Utilisateur est informé que les DCP le concernant sont conservées ou supprimées après son décès conformément à la Réglementation et qu'il dispose du droit de donner instruction de communiquer ou non ces données à un tiers qu'il aura préalablement désigné.

b) Règle particulière au démarchage téléphonique

Le Client qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique, dite « Bloctel », soit en ligne sur le site www.bloctel.gouv.fr, soit par courrier adressé à : Société Opposetel, Service Bloctel 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes

10.11- PRÉVENTION DES IMPAYÉS

Afin de se prémunir contre d'éventuels impayés et de lutter contre les fraudes, SFR pourra notamment:

- interroger le GIE Carte bancaire en cas de paiement par carte bancaire
- en cas de paiement par prélèvement (par RIB), contrôler la régularité de celui-ci par l'intermédiaire de la société Viamobis, prestataire de SFR,
- consulter son prestataire qui réalise des prestations de prévention et de détection des fraudes effectuées par carte de paiement lors des achats sur les canaux de vente dématérialisée.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus (photos, textes, vidéo, son, etc.) de l'Application et du Site web sont et demeurent la propriété exclusive de SFR et/ou de ses partenaires.

L'Utilisateur n'est donc pas habilité à reproduire, représenter ou commercialiser ces contenus en dehors des cas prévus par la loi ou expressément autorisés par leur propriétaire. En toute hypothèse, l'Utilisateur ne peut réaliser aucune utilisation secondaire des contenus de l'application à titre onéreux ou gratuit. Le non-respect de cette interdiction peut notamment constituer une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle ou une atteinte aux droits des personnes et peut à ce titre engager la responsabilité de l'Utilisateur, y compris dans le cadre d'une action pénale.

ARTICLE 12 - LOI APPLICABLE

Les présentes CPU sont soumises au droit français. Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera de la compétence exclusive des tribunaux français, sous réserve de l'application des dispositions légales d'ordre public contraires.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

QUE DIT L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS) ?

«Y a-t-il des effets sur la santé ?

Un grand nombre d'études a été mené au cours des deux dernières décennies pour déterminer si les téléphones portables représentent un risque potentiel pour la santé. À ce jour, il n'a jamais été établi que le téléphone portable puisse être à l'origine d'un effet nocif pour la santé. »

* Pour connaitre l'intégralité de la position de l'OMS, il convient de se reporter à son aide-mémoire n°193, d'octobre 2014, dont sont extraites ces citations

«Principaux faits :

- L'usage du téléphone portable est généralisé et on estime à 6,9 milliards le nombre des abonnés dans le monde.
- Les champs électromagnétiques produits par les téléphones portables sont classés par le Centre international de Recherche sur le Cancer dans la catégorie des cancérogènes possibles pour l'homme.
- Des études visant à évaluer plus complètement les effets potentiels à long terme de l'utilisation des téléphones portables sont actuellement en cours.
- L'OMS procédera […] à une évaluation formelle du risque pour tous les effets sur la santé dus à une exposition à des champs de radiofréquences. »

EN FRANCE, QUE DIT L'AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE (ANSES) ?

• Communiqué du 15 octobre 2013 sur les radiofréquences et la santé

L'ANSES considère que « *cette actualisation [des connaissances scientifiques sur les ondes radio] ne met pas en évidence d'effet sanitaire avéré […]* » mais « *pointe toutefois, avec des niveaux de preuve limités, différents effets biologiques chez l'Homme ou chez l'animal. Par ailleurs, certaines publications évoquent une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables.*
Compte tenu de ces éléments, dans un contexte de développement rapide des technologies et des usages, l'ANSES recommande de limiter les expositions de la population aux radiofréquences - en particulier des téléphones mobiles -, notamment pour les enfants et les utilisateurs intensifs, et de maîtriser l'exposition générale résultant des antennes-relais. »

> Pour connaitre l'intégralité de la position de l'ANSES, il convient de se reporter à son communiqué du 15 octobre 2013, dont sont extraites ces citations, à son avis du 1 octobre 2013 et au rapport de septembre 2013 de mise à jour de l'expertise collective « Radiofréquences et santé ».

• Communiqué du 8 juillet 2016 sur l'exposition des enfants aux radiofréquences

« *Les travaux d'expertise menés par l'Agence sur la base des données actuelles issues de la littérature scientifique internationale ne permettent pas de conclure à l'existence ou non d'effets des radiofréquences chez l'enfant sur le comportement, les fonctions auditives, le développement, le système reproducteur mâle et femelle, le système immunitaire et la toxicité systémique, ni d'effets cancérogènes ou tératogènes.*
En revanche, l'Agence conclut à un effet possible de l'exposition aux radiofréquences sur le bien-être des enfants et leurs fonctions cognitives (mémoire, fonctions exécutives, attention). Les effets observés sur le bien-être pourraient toutefois davantage être liés à l'usage des téléphones mobiles plutôt qu'aux radiofréquences qu'ils émettent. »

> Pour connaitre l'intégralité de la position de l'ANSES, il convient de se reporter à son communiqué du 8 juillet 2016, dont sont extraites ces citations, à son avis du 20 juin 2016 et au rapport d''expertise collective d'avril 2016 « Exposition aux radiofréquences et santé des enfants ».

REGLEMENTATION

Le DAS

(Débit d'Absorption Spécifique) quantifie le niveau d'exposition aux ondes radio et s'exprime en watts par kg.

En Europe, 2 W/kg est la limite de DAS qui ne doit jamais être dépassée pour l'exposition aux ondes radio lorsque l'on utilise un mobile contre l'oreille.

En France, tous les mobiles commercialisés ont ainsi l'obligation réglementaire d'avoir un DAS inférieur à 2 W/kg (arrêté du 8 octobre 2003 *« fixant des spécifications techniques applicables aux équipements terminaux radioélectriques »)*.

Cette limite de 2 W/kg est recommandée par l'OMS. Elle a été confirmée par l'ANSES dans son avis d'octobre 2013 sur les radiofréquences.
Ce DAS correspond donc au niveau maximal d'exposition quand l'appareil fonctionne à puissance maximale. Il est fourni par le fabricant et doit figurer notamment dans les lieux de vente, dans toutes les publicités et dans la notice du mobile, qui comprend également les précautions d'usage listées par la réglementation.

RECOMMANDATIONS

Ce que vous pouvez faire pour limiter l'exposition aux ondes radio émises par le téléphone mobile.

Utiliser un kit oreillette (ou kit piéton) pendant les appels téléphoniques.

Vous réduisez votre exposition dès que vous éloignez le mobile de votre corps (tête et tronc). Téléphoner avec un kit oreillette permet ainsi de réduire l'exposition de votre tête. Ce conseil vaut particulièrement pour les utilisateurs les plus intensifs.
Il est conseillé aux femmes enceintes qui utilisent un kit oreillette d'éloigner le mobile du ventre et aux adolescents de l'éloigner du bas ventre.
Il convient également de respecter les conditions d'usage qui sont fixées par le fabricant dans la notice de l'appareil. Celle-ci peut indiquer une distance à maintenir entre le tronc et le mobile en communication.

Téléphoner de préférence dans les zones où la réception radio est de bonne qualité.

Votre mobile ajuste automatiquement sa puissance d'émission en fonction des signaux radio qu'il reçoit du réseau de votre opérateur. Quand la réception radio est de bonne qualité (4 ou 5 barrettes sur l'écran de votre téléphone), votre mobile émet plus faiblement – ce qui réduit d'autant votre exposition aux ondes radio.

Inciter vos enfants et adolescents à faire une utilisation modérée du téléphone mobile si vous décidez de les équiper.

Veiller également à les informer des moyens permettant de réduire leur exposition quand ils communiquent avec leur mobile. Si des effets sanitaires étaient mis en évidence, les enfants et adolescents pourraient être plus sensibles, étant donné que leur organisme est en cours de développement.
Par ailleurs et sans lien avec l'exposition aux radiofréquences, l'ANSES recommande aux parents d'inciter leurs enfants et adolescents à un usage raisonné du téléphone mobile, par exemple en évitant les utilisations nocturnes.

À SAVOIR EN +

SUR L'EXPOSITION AUX ONDES RADIO

Lors du choix de votre terminal, consulter la valeur et les mentions relatives au DAS* voir p.4 mises à disposition. L'ANSES recommande de *« privilégier l'acquisition de téléphones affichant les DAS les plus faibles »* (communiqué du 15 octobre 2013).

Quand je téléphone, je suis moins exposé en 3G qu'en 2G.
L'exposition moyenne est au moins 100 fois plus faible avec un mobile fonctionnant en 3G qu'avec un mobile fonctionnant en 2G.

Quand j'envoie un SMS ou que j'utilise l'Internet mobile en 3G ou en 4G, mon exposition aux ondes radio est bien plus faible qu'avec le téléphone à l'oreille.
En effet, ces usages nécessitent que l'on regarde l'écran du téléphone mobile et par conséquent que l'on tienne le mobile éloigné de sa tête et de son tronc – ce qui réduit l'exposition par rapport à un téléphone tenu contre l'oreille.

Quelle diminution de l'exposition permet un kit oreillette ?
En éloignant le téléphone mobile de la tête, le kit oreillette permet de diviser l'exposition au téléphone mobile d'un facteur allant jusqu'à 400.

Les tablettes et les clés Internet haut débit (3G, 4G) ont également l'obligation réglementaire d'avoir un DAS * maximal inférieur à 2 W/kg.
Le constructeur peut indiquer, dans sa notice, une distance à respecter entre le tronc de l'utilisateur et la tablette ou la clé Internet haut débit (3G, 4G), quand celle-ci est connectée à Internet.

Quelle efficacité pour les dispositifs « anti-ondes » ?

Dans son rapport 2013, l'ANSES indique que l'étude *« conduite sur 13 dispositifs et 3 téléphones mobiles GSM 900 et 1800 MHz ne montre aucun effet probant de ces dispositifs sans une altération des performances du téléphone mobile. »*
La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF), à la suite de son enquête de 2015 sur les conditions de commercialisation des dispositifs « anti ondes » pour les téléphones mobiles, précise que la plupart des argumentaires pour vendre ces produits sont sans fondement, basés sur des études « non reconnues officiellement » et usent d'un vocabulaire « fantaisiste ou entièrement inventé ».

SÉCURITÉ ET RESTRICTIONS D'USAGE

Consulter la notice d'emploi élaborée par le fabricant.

Ne pas utiliser votre mobile en conduisant.
Utiliser un mobile en conduisant, avec ou sans kit mains-libres, constitue un réel facteur d'accident grave et est passible de sanctions pénales.

Respecter les restrictions d'usage spécifiques à certains lieux (hôpital, avion...).
Respecter les consignes propres à certains lieux et éteindre votre téléphone mobile chaque fois que cela vous est demandé.

Ne pas écouter de la musique avec son téléphone mobile à un niveau sonore élevé pendant une longue durée.
Cela peut dégrader l'audition de façon irrémédiable.

Si vous portez un implant électronique (pacemaker, pompe à insuline, neuro-stimulateur...),
Eloigner le téléphone mobile d'au moins 15 cm de cet implant et utiliser le téléphone mobile uniquement du côté opposé à celui de l'implant. Il vous est recommandé de parler de ce sujet avec votre médecin car celui-ci connaît les caractéristiques de votre appareil médical.

POUR EN SAVOIR +

Organisation Mondiale de la Santé :
www.who.int/peh-emf/fr

Portail d'information du Gouvernement sur les radiofréquences
www.radiofrequences.gouv.fr

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail
www.anses.fr

Fédération Française des Télécoms
www.fftelecoms.org

La Fédération Française des Télécoms

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLECOMS

Née à la fin 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques.

Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international. Pour cela, la Fédération propose un dialogue structuré, ouvert, constructif et permanent avec l'ensemble des parties prenantes du secteur : les consommateurs, les associations, les pouvoirs publics, les partenaires professionnels et institutionnels...
Elle assure de façon exigeante la représentation du secteur et défend ses intérêts collectifs, dans le respect absolu des règles de concurrence.

Fédération Française des Télécoms
11-17 rue de l'Amiral Hamelin
75 016 PARIS

www.fftelecoms.org

@FFTelecoms

Fédération Française des Télécoms

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?

VOTRE SITE WEB RED-BY-SFR.FR

- **Retrouvez tous les accès pour gérer votre offre en ligne sur www.red-by-sfr.fr/assistance :**

  Rubrique Espace Client
  Gérer votre offre, consulter vos factures ou changer de mobile. Vous pouvez également accéder à votre Espace Client depuis votre mobile avec l'application RED&MOI ou le site m.red.sfr.fr

  Rubrique Assistance
  Trouver les réponses aux questions les plus fréquentes et profiter des conseils et astuces de la communauté d'entraide sur le Forum.

- **Retrouvez les rubriques offres RED box et Mobile sur red-by-sfr.fr pour ouvrir une ligne mobile ou une ligne box Internet.**

SFR SA – 16 rue Alain de Boissieu 75015 Paris – RCS paris N°343 059 564 / SFR FIBRE SAS - RCS Meaux N° 400 461 95 - 10, rue Albert Einstein 77420 Champs-sur-Marne
BT RED 07/07/2020